Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU
Co-construisons demain

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Numéro 69 – Juillet 2026

Sommaire

EDITO 5

CAP 2033 : EQUIPONS ENSEMBLE LES TERRITOIRES ! 6

Économie et territoires : quelles trajectoires pour réconcilier prospérité et intérêt général ? 8

CAP 2033 : discours sur la méthode vers le « Pari de la confiance » 12

Leviers 1 : une capitalisation robuste pour éclairer 3 dimensions 17

Leviers 2 : une évaluation adaptée aux maturités de chacun 21

Leviers 3 : la modélisation des enjeux et pratiques du « 1er kilomètre » 24

Leviers 4 : faire valoir la valeur des coopérations stratégiques 29

Feuille de route 2026 : Répondre concrètement aux besoins … et aux maturités des Territoires ! 36

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX 40

Élection Présidentielle : quelle société voulons-nous ? (Comité 21) 41

3 modèles de société, appréciés des Français : utopiques ? (André LETOWSKI) 42

En Chine, les programmes solaires contre la pauvreté améliorent revenus et qualité de l'air 47

Consommation responsable : les Français renouent avec l'engagement, portés par les enjeux de santé 49

La transition écologique reste-t-elle réservée aux ménages aisés ? 50

Autopartage : une solution de mobilité encore insuffisante pour sortir de la dépendance automobile 51

Train ou avion : les obstacles au voyage ferroviaire européen freinent encore la transition des mobilités 53

L'ESS EN MOUVEMENT 55

Les acteurs de l'ESS dénoncent une nouvelle menace sur leurs financements publics 56

L'économie sociale et solidaire entre dans une zone de turbulences 57

Le recul des dons fragilise un secteur associatif déjà sous tension 59

Justice environnementale : les associations alertent sur une série de reculs réglementaires 60

Des associations réclament une loi sociale pour protéger les ménages face au choc climatique et énergétique 61

RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES 63

Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU Co-construisons demain

Quelles motivations, priorités, difficultés et soutiens ont les chefs d'entreprise actuellement ? 64

Limites planétaires : vers une nouvelle comptabilité de la performance des entreprises 69

Boralex crée son propre fonds pour soutenir la transition énergétique et les territoires ruraux 70

Reporting de durabilité : l'Europe allège les normes ESG et redéfinit ses attentes envers les entreprises 71

Industrie solaire : l'abandon du projet Carbon relance le débat sur la souveraineté européenne 72

Déchets : le débat s'intensifie autour de l'intégration des incinérateurs au marché carbone européen 74

Durabilité et risque financier : les critères ESG s'imposent comme un nouvel indicateur de solvabilité 75

TRANSFORMATION DIGITALE 77

Baromètre du numérique 2026 : l'essor fulgurant de l'IA générative révèle de nouvelles fractures 78

MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES 79

Trajectoires 2026-2033 : quand les femmes élues locales se mobilisent pour les transitions du "premier kilomètre" (Cécile DUBLANCHE) 80

L'ingénierie d'accompagnement de la vie associative : un investissement stratégique pour les territoires (RNMA) 82

Les énergies renouvelables confirment leur rôle de moteur de l'emploi local en France 84

TERRITOIRES INNOVANTS 86

Territoires en mutation : une invitation à changer de regard (Institut Caisses des Dépôts) 87

Les territoires de montagne : des laboratoires de nouveaux modèles socio-économiques ? (AI-ODD) 87

81% des intercommunalités refusent aujourd'hui des projets économiques faute de foncier (André LETOWSKI) 90

Enquête en cours … les effets des coopérations recherche-action publique à la loupe (27ème Région) 91

Le Haut conseil pour le climat appelle à renforcer le rôle des collectivités dans la transition écologique 93

Face à une nouvelle crise pétrolière, la France mise sur l'électrification des mobilités 95

Photovoltaïque : l'État réoriente son soutien vers l'autoconsommation et réduit les aides à la revente 96

Aux États-Unis, les panneaux solaires "plug-and-play" veulent démocratiser l'autoconsommation 97

Financement climatique : les pays développés dépassent leurs engagements, mais les interrogations persistent 99

A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT 101

Crise énergétique mondiale : l'ONU alerte sur un risque accru de pauvreté et d'instabilité sociale 102

Crise énergétique mondiale : les investissements se réorientent entre sécurité d'approvisionnement et transition bas carbone 103

Une planète d'abondance alimentaire où la faim continue de progresser 105

Pourquoi l'Europe se réchauffe plus vite que le reste du monde 106

Protection des océans : la France renforce son arsenal contre la pollution plastique marine 108

POUR ALLER PLUS LOIN.....110

Evènements clés..... 111

A découvrir de l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts 112

Sommes-nous au « juste temps » ?

Le « juste temps », c'est ainsi que Le RAMEAU qualifie la période que nous vivons. Après les Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale, le laboratoire de recherche empirique le justifie au travers du dossier trimestriel qu'il a coordonné sur « l'équipement des Territoires » pour les aider à fixer leur trajectoires 2026-2033. Si cette lecture du « verre à moitié plein » s'explique pleinement, elle ne doit pas nous faire oublier le « verre à moitié vide » que certains aimeraient présenter comme totalement vide pour mieux imposer leurs lectures réductrices de la situation actuelle.

Avec son invitation à structurer un débat présidentiel à la hauteur de nos défis géopolitiques, nationaux et territoriaux, le Comité 21 formule 45 propositions à explorer.

A la lecture de ce 69ème bulletin de veille et de capitalisation de l'innovation sociétale, vous constaterez combien il est utile de valoriser les engagements qui font émerger nos nouveaux modèles, tout comme d'alerter sur les dérives actuelles. C'est notre choix rédactionnel depuis 2014 : laisser à chacun le libre arbitre de son analyse à partir de données robustes, les plus « ancrées et incarnées » possible.

De l'émergence de nouveaux modèles à nos résistances face aux changements climatiques, ce bulletin nous donne à voir la pluralité des situations selon l'espace et le temps pris en référence. Car tel est bien l'enjeu : « Verres à moitié plein » et « Verres à moitié vide » se doivent de tenir compte de la difficulté à piloter les changements dans le contexte actuel. L'étude de Cécile DUBLANCHE sur les spécificités des mandats d'élues locales au féminin est à ce titre inspirante.

Quoi qu'il en soit, si l'été sera chaud au regard de la canicule, la rentrée risque de ne pas l'être moins pour d'autres raisons… L'été est le moment du ressourcement et de la prise de recul. C'est le moment de l'anticiper pour mieux l'accompagner.

Toute l'équipe de rédaction du bulletin vous souhaite un bel été. Prenez soin de vous… et n'oubliez pas de prendre ce bulletin avec vous sur votre lieu de villégiature afin de vous projeter dans des trajectoires plus justes, durables et équilibrées qui nous invitent à valoriser ce trimestre les « bonnes nouvelles des Territoires ».

Bonne lecture, et bonne vacances,

Bernard Saincy

Président fondateur du cabinet ***Innovation Sociale Conseil***

Cap 2033 : Equipons ensemble les Territoires !

Alors que les Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale viennent d'éclairer la pluralité des démarches territoriales innovantes qui accélèrent la territorialisation des transitions, il est utile de faire un point sur les ressources disponibles pour accompagner les Territoires. Après les élections de mars, ils fixent actuellement leur Cap 2033, et écrivent leurs trajectoires 2026-2033 dans un contexte particulièrement instable. Quels sont les repères qui permettent aujourd'hui de sécuriser la robustesse des chemins qui s'ouvrent avec la nouvelle mandature locale ?

Face à l'accroissement des incertitudes et des risques, c'est au cœur des Territoires que se situe la réponse pour conduire un changement fécond à défaut de pouvoir être serein. C'est la juste place et le juste temps pour leur faire confiance (*cf. article : Territoires : juste place, juste temps*). Telle pourrait être la synthèse des Rencontres Nationales de la Coopération des Territoires dont le replay donne l'occasion à celles et ceux qui ne les ont pas vécues de pouvoir le faire en différé.

Naturellement, les mots ne suffisent pas face à l'ampleur des maux actuels. Il faut des preuves tangibles et des données robustes pour affirmer que, dans la tempête du moment, le Cap 2033 que les Territoires écrivent actuellement est non seulement crédible, mais aussi salvateur.

Pour accompagner les changements qui s'annoncent, outiller est nécessaire, mais pas suffisant. Il convient d'équiper chacun en fonction de son profil, de ses objectifs, mais aussi – et sans doute surtout – de sa maturité. Pour prendre une métaphore sportive : une ceinture noire de judo n'a pas les mêmes besoins qu'une ceinture blanche qui aspire à passer sa ceinture jaune ; avant peut-être un jour de devenir ceinture noire … si telle est son intention. Car tous n'ont pas cette ambition, et il faut respecter ce choix. Il en va de même avec la territorialisation des transitions. Non seulement chacun ne peut pas aller au même rythme, mais plus encore « à force de tirer sur la plante pour qu'elle pousse plus vite, on finit par l'arracher ! ». Plutôt que de ressasser le « verre à moitié » vide – voire de faire croire qu'il l'est totalement pour instrumentaliser la situation – notre priorité n'est-elle pas de valoriser le « verre à moitié » plein ? N'est-ce pas la seule position crédible pour nous (re)donner confiance dans notre capacité collective à relever ensemble les défis qu'il est impossible d'assumer seul ?

C'est dans ce sens que les alliances d'intérêt général se développent depuis trois décennies, notamment au cœur des Territoires. Il ne peut y avoir injonction à faire alliance. C'est dans un choix librement consenti que de futurs partenaires peuvent décider de cheminer ensemble. Cependant, lorsque « l'envie d'alliance » est là, il faut l'encourager, et ne pas être naïf sur l'ampleur et la temporalité de la tâche. (Ré)apprendre à coopérer n'est pas simple ! C'est le message du 7 juillet des 21 partenaires organisateurs et des 72 intervenants des Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale. Les 3 parcours-ateliers ont permis de s'inspirer de la diversité des pratiques innovantes à l'échelle des Territoires, des organisations publiques & privées et des personnes engagées pour réduire les fragilités. L'enjeu : faire émerger de nouveaux équilibres plus justes et durables.

La méthode pour coopérer efficacement est moins complexe qu'il n'y parait : il convient de savoir se situer dans son écosystème, puis de s'équiper en fonction de sa maturité et de la complexité de la coopération à engager. Prendre le temps de se préparer, c'est – comme en sport – l'assurance d'être prêt à parer les imprévus, à braver les difficultés et à surmonter les épreuves. N'en doutons pas, si les coopérations stratégiques sont leviers de performance, d'innovation et de confiance[1]… elles sont tout sauf un long fleuve tranquilles. Les impacts induits se méritent… et se méditent !

[1] Voir étude d'impact 2018-2022 résumée / cahiers de recherche Institut de la Caisse des Dépôts & Le RAMEAU

C'est dans cet esprit que le mouvement de co-construction du bien commun a émergé en France depuis trois décennies. La recherche empirique l'éclaire depuis 20 ans. Elle s'est donnée comme objectif de comprendre comment les « pionniers » pansent le monde d'aujourd'hui, afin de mieux penser le monde de demain. L'approche empirique est une « prospective du présent ». Elle permet de capter les « signaux faibles » vécus par ceux qui ouvrent les voies innovantes, d'en expérimenter une pluralité de mises en situation, d'en modéliser les principes structurants, puis d'en diffuser les résultats. Loin de prétendre produire une « boite à outils » universelle, l'enjeu est de permettre à chacun de se saisir de Repères « balises » afin de piloter son propre chemin de transition.

Deux démarches rendent compte des avancées collectives vécues, souvent sans être conscientisées :

- La démarche « **Agir ensemble en Territoire** » : elle se donne pour défi d'Agir dès aujourd'hui sur nos défis communs **au « 1er kilomètre » des besoins, des ressources et des envies d'engagement**. Initiée en 2010, l'intuition du rôle stratégique des Territoires vient à nouveau d'être confirmée avec les Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale,
- En parfaite résonnance, mais à une échelle de temps différente, la démarche « **Intérêt général 2050** » : elle s'est engagée à relever le défi d'éclairer les modèles en émergence, et les nouveaux équilibres socio-économiques à (ré)inventer pour sécuriser des trajectoires plus justes et durables. Initiée en 2022, cette démarche innovante de prospectives croisées a fait émerger en 2025 le **Cercle « Economie(s) du bien commun »**. Ce dernier vient de se réunir pour faire un point d'étape avant l'été (*cf. article « CAP 2033 : AGIR & EXPLORER »*).

Telles **les deux jambes d'un même mouvement**, cette complémentarité des regards permet d'**équiper les Territoires**. Tous n'ont pas les mêmes besoins. Le « juste » équilibre entre Agir sur les fragilités, et Explorer de nouveaux modèles est propre à chacun. N'imposons pas une voie toute tracée, mais donnons les Repères pour permettre à chacun de se projeter et de piloter sa trajectoire de changement. Tels les balises « vertes & rouges » d'un chenal en sortie de port permettant aux bateaux de prendre le large, **les Repères d'Action et de Projection sont proposés en « Commun(s) », laissant libre chacun d'en définir l'usage**. Faisons ensuite confiance à l'envie d'engagement de chacun.

Pour rendre compte des avancées concrètes de la première démarche, et se projeter dans les prochaines étapes de la seconde, ce **dossier trimestriel « Cap 2033 : équipons ensemble les Territoires ! » fait un état des lieux de la capitalisation mutualisée, et propose un mode opératoire pour la rendre opérante**. Il se veut être un parcours de (re)découverte bucolique du chemin parcouru afin de mieux en favoriser l'appropriation ; chacun pourra ainsi y glaner les Repères qui lui seront utiles.

Notre chemin commence par l'Appel de la Fondation des Territoires au travers de sa Tribune anniversaire « *Economie & Territoires : quelles trajectoires pour réconcilier prospérité et intérêt général ?* ». Tel est bien le défi « pivot » de cette deuxième décennie du XXIème siècle : réinventer un « équilibre de la Maison » qui n'arbitre pas entre « fin du mois » et « fin du monde », mais invite à inventer localement des trajectoires justes, durables et équilibrées où chacun est à sa « juste place ».

Utopie ? Non, réalité territoriale en cours d'émergence encore mal conscientisée ! Pour y parvenir, la seconde étape du chemin nous invite à **éclairer le « discours de la méthode »** qui permet à chacun de se situer et de s'engager. Les 4 leviers stratégiques de la capitalisation, de l'évaluation, de la modélisation et du faire valoir sont ensuite décryptés pour **rendre lisibles et visibles les solutions co-construites** aujourd'hui disponibles à toutes et tous. Enfin, la trajectoire 2026 du Fonds ODD 17 illustre **notre capacité à « Agir ensemble en Territoire »** … si nous tenons compte des maturités locales !

Bon voyage à la (re)découverte de nos capitalisations communes, et bel été. Prenez soin de vous,

Charles-Benoît HEIDSIECK, Président-Fondateur du RAMEAU

Économie et territoires : quelles trajectoires pour réconcilier prospérité et intérêt général ?

Chaque année à l'occasion de son anniversaire, la Fondation des Territoires[2] prend la parole pour éclairer le thème choisi en fonction des « signaux faibles » captés l'année précédente. En cette année où les Territoires élaborent leurs trajectoires 2026-2033 à la suite des élections municipales, le thème 2026 est : Economie(s) & Territoire(s) : quelles trajectoires en « Commun(s)[3] » ? Philippe DA COSTA, Président de la Fondation des Territoires nous en livre son analyse.

« Face aux transitions et aux ruptures écologiques, sociales et démographiques qui traversent notre société, une question s'impose avec une acuité croissante : quelle économie voulons-nous pour nos territoires ? Longtemps pensée principalement à travers les indicateurs de croissance, de compétitivité ou de rentabilité, l'économie est aujourd'hui invitée à renouer avec sa finalité première : **contribuer au développement humain et au bien commun.**

Cette évolution s'incarne déjà dans de nombreux territoires où acteurs publics, entreprises, associations et citoyens expérimentent de nouvelles formes de coopération, d'alliances pour répondre aux défis contemporains. Ils sont les premiers capteurs des fragilités, mais aussi des potentiels des territoires. Ils identifient les besoins émergents, mobilisent les ressources locales et expérimentent des solutions innovantes. Pourtant, leurs capacités d'action restent souvent fragiles et insuffisamment reconnues. Réinvestir dans ces acteurs revient à renforcer la résilience des territoires et leur capacité d'innovation, tout en permettant de dessiner les contours d'une trajectoire renouvelée, dans laquelle la performance économique et l'intérêt général ne s'opposent plus mais se renforcent mutuellement.

La première conviction qui émerge de ces expériences est que l'économie doit être au service du territoire. La création de richesse n'a de sens que si elle améliore durablement les conditions de vie des habitants. L'emploi, l'accès aux services, la qualité de l'environnement, la santé, la cohésion sociale ou encore l'attractivité constituent autant de dimensions qui permettent d'apprécier **la véritable performance d'un territoire**. La prospérité ne peut plus être réduite à la seule production de valeur marchande ; elle doit être évaluée à l'aune de ses impacts concrets sur la vie des citoyens.

Cette approche conduit naturellement à repenser la notion même d'intérêt général. Celui-ci ne peut plus être considéré comme la responsabilité exclusive des pouvoirs publics. Les défis auxquels les territoires sont confrontés — transition écologique, vieillissement de la population, accès à l'emploi, revitalisation des centres-villes ou lutte contre les inégalités — sont trop complexes pour être résolus par un acteur unique. L'intérêt général devient alors une construction collective, fondée sur la coopération entre les différentes composantes de la

[2] Voir présentation de la Fondation des Territoires, et Récit de sa création (2018-2022) : https://fondationdesterritoires.org/

[3] Ce thème fait référence aux travaux de recherche publiés en 2023 - à mi-mandat local - au travers du cahier de recherche « ODD 17 : Economie(s) & Territoires(s) » et du livre *« Commun(s) » : discours de la méthode – vers le Pari de la confiance*. 3 ans après ces résultats partagés, où en sommes-nous collectivement au moment de (re)définir les trajectoires territoriales de la nouvelle mandature ?

société : acteurs publics, acteurs économiques et société civile. L'agir ensemble en territoire devient un levier majeur de transformation.

Les territoires apparaissent à cet égard comme **des espaces privilégiés d'innovation**. La proximité permet une meilleure connaissance des besoins, facilite le dialogue entre les acteurs et favorise l'expérimentation. Là où les solutions nationales peuvent parfois sembler éloignées des réalités du terrain, les initiatives locales offrent une capacité d'adaptation précieuse. Elles permettent de concevoir des réponses sur mesure, ancrées dans les spécificités de chaque bassin de vie.

Plus largement, l'enjeu est de passer d'une logique de performance individuelle des organisations à une logique de performance collective territoriale, dans laquelle la valeur créée résulte autant de la qualité des coopérations que de l'action de chacun des acteurs pris isolément. Cette capacité à faire ensemble devient un facteur majeur d'attractivité, de résilience et de développement durable des territoires. Cette approche appelle une ingénierie de projets adaptée, capable d'articuler des objectifs multiples et de mobiliser des partenaires aux cultures différentes. Elle implique aussi de reconnaître la diversité des méthodes d'action : expérimentation, innovation sociale, démarches participatives, coopération intersectorielle, investissements à impact ou encore modèles hybrides associant ressources publiques, privées et citoyennes. La diversité des approches n'est pas un obstacle à l'efficacité ; elle constitue au contraire une richesse qui permet aux territoires de concevoir des solutions plus robustes, plus inclusives et mieux adaptées aux réalités locales.

Cette dynamique invite également à élargir notre conception de la valeur. Pendant longtemps, l'économie a privilégié la mesure des flux financiers. Or la richesse d'un territoire repose aussi sur des ressources moins visibles : : la qualité du lien social, la vitalité associative, le patrimoine culturel, la biodiversité ou encore la confiance entre les acteurs. Ces différentes formes de capital sont interdépendantes. Une activité économique qui dégrade l'environnement ou fragilise la cohésion sociale peut créer du profit à court terme tout en affaiblissant durablement les capacités de développement du territoire.

Dans cette perspective, l'investissement dans les personnes apparaît comme le premier facteur de prospérité. L'éducation, la formation, la santé, l'inclusion ou la participation citoyenne ne constituent pas seulement des dépenses collectives. Elles renforcent le potentiel d'innovation, d'adaptation et de résilience des territoires. Les sociétés qui investissent dans leurs habitants développent une capacité supérieure à faire face aux transformations économiques et technologiques.

La transition écologique illustre particulièrement cette nouvelle logique. Trop souvent perçue sous l'angle de la contrainte, elle représente également une opportunité majeure de développement territorial. Les filières liées à la rénovation énergétique, à l'économie circulaire, à la mobilité durable ou à la préservation des ressources naturelles génèrent des emplois non délocalisables et stimulent l'innovation locale. Elles contribuent à renforcer l'autonomie et la résilience des territoires tout en répondant à l'urgence climatique.

Pour que ces transformations produisent pleinement leurs effets, un autre facteur apparaît déterminant : **la confiance**. Les territoires les plus dynamiques ne sont pas nécessairement ceux qui disposent des ressources les plus importantes, mais souvent ceux où les acteurs savent coopérer dans la durée. **La confiance constitue un véritable capital stratégique**. Elle

facilite les partenariats, réduit les coûts de coordination et favorise l'émergence de projets collectifs ambitieux.

Cette évolution appelle enfin à faire évoluer nos outils de mesure d'impact et d'évaluation. Les indicateurs économiques traditionnels demeurent indispensables, mais ils ne suffisent plus à rendre compte de la réalité des trajectoires territoriales. Le bien-être des habitants, la qualité de vie, la réduction des inégalités, la vitalité démocratique, la préservation des ressources naturelles ou la force du tissu associatif doivent également être pris en considération. Ce qui compte réellement doit pouvoir être mesuré afin d'éclairer les choix publics et privés.

L'avenir des territoires repose ainsi sur une conviction simple : une économie durable est celle qui crée de la valeur pour tous, développe les capacités des personnes, préserve les ressources communes et renforce les dynamiques collectives. L'intérêt général ne constitue pas une limite à la performance économique ; il lui donne son sens et sa direction.

La trajectoire à construire est celle d'une prospérité partagée, fondée sur la coopération, la responsabilité et la confiance. C'est à cette condition que les territoires pourront relever les défis du XXIe siècle et devenir les véritables laboratoires d'une économie au service des générations présentes et futures. »

Philippe DA COSTA, Président de la Fondation des Territoires

A PROPOS DE LA FONDATION DES TERRITOIRES

Fruit de la recherche empirique, et impulsée en 2018 par les Ministres de la Cohésion des Territoires Jacques MEZARD et Jacqueline GOURAULT, la Fondation a été créée en juin 2022 par 21 co-fondateurs publics & privés[4]. Placée sous l'égide de la Fondation de Lille, 1ère fondation territoriale française, la Fondation des Territoires est un espace de dialogue en confiance pour écouter et valoriser la capacité d'innovation territoriale face à nos défis communs.

Valoriser la pluralité des dynamiques territoriales qui éclairent les modèles émergents pour relever nos défis communs

Au travers de ses missions – Eclairer, Partager, Expérimenter - La Fondation adresse l'enjeu **de connaissance et de reconnaissance de la valeur de l'action de proximité.**

[4] La Fondation a été créée par 21 co-fondateurs : *Collège des concepteurs* : 2 personnes morales, fondateurs de l'association de préfiguration : **Le RAMEAU** (représenté par Charles-Benoît HEIDSIECK) et le **Réseau des catalyseurs territoriaux** (représenté par Elodie JULLIEN) et 5 personnes physiques : **Jean-Paul DELEVOYE** (Président du Comité de création), **Bettina LAVILLE** (Comité 21), **Brigitte GIRAUD** (CELAVAR / UNCPIE), **Jean-Paul BAILLY** (personnalité qualifiée), **Philippe JOUANNY** (Fédération des Entreprises de Propreté). *Collège des institutionnels* : **Ministère de la Cohésion des Territoires**, **ANCT**, **ANPP-Territoires de projet**, **Caisse des Dépôts**, Commune de **Charenton**, **Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts** et **Chaire InterActions d'AgroParisTech**. *Collège des acteurs privés de la co-construction* : **Ana Bell Group** (PME territoriale, fondatrice de l'association Persee3C et du PTCE CI&EL à Montargis), **Fédération Nationale des Caisses d'Epargne**, **Fondation RTE**, **GRDF**, **Groupe La Poste**, Réseau National des Maisons des Associations (**RNMA**) et la **Fondation TotalEnergies** (co-fondatrice du Fonds ODD 17). Voir Récit de la création de la Fondation.

Les travaux menés depuis 2018 ont permis d'**étayer progressivement les enseignements suivants** :

- Les Territoires jouent un **triple rôle stratégique dans les transitions**[5] **:** ils incarnent « l'intérêt général à portée de main ». Ils sont les lieux privilégiés pour expérimenter de nouveaux équilibres au « 1er kilomètre » de besoins, des ressources et des envies d'engagement. Enfin, ce sont aussi des espaces de confiance où il est possible de sortir de « l'entre-soi » pour prendre le risque de « l'entre tous ». Le Réseau des 350 « catalyseurs territoriaux » qui animent les coopérations entre acteurs en sont des témoins privilégiés.

- Les **nouvelles alliances entre Collectivités, associations, entreprises et initiatives citoyennes** permettent de répondre en proximité, au plus près des besoins, des ressources et des envies d'engagement[6]. Les programmes d'études de l'Observatoire des partenariats permettent de suivre depuis 2008 l'évolution et la diversification des pratiques.

- **Démontrer par l'expérimentation** : après le programme 2019-2024 « Chef de projet innovation territoriale », piloté sous l'égide de la Fondation des Territoires, le programme 2024-2026 « Réussir ensemble la territorialisation des transitions » illustre la diversité des modes de coopération locale et qualifie leur valeur ajoutée. Il est conduit avec 81 écosystèmes territoriaux métropolitains et ultramarins pour co-construire des réponses adaptées selon la maturité des territoires[7]. Ce programme est piloté par le Fonds ODD 17, en partenariat avec l'ADEME et le Fonds de Développement de la Vie associative (FDVA).

Notes de valorisation des pratiques publiée par la Fondation des Territoires

Chaque année, au moment du Salon des maires, la Fondation des Territoires publie une note pour valoriser les pratiques innovantes : Charte du faire alliance (2021), quelle(s) Quelle définition des Territoires ? (2022), Quelles compétences territoriales ? (2023), L'innovation territoriale en Actions ! (2024) et Comment créer de la valeur en Commun(s) (2025) [8].

Rendez-vous des 24 au 26 novembre prochain, au Salon des maires :

La Fondation des Territoires partagera alors l'inventaire réalisé cette année sur notre capacité à accompagner la (ré)conciliation entre économie(s) et Territoire(s) au moment où ces derniers réécrivent leur trajectoire 2026-2033 !

[5] Cahier de recherche « ODD 17 : Quelles trajectoires territoriales ? » (Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts - Le RAMEAU, octobre 2024)

[6] Note « L'innovation territoriale en Actions » (Fondation des Territoires, novembre 2024)

[7] Etude « Qualifier les besoins territoriaux et la maturité des coopérations locales » (Fonds ODD 17, septembre 2025)

[8] Les notes sont accessibles à partir du site de la Fondation des Territoires

CAP 2033 : discours sur la méthode vers le « Pari de la confiance »

Pour fixer un CAP cohérent, il faut Comprendre, Accompagner et « Performer » avec des démarches éprouvées. Valoriser ceux qui prennent le risque d'expérimenter est une nécessité si nous voulons sortir des modèles actuels… pourtant, la culture française d'aversion au risque rend difficile l'action des « pionniers », et plus encore l'appropriation de leurs innovations. Alors, comment changer de regard ?

En 2023, fort de l'évaluation des fruits de la mission ministérielle d'accélération des alliances stratégiques en France, et plus encore des résultats de l'étude d'impact 2018-2024 du faire alliance à l'échelle de la France et des 13 régions métropolitaines, Le RAMEAU publie son 6ème livre pour livrer les fruits de ses recherches empiriques : *« Commun(s) » : discours sur la méthode vers le « Pari de la confiance »*. Dans la continuité d'apprentissage des 5 premiers[9], cet ouvrage proposait **une méthode pour agir « lorsque nous avons l'humilité de ne pas savoir encore comment faire, et acceptons de reconnaitre nos fragilités[10] »**.

« Il n'est pas de vent favorable à celui qui ne sait où il va… » disait Sénèque dans *De vita beata*. S'il y a bien un point de convergence entre les 12 Ecoles de la pensée stratégique, de celle de la conception à celle du leadership cognitif, c'est bien que savoir fixer un Cap et s'y tenir est le seul moyen de faire face à la tempête. Seuls les idiots regardent le doigt lorsque le Sage montre la lune… et c'est bien cette recherche d'un Objectif commun qui est au cœur du « faire société ».

Alors **comment (re)donner un Cap au moment où tout semble se déliter ?** D'abord ne pas saborder les Repères en « Commun(s) » qui existent. Les fossoyeurs de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable oublient un peu vite ce que veut dire « Démocratie » et « Stratégie ». N'en doutons pas ces deux mots rimes ensemble, la stratégie n'est-elle pas issue de l'Art de la guerre… non pas pour la gagner, mais pour l'éviter ? Il est bon de prendre le temps de relire la « *Conférence sur l'efficacité* » du philosophe François JULLIEN… c'est court et efficace !

Démocratiquement, l'Agenda 2030 est le seul exercice stratégique à l'échelle de l'Humanité. Tous les autres, non systémiques et/ou non datés & objectivés, n'étaient que des planifications institutionnelles qui n'engageaient que les Etats… et non leurs Nations. La différence est de taille ! En 2015, ce ne sont pas les Etats seuls qui s'engagent, ils font le choix stratégique d'y associer leur Nation respective ; autrement dit tous les acteurs, dans tous les domaines, sur tous les Territoires. Ce Cap en « Commun(s) » était certes traduit en cadre commun, mais comme la Justice ne doit pas confondre la Loi et l'Esprit de la Loi, la politique ne doit pas confondre les indicateurs de performance, notamment budgétaires, avec l'élan d'engagement vers un mouvement de co-construction du bien commun pour rendre opérant une gestion pertinente de l'intérêt général.

---

[9] Livres : *Bien commun : vers la fin des arrogances* (Le RAMEAU, Editions DALLOZ, Collection JURIS Associations, décembre 2016), *Oser l'intérêt général* (ADASI & Le RAMEAU, Editions La FONDA, octobre 2017), *L'alchimie du bien commun* (Fondation pour la Co-construction du bien commun, Editions Le RAMEAU, octobre 2018), *L'ODD 17 en pratiques* (Fondation pour la Co-construction du bien commun, Editions Le RAMEAU, octobre 2020), *Projet (Re)Naissance : de l'économie d'alliance à la (re)découverte de notre Lien commun* (Fondation pour la Co-construction du bien commun, Editions Le RAMEAU, octobre 2018)

[10] Discours du Président-Fondateur du RAMEAU, Charles-Benoît HEIDSIECK, lors de la publication de l'ouvrage en octobre 2023 à l'occasion de colloque au CESE « Jeunes & Territoires 2050 », sous la double présidence de la Ministre de la Jeunesse et de la Vie associative, Prisca THEVENOT, et du Président du CESE, Thierry BEAUDET.

La gestion de l'intérêt général est de la responsabilité des autorités légitimes pour réguler la Nation. La co-construction du bien commun est l'articulation de 3 « corps » pour y répondre :

- le « **corps physique** » de **l'engagement** des femmes et des hommes qui se mobilisent pour répondre à nos fragilités, et inventer des solutions face à des besoins nouveaux.
- le « **corps social** » de nos **organisations publiques et privées**, qui sont loin de n'être que de simples métavers organisationnels (systèmes de gouvernance, de production, de gestion et d'information) ; ils incarnent plus encore des projets communs où l'engagement et les aspirations des « corps physiques » prennent vie pour « vivre ensemble » une aventure humaine. Ce chemin vécu en commun permet de réaliser des objectifs communs à l'organisation dans laquelle chacun peut se situer à sa « juste place ».
- le « **corps sociétal** » des **Territoires**, lieux d'incarnation de « l'intérêt général à portée de main ». C'est l'espace dans lesquels les « corps physiques » engagés et les « corps sociaux » projets se rencontrent pour former un Projet de Territoire à une échelle de temps qui dépasse celle des personnes, des organisations et des mandats politiques. L'enjeu commun devient alors de fixer ensemble un Avenir en « Commun(s) ».

En ce sens, il est facile de comprendre pourquoi le mandat local 2026-2033 est si stratégique pour tous. 7 ans, c'est le temps pour « Agir ensemble en Territoire » durant un cycle complet d'innovation. Symbole fort de ce mandat exceptionnellement de 7 ans (pour cause d'élection Présidentielle en 2032), le « mi-mandat » correspondra à l'évaluation de l'Agenda 2030, le 31 décembre 2030. La France aura-t-elle tenu ses engagements ? Nous le saurons alors…

Car telle est la seconde incohérence de vouloir enterrer les Objectifs de Développement Durable aujourd'hui. Certes nous savons que nous aurons sans doute entre 35% et 40% seulement des Objectifs atteints. C'est vrai, mais là encore croire que l'Agenda 2030 se limite à un « Dashboard » d'indicateurs institutionnels, c'est ne pas comprendre le sens de la Politique. La Démocratie n'est pas une « assurance tout risque », elle est un mouvement de cheminement collectif vers un Cap et des Objectifs communs qui forment un « contrat social » auquel chacun accepte de se soumettre, conscient qu'il est ainsi lui-même sécurisé dans ses propres fragilités. Ainsi, quelle femme ou quel homme politique sérieux peut prendre le risque de délégitimer un Agenda signé par les 193 Nations Unies en 2015… sans prendre le risque de violer les principes mêmes de la Démocratie ?

Pour prendre une métaphore sportive : quel Athlète normalement constitué prendrait le risque d'arrêter un marathon en plein Jeux Olympiques & Paralympiques au 30ème kilomètre sous prétexte qu'il ne sera pas le premier à franchir la ligne d'arrivée, ou que son « chrono » n'est pas le meilleur de sa carrière ? Soyons sérieux donc, seuls les idiots ou les instrumentalistes de nos peurs peuvent sérieusement écarter le seul Cap commun qu'il nous reste aujourd'hui…

Ce « socle commun » (re)posé, comment aider les Territoires à s'en saisir pour (re)mobiliser l'ensemble des acteurs et des actions vers une trajectoires 2026-2033 en « Commun(s) ? Deux décennies de recherche empirique sur le mouvement de co-construction du bien commun, étudié à l'échelle des « 3 corps » permet de proposer un mode opératoire concret.

Commencer par Comprendre avant d'agir… et de compter !

Ne pas faire l'inventaire de ses « actifs » avant de débuter le chemin est une évidence. Pour filer la métaphore sportive, aucun alpiniste ne part en « tong » pour franchir l'Everest … sauf parfois les pionniers qui n'ont pas encore pleinement conscience du risque, ou les naïfs qui pensent que ce sera une partie de plaisir.

Pour agir, le réflexe, surtout actuellement, est souvent de compter. C'est nécessaire, mais pas suffisant. Plus que de compter, il faut savoir se compter pour mesurer les forces en présence capables d'affronter l'ampleur des défis, mais aussi conter pour donner envie de s'engager. Conter les Récits des transitions est essentiel. Elles se vivent plus qu'elles ne se disent. Rendre compte des chemins parcourus est ainsi un puissant levier du changement[11].

Tout débute donc par savoir se situer dans son écosystème d'acteurs, d'actions et de Territoires. Un exemple : c'est la raison pour laquelle l'Observatoire des partenariat a publié son étude « savoir se situer dans un monde en mutation » au moment où le cahier de recherche « ODD 17 : quelles trajectoires territoriales ? » est venu rendre compte du programme 2019-2024 « Chef de projet innovation territoriale ». A partir du décryptage des pratiques innovantes des « petits & moyens » Territoires, il était utile de permettre à chacun de se positionner.

Apprendre à Accompagner l'innovation !

Pour accompagner les Territoires, il ne suffit pas de les outiller, il faut aussi les équiper. Outiller, c'est rendre accessible les **M**éthodes, **E**xemples, **D**onnées, **O**utils et **C**ompétences déjà disponibles pour piloter le changement au plus près du « 1er kilomètre » des besoins, des ressources et des envies d'engagement. Ces **MEDOC** sont nécessaires, mais ce n'est pas parce que le traitement existe que l'on connait la posologie efficace pour soi-même ! La plupart des solutions existent aujourd'hui[12]. Elles ont été co-élaborée avec les « pionniers » depuis 20 ans, et ce sont de puissants et robustes Repères pour fixer un Cap ambitieux et définir les trajectoires pertinentes pour y arriver.

Pourtant, il ne suffit pas de mettre à disposition les solutions issues de pratiques éprouvées pour faire passer à l'acion. Il faut aussi accompagner chacun en fonction de son profil, de ses objectifs, de ses moyens, mais aussi de sa maturité. Cette prise en main des MEDOC permet à chacun de se les approprier à son rythme et de transformer les Repères communs en trajectoires d'actions personnalisées.

Notons au passage qu'en accompagnant cette acculturation, l'accompagnateur grandit avec ceux qu'il accompagne. Devant l'ampleur des changements actuels, il ne saurait y avoir des « sachants ». Il n'y a que des « praticiens » plus ou moins expérimentés, ouverts à des démarches apprenantes où chacun se nourrit de l'expérience de l'autre. Loin de « boites à outils » universelles qu'il conviendrait de diffuser, les MEDOC propose une « médecine personnalisée » où le médecin apprend de son patient (… *tient que le mot est beau… (ré)apprendre la patience* !). L'accompagnateur du changement n'est plus celui qui fait ou fait faire POUR… mais celui qui construit AVEC afin d'acculturer aux connaissances existantes tout en apprenant du nouvel usage en émergence avec celui qu'il accompagne.

Là encore, il s'agit d'un changement de regard, mais aussi de posture : il n'est plus un « face à face » où l'un sait, l'autre apprend, mais un « côte à côte » où l'ainé dans la connaissance partage les fruits de son chemin afin que l'apprenant s'en nourrisse, et (ré)invente ainsi son propre chemin. Nous sommes alors au cœur même de l'équation de la co-construction : 1+1 = 3 ! Tout devient alors possible…. avec un peu de la patience, telle celle qu'il faut au Patient pour que son traitement devienne efficace pour répondre à ses maux. Nous sommes alors loin des mots, et près des Actes !

---

[11] Guide « L'investissement sociétal en Actions » (AG2R LA MONDIALE & Le RAMEAU, octobre 2018) et plateforme « Piloter l'innovation sociétale : valoriser & développer ses compétences ».

[12] Cartographie des MEDOC des Transitions (Le RAMEAU, avril 2026)

La « Théorie de l'Alliance » modélisée en 2016 à l'occasion des 10 ans du laboratoire de recherche empirique du RAMEAU, tout comme celle des « Trois corps en mouvement », ne sont pas issue de la science, mais des pratiques. L'exemple le plus inspirant pour incarner cette équation insolvable qu'il a été possible de résoudre grâce à la co-construction 1+1 = 3 est celui de l'AFM-Téléthon.

L'AFM-Téléthon : un « cas d'école » des Théories de l'Alliance et des 3 corps en mouvement

Qui aurait cru qu'en Revant à un remède impossible pour les plus complexes des plus complexes des maladies rares, l'association d'intérêt général AFM-Téléthon inventerait la « médecine de demain » ? Cette dernière, grâce aux biothérapies génétiques et cellulaires, n'est plus basée seulement sur une pharmacopée dont l'objectif est d'avoir la solution la plus performance, elle est aussi – et peut-être surtout – fondée sur le « 1er kilomètre » des besoins du Patient pour identifier dans l'immensité des connaissances des cas le traitement qui sera le plus pertinent.

Qui aurait cru, il y a encore 15 ans que ce serait possible ? Qui aurait pu imaginer que c'est la détermination de ces mères et de ces pères qui voyaient impuissants mourir leurs enfants qui nous a tous permis de sortir de la pandémie 70 ans plus tard ? Qui a compris que la « recette » de l'AFM-Téléthon n'est pas seulement des mots face aux maux, mais la puissance des Actes. Ces derniers caractérisent l'innovation sociétale à la fois technologique, sociale (*ie. au service des plus fragiles d'entre nous*), mais aussi territoriale. Qui a compris que cette association maitrise avec talent les 3 leviers d'innovation : de solutions (*les traitements qui s'inventent en « Commun(s) » avec la recherche, les cliniciens et l'industrie pharmaceutique*), de la chaine de valeur (*… dont la Force T est un exemple inspirant d'ancrage et d'incarnation territorial de l'engagement*), mais aussi du modèle socio-économique (*à tous les stades de l'innovation, des 2,8 Md€ levés grâce au Téléthon pour financer la recherche dédiés, jusqu'à la stratégie de valorisation pour rendre compte des apports spécifiques des programmes financés en subsidiarité des autres programmes*).

Ce combat - et cet impact - n'ont été possible qu'en valorisant et en accompagnant les « 3 corps en mouvement » pour co-construire les réponses adaptées à chaque étape du processus d'innovation thérapeutique et sociétal. Tel est sans doute le secret de ce projet d'intérêt général inspirant.

Cet exemple nous donne le sens profond de l'utilité d'accompagner l'innovation, mais aussi de savoir la capitaliser. Garder mémoire du chemin parcouru est aussi important que le traitement lui-même. Inventer une solution est bien, mais l'important est de savoir ensuite la faire comprendre, reconnaitre, puis connaitre. C'est ce qui explique la valeur des Récits où le « carnet de recherche » du voyage exploratoire devient lui-même aussi important que le « principe actif » du traitement trouvé. C'est l'enseignement principal de l'exemple de l'AFM-Téléthon. Les « carnets de recherche » n'ont pas seulement été utiles pour pouvoir produire des traitements adaptés pour guérir – et pas seulement soigner – les plus complexes des plus complexes des maladies, ils ont servi de base de travail pour de très nombreuses maladies courantes : AVC, cancer, diabète… L'intérêt bien compris des malades et des familles a ainsi rejoint celui de l'intérêt général.

« Performer » pour pérenniser l'action engagée !

Ne nous trompons pas de sémantique. Il s'agit bien de « Performer » au sens pratiquer du terme. Dans l'Art, la « Performance » c'est celle de traduire l'idée en mouvement. Tel est bien le défi aujourd'hui. Les envies d'engagement et les solutions innovantes ne manquent pas. Comment les pérenniser dans un mouvement où chacun trouve sa « juste place » dans un ballet commun des trois corps en mouvement ?

Piloter, partager et valoriser sa « Performance » … autrement dit, conter, se compter et compter. Il s'agit de remettre dans l'ordre un chemin qui s'écrit en 3 temps, 3 mouvements : piloter une démarche à la fois agile et rigoureuse pour se situer et se positionner dans son écosystème, partager son cheminement pour inspirer et s'inspirer à partir des fruits des étapes franchies, et enfin pouvoir et savoir valoriser sa valeur spécifique au sein de son écosystème.

Pour mobiliser durablement les énergies de son écosystème interne et externe, il ne s'agit pas seulement d'expérimenter de nouveaux modèles et d'en faire vivre l'expérience, il s'agit de pouvoir ensuite les pérenniser. Le risque serait autrement de n'être que dans un foisonnement d'expériences inspirantes mais sans Lien entre elles… un peu comme un ballet où les corps en mouvement n'offriraient pas une harmonie d'ensemble. C'est déjà difficile au sein d'une organisation d'assurer cette harmonie, alors comment faire à l'échelle d'un Territoire ?

Le 6ème référentiel du RAMEAU en proposait une méthode en 2019. Le référentiel « L'évaluation partenariale en pratiques[13] » se terminait en effet par une question stratégique : comment passer de la valeur de l'action de chacun à la démonstration de celle de l'interaction entre tous ? Il est en effet important pour une organisation de mesurer non seulement sa performance, mais aussi sa pertinence, mais comment mesurer son impact s'il n'existe aucun référentiel à l'échelle de l'écosystème impacté ? 7 ans plus tard, le mode opératoire a pu être élaboré.

Cette **méthode de valorisation repose sur 4 piliers** : la capitalisation, l'évaluation, la modélisation économique et le faire valoir (cf. schéma ci-dessous).

Les 4 piliers de la valorisation de l'action sociétale

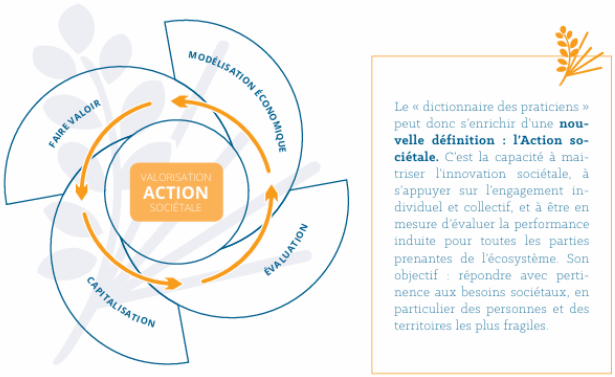

Le « dictionnaire des praticiens » peut donc s'enrichir d'une **nouvelle définition : l'Action sociétale.** C'est la capacité à maîtriser l'innovation sociétale, à s'appuyer sur l'engagement individuel et collectif, et à être en mesure d'évaluer la performance induite pour toutes les parties prenantes de l'écosystème. Son objectif : répondre avec pertinence aux besoins sociétaux, en particulier des personnes et des territoires les plus fragiles.

C'est cette méthode qui a été utilisée en mai 2022 pour valoriser les fruits de la mission et de la « feuille de route » ministérielle d'accélération des alliances stratégiques[14]. C'est aussi celle est déclinée au cœur du 7ème référentiel de recherche empirique - « Impact & trajectoires en « Commun(s) » - qui sera publié le 17 novembre prochain à l'occasion des 20 ans du RAMEAU.

A la suite des Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale, quel état des lieux des 4 piliers de la valorisation du mouvement de co-construction du bien commun peuvent d'ores et déjà éclairer les nouvelles gouvernances Territoriales ?

[13] Référentiel-Evaluation-partenariale-en-pratique, et Plateforme « Coopérer efficacement » : comment évaluer ? L'évaluation partenariale en pratique – Coopérer efficacement

[14] Note de synthèse remis au Gouvernement du cheminement 2019-2022 de la mission ministérielle « Accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités territoriales ».

Leviers 1 : une capitalisation robuste pour éclairer 3 dimensions

Qu'avons-nous en commun pour « Agir ensemble en Territoire » ? Telle pourrait être la question de ce 1er levier d'une méthode robuste pour accompagner les Territoires en les équipant avec des ressources qui leur permettent de s'informer, de se former et d'agir efficacement au « 1er kilomètre » de leurs réalités locales.

Lors du bilan des 1ères Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale, le 11 septembre 2025, à la demande du Comité 21 et du CGDD, Le RAMEAU avait réalisé un état des lieux de la capitalisation en « Commun(s) ». La note « Qu'avons-nous en « Commun(s) » pour accompagner les coopérations territoriales qui accélèrent les transitions ? » rappelait alors le Récit depuis 2008 de l'émergence du mouvement de coopérations territoriales. Le même jour, le Fonds ODD 17 publiait la synthèse de l'étude de qualification des besoins territoriaux qui illustrait la manière de répondre aux 4 niveaux de maturité des Territoires en matière de coopérations stratégiques[15].

9 mois plus tard, à l'issue des 2èmes Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale, il est utile d'actualiser ces outils en mettant en perspective cette capitalisation en « Commun(s) » des données, des outils et des compétences.

Des données pour Comprendre les mutations en cours

Pour pouvoir se situer, se positionner et fixer son ambition, il faut avoir accès à des données fiables, mais aussi à une relecture dans le temps des mouvements que nous vivons. C'est le sens des programmes quinquennaux de l'Observatoire des partenariats. Depuis 2008, ce dernier écoute les Français, les élus locaux, les dirigeants d'entreprise et les responsables associatifs sur les fragilités qu'ils constatent, sur la place des coopérations pour y répondre, et sur leurs propres pratiques partenariales. Ce cheminement a progressivement permis de se doter d'une connaissance robuste des pratiques de terrain. Il est résumé ci-dessous.

Le programme 2023-2027 « Ecosystème » permet en particulier de mieux comprendre comment passer de l'analyse de la performance de chacun à la valorisation des interactions entre tous. Après avoir écouté les jeunes en 2023, puis les collectivités territoriales en 2024, et les acteurs économiques de proximité en 2025, le programme éclairera cette année l'état des lieux des trois leviers de tout équilibre socio-économique : l'engagement des richesses humaines, le développement des ressources financières et la valeur des alliances stratégiques.

[15] Synthèse « Agir ensemble pour accélérer les Transitions ».

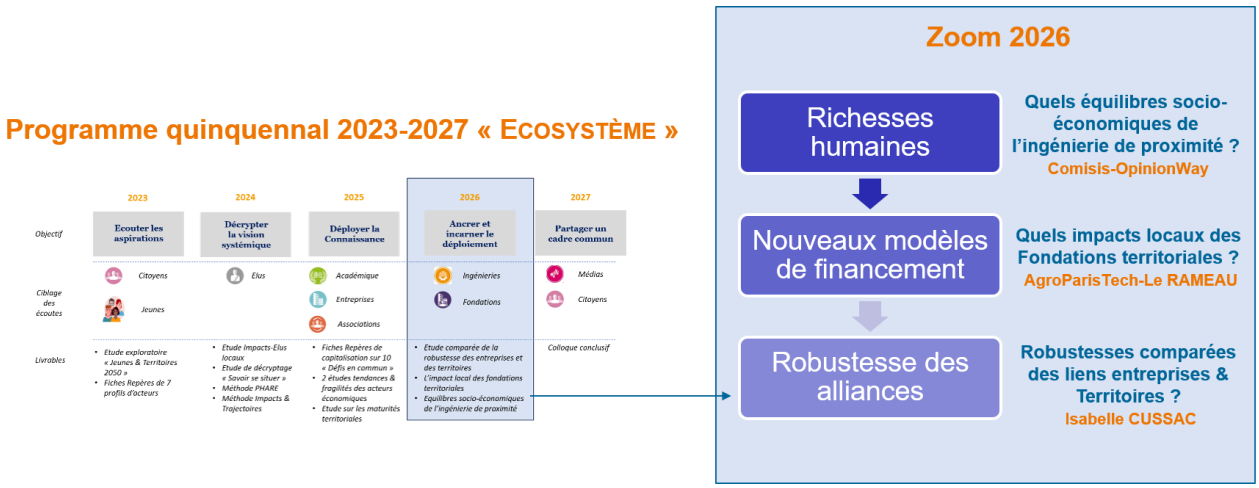

Sans attente la publication de ces études le 26 novembre prochain lors du Salon des maires, vous pouvez d'ores et déjà avoir accès à la connaissance des données capitalisées :

- L'intégralité des études de l'Observatoire des partenariats par acteurs, domaines et territoires depuis 2008 est libre d'accès,
- La collection des fiches Repères décrypte les pratiques de 7 profils d'acteurs (profils d'engagement), dans 10 domaines d'actions (défis en commun) à l'échelle des 13 régions métropolitaines et d'un premier territoire ultra-marin,
- La base IMPACT-Alliances est véritable 4 en 1 pour piloter au quotidien ses partenariats, notamment grâce au référencement de plus de 1.000 exemples inspirants, et aux liens avec 574 acteurs de proximité, dont 350 « catalyseurs territoriaux », qui permettent d'en comprendre les ancrages locaux.

Des outils pour Agir

Des données aux outils, il n'y a qu'un pas, mais lequel ? Encore faut-il identifier ses besoins, et sécuriser que les outils reposent sur une information fiable et sur des expérimentations suffisamment rigoureuses pour en étayer la pertinence et en éprouver la robustesse.

Il a donc fallu d'abord répondre à la question : « A quels objectifs répondent les coopérations stratégiques ? » avant d'expérimenter puis de prototyper des outils pertinents. Concilier performance & engagement, hybrider son modèle socio-économique, accélérer l'innovation sociétale et/ou co-construire un projet de Territoire, telles sont les 4 principales raisons de développer un partenariat stratégique.

Chacune d'elles a fait l'objet d'un travail de recherche empirique d'au moins 7 ans qui a été capitalisé dans un référentiel qui en décrypte l'état des lieux, des enjeux à la pratique. Cette connaissance a ensuite été déclinée en guide méthodologique, en plateforme d'accompagnement numérique, en formats d'appropriation des savoir-faire, ainsi qu'en un contenu académique enseigné au sein d'institutions de référence.

	Concilier performance & engagement	Hybrider un modèle socio-économique	Accélérer l'innovation sociétale	Co-construire un Projet de Territoire
Référentiel	Réf évaluation partenariale	Réf MSE	Réf modèle invest. sociétal	Réf coop. terr.
Guide pratique	Guide « CE »	Guide ADASI + boussole MSE	Guide « ISA » + kit SIM	Kit RETT + boussole AET
Plateforme	Plateforme coopérer efficacement	Plateforme Trajectoires socio-économiques	Plateforme piloter l'innovation	Plateforme l'innovation territoriale
Formats appropriation	Parcours découverte + expérientiel	Parcours découverte + expérientiel + formations 7h/32h	Parcours découverte	Parcours découverte + expérientiel
Contenu académique	CNAM	ESTHUA	Panthéon Sorbonne	AgroParisTech

C'est à partir de ces connaissances que les outils ont pu être développés pour **permettre à chacun de s'informer, se former et agir efficacement**. La **boussole des outils de la co-construction** se compose de 4 piliers de capitalisation, 4 formats pour s'informer, 4 dynamiques pour agir efficacement et 4 modalités pour se former.

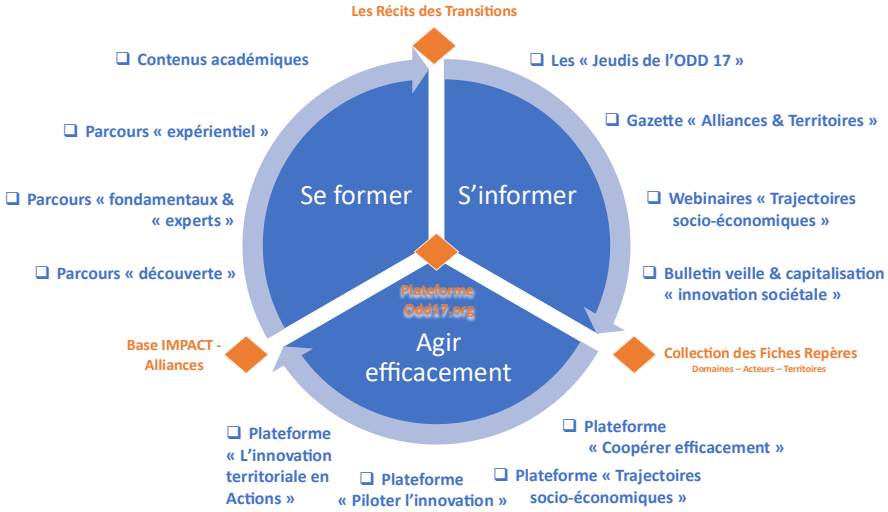

4 piliers pour capitaliser les pratiques innovantes

- ☑ Au cœur de la capitalisation mutualisée, la plateforme **odd17.org**. Depuis 2021, elle met en commun les connaissances qui permettent d'accélérer les alliances d'intérêt général et les coopérations territoriales.
- ☑ La **collection des fiches Repères** par Acteurs, par Domaines et par Territoires permet de se situer dans son écosystème.
- ☑ La **base IMPACT-Alliances** donnent accès à une information régulière, au recensement de plus de 1.000 exemples inspirants, aux contacts avec un maillage de 350 relais territoriaux et à une veille active de l'innovation sociétale.
- ☑ Les **Récits des Transitions** éclairent sur les défis et les avancées des praticiens, des acteurs académiques et des institutions.

D'une capitalisation mutualisée à 4 formats d'accès à une information pratique

- ☑ Les « **Jeudis de l'ODD 17 en pratiques** » permet chaque semaine de connaitre l'actualité des pratiques partenariales innovantes,
- ☑ La « **Gazette Alliances & Territoires** » synthétise tous les mois les moments forts et les ressources pour agir ensemble au plus près des réalités de terrain,
- ☑ Le **webinaire trimestriel « Trajectoires socio-économiques »** fait (re)découvrir la diversité de nouveaux modèles en émergence,
- ☑ Le **bulletin trimestriel de veille** sur l'innovation sociétale capitalise les avancées.

De la connaissance à 4 dynamiques numériques pour agir efficacement

- ☑ La **plateforme « Coopérer efficacement »** est animée au travers des sessions régulières de (re)découverte de la base IMPACT-Alliances qui en est le GPS. Pour tout savoir sur les partenariats qui (ré)concilient économie et intérêt général, explorez-la ! C'est l'Observatoire des partenariats qui en assure le pilotage.

- ☑ La **plateforme « Trajectoires socio-économiques »** donne accès à une diversité de modalités pour s'approprier les savoirs et les savoir-faire pour (re)trouver un équilibre qui pérennise son action et/ou pour accompagner une démarche de transformation de modèle. Un Comité de pilotage pluridisciplinaire sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et de la Vie associative en assure l'animation.
- ☑ La **plateforme « Piloter l'innovation sociétale : valoriser et développer vos compétences »** partage les méthodes issues des « pionniers » pour faire connaitre et reconnaitre la valeur de leur démarche innovation, de son émergence à son déploiement. Le Fonds ODD 17 en alimente les exemples inspirants.
- ☑ La **plateforme « L'innovation territoriale en actions »** est idéale pour celles et ceux qui veulent accompagner les transitions au cœur de leur territoire. Projets de Territoire, ingénierie locale, nouveaux modèles, nouvelles compétences… autant de pratiques décryptées sur la plateforme animée par le Réseau des catalyseurs territoriaux et la Fondation des Territoires.

D'une action ciblée à 4 modalités de formation selon ses besoins et sa maturité

- ☑ Le **parcours « découverte »** permet un 360° en 2h, 4h ou 12h selon ses envies et besoins. Il ouvre l'accès à des Mooc pour approfondir en ligne ses connaissances.
- ☑ Le **parcours « expérientiel »**, 100% numérique, permet de qualifier ses pratiques et de faire un bilan de ses connaissances (3 sont actuellement ouverts !).
- ☑ Les **parcours de formation** vont des « fondamentaux » (7h) au « experts » (32h)
- ☑ Les **contenus académiques** sont co-construits avec les établissements de référence pour passer de la connaissance empirique à la compétences stratégiques.

Des compétences pour Pérenniser

Ce dernier **point sur les formations mérite une attention particulière**. Il ne s'agit pas de croire qu'il suffit d'un module de formation pour développer les compétences. Encore fait-il que l'acculturation soit adaptée à son destinataire. L'exemple de la formation sur les modèles socio-économiques est un bon exemple. Il a fallu **procéder en 3 temps** :

1- Tester les contenus et les formats auprès des 4 cibles visées : les dirigeants, leur gouvernance, les référents techniques (internes & externes) et les équipes,
2- Il a ensuite fallu décliner les outils pédagogiques en fonction des degrés de maturité des acteurs : débutants, praticiens, experts ou pionniers,
3- Il a enfin fallu articuler les formations selon des différents profils d'acteurs : entreprises, associations/fondations, collectivités territoriales et services de l'Etat.

Partager au sein d'une gouvernance les enjeux de l'élaboration de nouvelles trajectoires

(Re)découvrir les fondamentaux socio-économiques et les moyens de les activer, en 2h, 4h ou 12h

Données, outils et compétences sont aujourd'hui capitalisés en libre accès pour permettre aux Territoires de s'inspirer de ce qui existe déjà et de mieux qualifier leurs pratiques au regard de la maturité collective.

Leviers 2 : une évaluation adaptée aux maturités de chacun

Avoir accès aux ressources, c'est bien… mais savoir les utiliser, c'est mieux ! Pour ce faire il est important de qualifier ses propres pratiques, en tenant compte de sa maturité. C'est le sens de l'évaluation lorsqu'elle est adaptée aux réalités de terrain.

Afin de mettre en œuvre sa propre trajectoire, il est stratégique de pourvoir établir son point de départ. C'est le sens premier de l'évaluation. Cette dernière n'est pas d'abord une relecture du passée pour vérifier et contrôler les usages des moyens mobilisés, c'est d'abord un formidable outil pour se projeter. Pour cela 3 conditions : ne pas se tromper sur les mots, choisir « son » évaluation en fonction de sa maturité, et ne pas faire seul sous peine de ne pas être objectif.

Clarifier les mots pour clarifier les liens !

Derrière la notion « valise » d'évaluation, il existe une multitude de concepts différents. Il convient tout d'abord de bien définir les mots utilisés. Le schéma ci-dessous explicite les 5 définitions importantes de performance, cohérence, efficience, pertinence, contribution sociétale :

- La **performance** est la comparaison entre les résultats et objectifs de l'organisation ; c'est une introspection sur les résultats.
- La **cohérence** est la capacité à disposer des ressources nécessaires aux objectifs finis (le modèle socio-économique de l'organisation).
- L'**efficience** est la frugalité de la solution. En période de raréfaction des moyens et d'accroissement des besoins, l'efficience devient un levier d'évaluation stratégique.
- La **pertinence** est l'effet qu'a une organisation sur son écosystème :
  - En amont, son **utilité sociétale** est l'ambition qu'elle porte de répondre aux besoins de l'écosystème,
  - En aval, ses **externalités** – positives et négatives – correspondent aux impacts qu'elle a concrètement sur son écosystème.
- La **contribution sociétale** est le positionnement d'une organisation au sein de son écosystème.

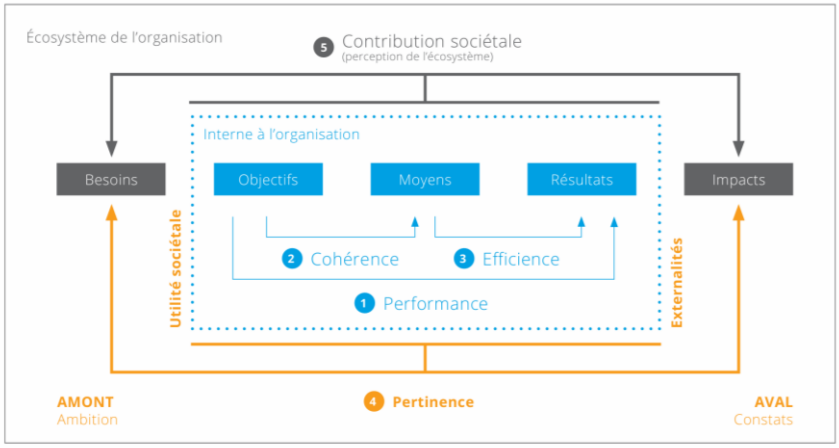

2 autres notions transverses sont importantes en matière d'évaluation : la **clarté**, c'est-à-dire la capacité à exprimer clairement les attendus et les effets obtenus des actions engagées, et le **sens**, c'est-à-dire à la fois la direction et les valeurs portées par l'action.

Compter, se compter ou conter ?

Cette précaution étant prise, il est indispensable de choisir son mode d'évaluation. Il dépend très fortement du caractère innovant ou non de la solution / du profils de l'organisation à évaluer. Le processus d'innovation sociétale ci-contre nous rappelle en effet qu'il n'est pas pertinent de choisir la même forme d'évaluation selon la maturité de la solution.

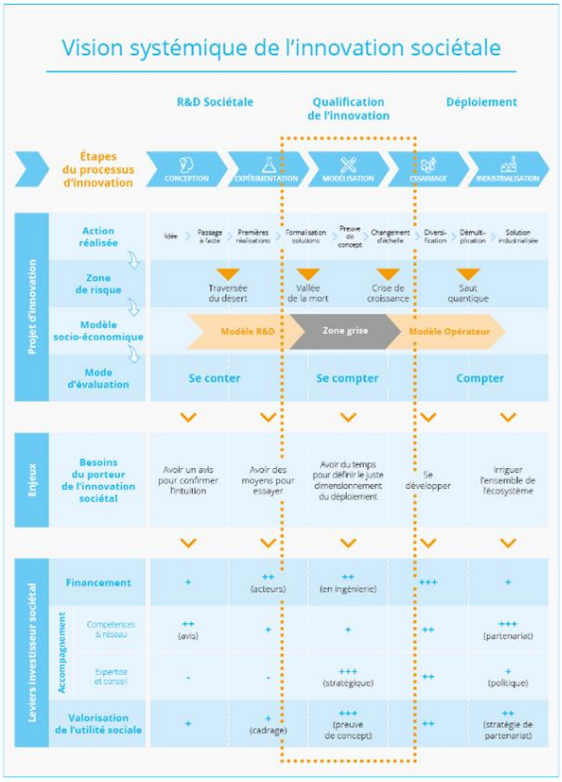

Faut-il compter au travers d'indicateurs de performance quantitatifs ? Se compter en contribuant à des espaces en commun afin de mesurer sa maturité ? … et/ou conter le Récit de son cheminement ? Choisir la(les) bonne(s) forme(s) d'évaluation est donc le premier critère de pertinence pour pouvoir se situer et se positionner en confiance.

La plateforme « *Piloter l'innovation sociétale : valoriser et développer ses compétences* » propose une méthode pour le faire efficacement : Evaluer son impact – Piloter l'innovation sociétale.

L'évaluation est l'un des 7 **savoir-faire stratégiques pour piloter un processus d'innovation**, et pour garantir une trajectoire cohérente avec son positionnement, mais aussi avec la maturité de son écosystème.

Comprendre notre maturité collective dans le contexte actuel…

L'erreur trop souvent commise est d'évaluer en se regardant soi. Cette introspection est nécessaire, mais pas suffisante. Le changement vient bien plus de l'extérieur que de l'intérieur, pour le piloter, il convient donc d'en appréhender les degrés de maturité.

Savoir compter : c'est en ce sens que l'étude d'impact 2018-2022 a été structurante. Elle a permis de mesurer que le « devoir d'alliance » qualifié en 2015 s'était progressivement transformé en « envie d'alliance », avant même la crise de la Covid 19. Cette dernière en a accélérer la nécessité d'en prendre conscience[16].

Ne pas omettre de conter : en préparation des Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale du 7 juillet, les engagements des profils d'acteurs qui constituent un écosystème territorial ont été passé en revue. De l'engagement citoyen, en valorisant plus particulièrement celui des jeunes, à l'impulsion institutionnelle et à ses effets durables, tous les profils ont été décryptés dans leur capacité à participer au mouvement de co-construction qui s'accélère au cœur des Territoires. Collectivités territoriales, associations, entreprises, fondations, investisseurs sociétaux, acteurs académiques, ingénierie de proximité et médias participent à mouvement devenu stratégique de relever ensemble les défis communs[17].

[16] Voir synthèse des travaux menés avec l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts et les 4 cahiers de recherche publiés.

[17] Vadémécum « Ingénierie territoriale : (ré)inventons nos liens et nos lieux » (Réseau des catalyseurs territoriaux, novembre 2025)

Apprendre à se compter : c'est en effet à partir de son Récit et de ceux des autres profils d'acteurs, ceux que nous connaissons moins, que nous pouvons nous situer. C'est tout le sens des Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale : découvrir ce que les autres acteurs font, sur d'autres territoires afin de s'inspirer et s'engager.

Un exemple : les rôles des acteurs académiques dans les transitions

Le cahier de recherche « ODD 17 : quelles trajectoires territoriales ? » a éclairé les 3 rôles stratégiques que les acteurs académiques peuvent jouer dans le cadre de la territorialisation des transitions (recherche, enseignement, mais aussi expérimentations dans le cadre de leur Responsabilité Sociétale d'Etablissement).

A l'inverse, il a éclairé pour les acteurs académiques les 3 rôles stratégiques d'un Territoire dans les transitions : le lieu d'incarnation de « l'intérêt général à portée de main », la paillasse d'expérimentations sociétales ancrées dans la diversité des réalités locales, et l'espace de confiance où il est possible de dépasser « l'entre-soi » pour prendre le risque de « l'entre-tous ».

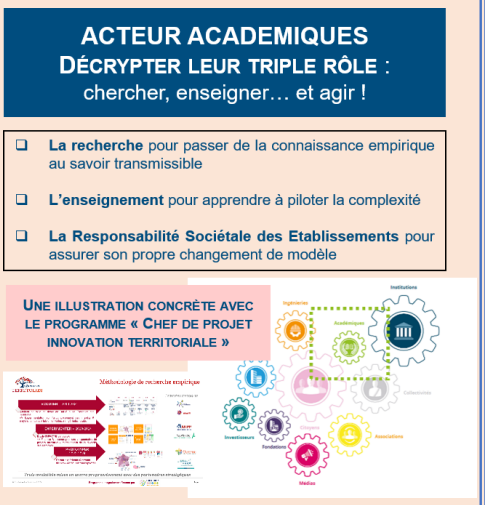

Les Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale sont à ce titre un formidable observatoire des tendances, et un lieu de maturation collective. Leur lancement en 2025 est une avancées collective. Le fait qu'après le Comité 21 ce soit le Réseau du maillage territorial des « catalyseurs territoriaux » qui l'organise a été symbolique. Cela a permis d'incarner la complémentarité des positionnements entre les réseaux nationaux de référence, et les ingénieries de proximité qui accompagnent la territorialisation des transitions. Loin de s'opposer ces mouvements se complètent, s'inspirent et se nourrissent respectivement.

Les RNCT 2026 ont été à ce titre un « Récit vivant » pour comprendre l'envie d'alliance. Ils ont illustré la triple dimension de l'utilité de compter, de se conter, mais aussi de se compter pour conter et compter ensemble !

Leviers 3 : la modélisation des enjeux et pratiques du « 1er kilomètre »

Forts de la capitalisation et de l'évaluation des impacts du faire alliance en matière de performance, d'innovation et de confiance, il est nécessaire de retracer notre chemin collectif pour comprendre ce qui a été modélisé et créé en « Commun(s) ».

Les impacts du chemin de la recherche empirique menés depuis deux décennies se mesurent à trois dimensions : les concepts qui ont émergés de l'observation et des expérimentations avec les « pionniers », les méthodes qui ont été éprouvées grâce à l'épreuve et aux preuves du temps, et l'infrastructure qui a été co-construite progressivement pour répondre aux besoins qualifiés au « 1er kilomètre » des réalités territoriales.

2006-2016, une décennie pour qualifier les concepts innovants

De 2006 à 2016, la recherche empirique sur la co-construction du bien commun a fait émerger de nombreux concepts sur les effets des nouvelles alliances sur l'intérêt général, sur les modèles relationnels de partenariats, sur la performance des organisations publiques & privées, sur les Territoires, sur l'innovation et sur l'engagement. En 2016, les 10 ans du RAMEAU ont été l'occasion d'en faire l'inventaire, de publier le livre « *Bien commun : vers la fin des arrogance* », de créer la fondation pour la Co-construction du bien commun afin de valoriser les « éclaireurs 2030 », mais aussi de formaliser le référentiel « Co-construction territoriale », lancé au CESE sous le Haut patronage du Président de la République.

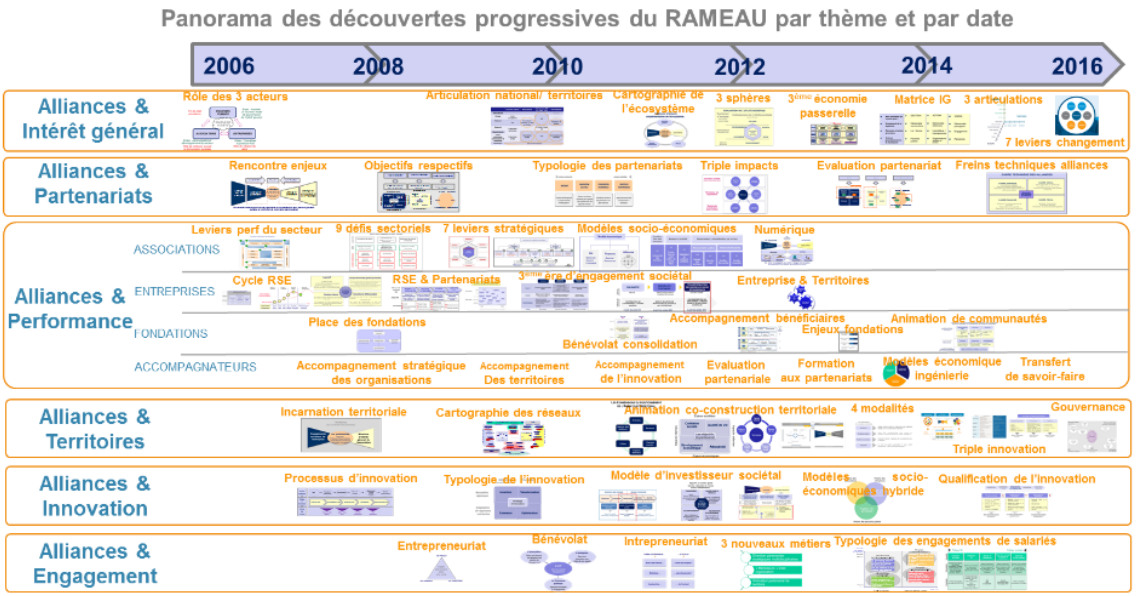

Il convenait alors de vérifier la robustesse des résultats empiriques. C'est pourquoi à l'occasion du 10ème anniversaire de l'Observatoire des partenariats en 2017, l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts et Le RAMEAU ont lancé la 1ère étude d'impact du 17ème Objectif de Développement Durable à l'échelle d'une Nation. Ils ont mobilisé les acteurs académiques pour co-élaborer entre « praticiens » et chercheurs une approche systémique du mouvement encore émergent de co-construction du bien commun. Cette modélisation a été publiée en 2019.

Le défi fut alors de qualifier, mesurer et illustrer les impacts du « faire alliance » en France. Il était stratégique de l'analyser à l'échelle des 13 régions métropolitaines afin d'appréhender la dimension territoriale d'une réalité encore très largement « sous les radars ». Ce fut fait entre 2018 et 2022.

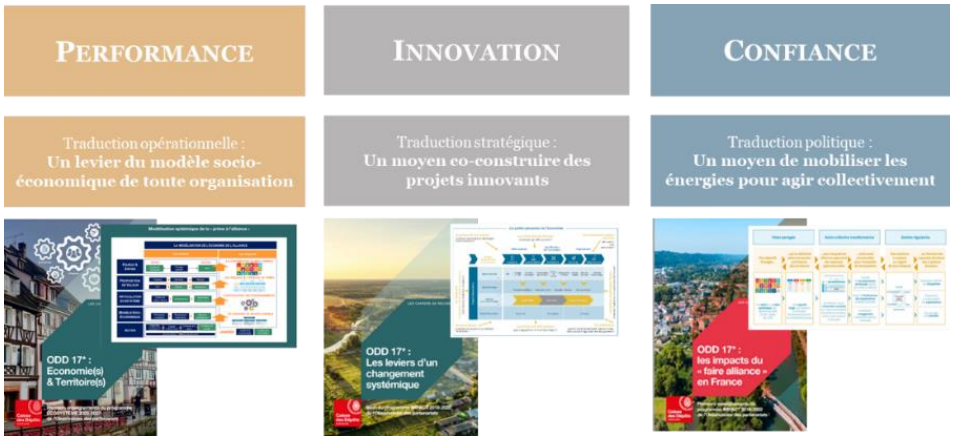

Après 21 études statistiques représentatives à l'univers dans le cadre du programme IMPACT de l'Observatoire des partenariats, 1.000 exemples inspirants recensés dans la base IMPACT-Alliances pour illustrer la diversité des pratiques, 7 colloques nationaux et 50 débats territoriaux, trois cahiers de recherche ont respectivement rendu compte des effets de levier des alliances d'intérêt général en matière de **confiance**, d'**innovation** et de **performance** :

- Cahier de recherche « ODD 17 : les impacts du faire alliance en France » (mars 2022),
- Cahier de recherche « ODD 17 : les leviers d'un changement systémique » (janvier 2023),
- Cahier de recherche « ODD 17 : Economie(s) & Territoire(s) » (décembre 2023).

2016-2026, une décennie pour passer de la connaissance empirique aux méthodes de déploiement

La deuxième décennie de recherche empirique s'ouvrira dès 2016 autour d'un triple regard sur la « Théorie de l'Alliance » : celui à l'échelle de l'engagement des personnes, celui à l'échelle de l'équilibre socio-économique des organisations et celui à l'échelle de la transformation des Territoires, lieux d'apprentissage collectif. Des moteurs d'engagement en 2015 à leurs leviers en 2019 puis à leurs accélérateurs en 2026, le chemin a permis d'étudier en parallèle ces trois chemins.

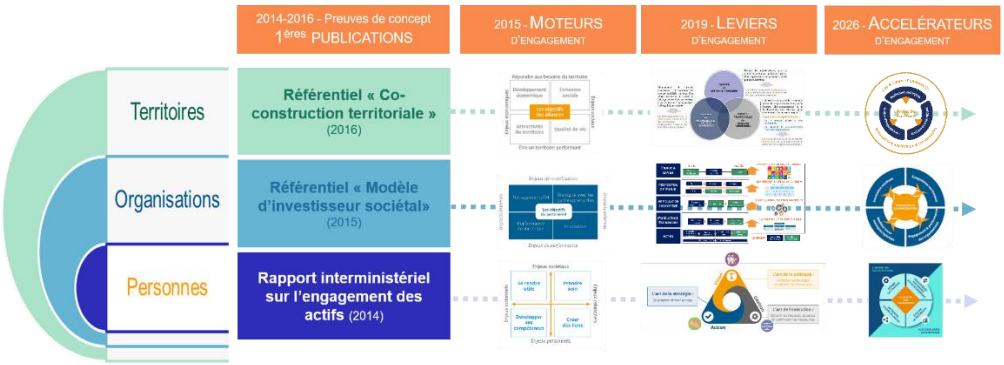

Cette décennie 2016-2026 permet ainsi de passer des expérimentations innovantes aux Méthodes, Exemples, Données, Outils et Compétences (MEDOC) pour les déployer en tenant compte du « 1er kilomètre » des besoins, des ressources et des envies d'engagement.

Le programme 2024-2026 « Réussir ensemble la territorialisation des transitions » est l'occasion de le démontrer avec 81 écosystèmes territoriaux de maturité radicalement différente. Dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, AG2R LA MONDIALE et le Fonds de Développement de la Vie Associative, ce programme a permis de publier en avril 2026 la « cartographie des MEDOC des Transitions », de la mettre en débat le jour même à l'occasion du 6ème séminaire de recherche annuel sur la Co-construction du bien commun organisé avec l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts, de l'illustrer lors des Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale, et d'en donner un « mode opératoire » au travers de ce 69ème dossier trimestriel du bulletin de veille et de capitalisation de l'innovation sociétale, créé en 2014 par Bernard SAINCY.

Pour déployer l'usage des MEDOC, la stratégie « Numérique & Territoires » a été conçue et mise en œuvre dès 2019. Elle s'appuie sur la robustesse des données de l'Observatoire des partenariats, sur la capitalisation numérique dont la plateforme odd17.org est le back office en « Commun(s) » depuis 2021, et sur le maillage territorial des 350 « catalyseurs territoriaux » pour rendre l'accès à la connaissance au plus proche des réalités locales. Cette stratégie d'usage permet une double déclinaison : en fonction de l'échelle de l'action (la personne, l'organisation et/ou le Territoire) et la maturité de l'acteur (1er pas, praticien, expert ou innovateur « pionnier »).

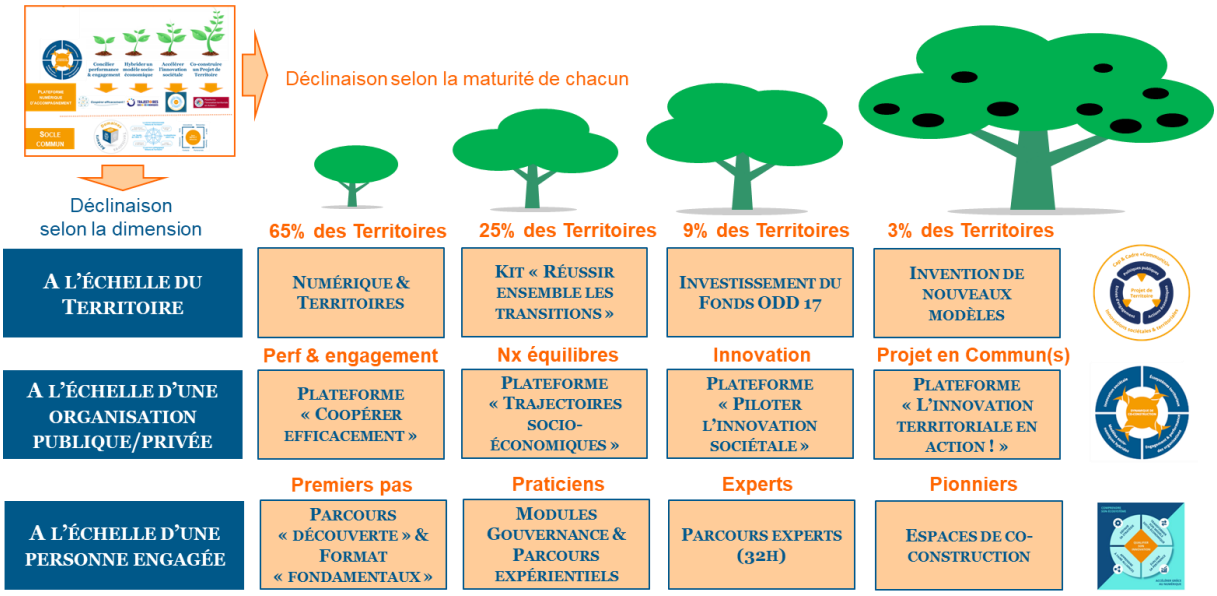

Les plus aguerris pourront non seulement « naviguer » dans cette cartographie, mais également piloter une démarche apprenante de co-construction de solutions innovantes grâce au kit pratique « Social Impact Manager » modélisé à l'été 2025 dans le cadre du programme européen éponyme. Son objectif est de donner à chacun les moyens de piloter une innovation sociétale fondée à la fois sur les technologies les plus avancées, la prise en compte des fragilités sociales les plus fortes pour « embarquer » chacun à sa juste place, et la territorialisation de l'action pour des résultats ancrés et incarnés au « 1er kilomètre » des réalités territoriales.

Pour les autres, une infrastructure du faire alliance a été co-élaborée progressivement depuis 2008. Elle permet d'accompagner et d'équiper chacun en fonction de ses spécificités propres, de ses priorités et de sa maturité.

2006-2026, l'émergence de 10 dispositifs en « Commun(s) »

Le N° 225 des « Jeudis de l'ODD 17 » du 9 juillet dernier « Après les RNCT 2026, le temps de la capitalisation » a retracé l'émergence des dispositifs progressivement co-construits pour accélérer la reconnaissance, le développer et le déploiement des alliances d'intérêt général en France. Du RAMEAU en 2006 à la Fondation territoriale Marne & Bois en 2025, ce ne sont pas moins de 10 dispositifs qui ont ainsi pris place dans l'écosystème français.

Les coopérations ne se décrètent pas. Elles se construisent dans le temps, s'appuient sur des méthodes, des compétences, des espaces de dialogue et des modèles socio-économiques adaptés. Au fil des expérimentations de recherche empirique menées depuis 2006, plusieurs initiatives sont ainsi nées pour répondre à ces besoins. Progressivement, elles ont constitué un ensemble cohérent : une véritable infrastructure du « Faire Alliance ». Celle-ci a pu être modélisé et valorisée dans le cadre d'une mission et d'une feuille de route ministérielles, entre 2019 et 2022. Depuis, elle se développe et évolue en fonction des besoins et des envies d'engagement. Cette infrastructure repose sur **trois fonctions complémentaires**.

La première consiste à **comprendre les transformations en cours**. L'Observatoire des partenariats produit depuis 2008 des données de référence sur les coopérations. En 2016, la Fondation pour la Co-construction du bien commun a été créé pour valoriser et prendre soin des « Éclaireurs 2030 », et permettre aisni de mieux comprendre les conditions de changement d'échelle des innovations sociétale. En 2022, après 5 ans de préfiguration, la Fondation des Territoires est venue compléter cet ensemble en offrant un espace de dialogue entre acteurs publics et privés autour de la pluralité des dynamiques territoriales.

La deuxième mission de cette infrastructure est d'**accompagner les acteurs et les Territoires qui souhaitent agir collectivement**. En 2014, après 7 ans d'expérimentations collectives, le Mouvement associatif, Syntec Conseil en Management, l'AVISE et Le RAMEAU ont créé l'ADASI pour accompagner les stratégies de transformation des organisations d'intérêt général. 4 ans plus tard, après 18 mois de cadrage, l'Etat, la Caisse des Dépôts, AG2R LA MONDIALE et Le RAMEAU ont créé le Fonds i, en partenariat avec les Fondations CARASSO et CARITAS. L'objectif est alors d'accompagner le changement d'échelle des innovations sociétales ; au moment où il ne s'agit pas seulement d'assurer le développement de la structure à l'origine de l'innovation, mais d'accompagner l'écosystème national et territorial à s'en saisir.

Enfin, après 15 ans d'expérimentation de la méthode Agir ensemble en Territoire, la dynamique collective « Numérique & Territoires » s'appuie sur un accompagnement numérique mis en main au plan local par un maillage territorial en capacité d'accompagner le « 1er kilomètre » des réalités locales. A l'issue du programme 2019-2024 « Chef de projet innovation territoriale », la maturité collective était suffisante pour articuler la puissance du numérique avec la force incomparable de l'ingénierie de proximité qui sait partir des besoins, et non des solutions pour (ré)inventer localement l'usage de ces dernières.

3ème fonction : l'infrastructure vise à **pérenniser les alliances stratégiques**. Après 3 ans de réflexion au sein d'une groupe de travail piloté par l'Association des Régions de France, le Réseau des catalyseurs territoriaux est né en 2014. Il contribue depuis à faire reconnaitre, valoriser et développer les compétences d'une coopération réellement stratégique. 7 ans plus tard, le Fonds ODD 17 est né de la mission ministérielle pour accélérer les alliances stratégiques. Il a investi 5,7 M€ depuis dans les projets innovants de coopération d'intérêt général. Enfin, « Connais-toi toi-même » disait Socrate. L'introspection est la source même de l'innovation partenariat. La Fondation territoriale Marne & Bois est née en 2025 de la triple introspection d'un Territoire, d'un projet de recherche implanté sur ce Territoire et de l'expérience d'une famille avec ses terroirs d'implantation depuis le XIIème siècle. Elle expérimente depuis cette année de nouvelles formes d'investissement territorial tout en décryptant la valeur créée par les coopérations. Son objectif est de faire de ce Territoire apprenant, un Territoire Atelier dans les trois prochaines années.

Pris isolément, chacun de ces dispositifs répond à un besoin spécifique. Ensemble, ils constituent une véritable infrastructure au service des transitions. Ils permettent d'articuler la production de connaissances, l'accompagnement des acteurs, le financement des innovations et la diffusion des pratiques, afin de donner aux alliances d'intérêt général les moyens de se développer durablement et de répondre aux défis des transitions.

Leviers 4 : faire valoir la valeur des coopérations stratégiques

Après la capitalisation, l'évaluation et la modélisation, l'enjeu clé est de savoir auprès de qui, comment et avec quoi faire valoir la valeur de son action ? Mettons en perspective les pistes mises à disposition des Territoires pour les équiper.

Qui, comment et pour faire quoi ? Telles sont les trois questions stratégiques du faire valoir.

Trois écosystèmes en résonnance !

La stratégie de transmission des résultats de la recherche empirique est organisée auprès de **3 cibles** : **les praticiens, les acteurs académiques et les institutions**. Le tableau ci-dessous en résume l'objectif et les leviers d'action :

AUPRÈS DES PRATICIENS	AUPRÈS DES ACTEURS ACADÉMIQUES	AUPRÈS DES INSTITUTIONS
❑ **Objectif** : rendre les savoirs et savoir-faire accessible à tous en fonction de ses besoins et sa maturité ❑ **Leviers** : **Trois réponses** ▪ L'**animation du savoir** de l'Observatoire des partenariats avec la plateforme odd17.org ▪ Les **4 plateformes** numériques d'accompagnement ▪ Le **maillage territorial** de 350 « catalyseurs territoriaux	❑ **Objectif** : passer de la recherche empirique à la compétence stratégique du changement ❑ **Leviers** : **Trois angles d'actions** ▪ L'**animation d'un panel de chercheurs** avec l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts ▪ Les **formats pédagogiques** pour un enseignement adapté ▪ La **RSE des établissements** pour les mobiliser localement	❑ **Objectif** : valoriser les pratiques innovantes qui (ré)inventent nos modèles d'actions ❑ **Leviers** : **Trois priorités** ▪ Les **associations d'élus** pour valoriser la co-construction des politiques publiques au « 1er km » ▪ Les **partenaires sociaux** pour valoriser l'investissement et la gestion paritaire alliant perf & IG ▪ Les **institutions** pour pérenniser des espaces de dialogue et l'infrastructure du « faire alliance »

Les trois Récits des transitions publiés l'an dernier nous invitent à poursuivre les démarches apprenantes initiées ; que ce soit AVEC les pionniers pour éclairer les chemins innovants, AVEC les institutions pour (ré)apprendre à articuler notre cadre commun avec l'agilité de l'action de proximité, ainsi qu'AVEC les acteurs académiques pour modéliser les nouvelles pratiques.

C'est à partir de ces cheminements que les objectifs 2026 ont été fixés.

La légitimité de ceux qui prennent le risque d'inventer ensemble…

La stratégie de transmission est structurée autour d'un **démonstrateur** : le programme 2024-2026 « Réussir ensemble la territorialisation des transitions ». Dans ce cadre, **4 niveaux de maturité territoriale ont été qualifiée**, et des réponses innovantes adaptées ont été prototypées à chacun de ces niveaux.

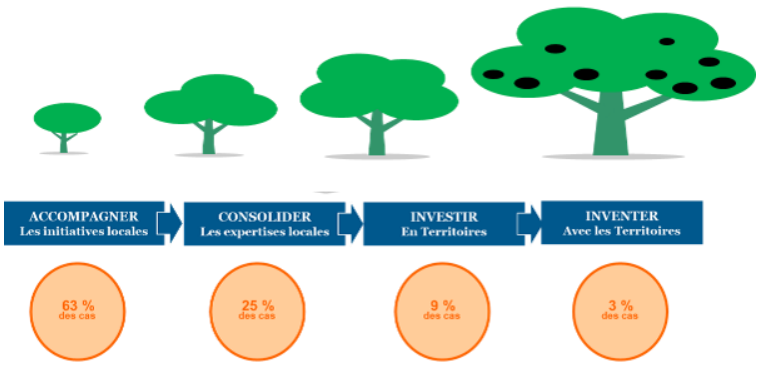

le programme « Réussir ensemble la territorialisation des transitions » est réalisé avec 81 écosystèmes territoriaux. Il a permis d'élaborer un mode opératoire qui articule la capacité d'action des Collectivités territoriales, des acteurs économiques et des associations d'intérêt général. Dès 2025, les Territoires ont pu puiser dans ces ressources, de la lettre ouverte aux élus locaux au panorama du socle commun des connaissances, en passant par le kit pratique « Réussir ensemble les transitions ». Elles leur permettent de se projeter tout en qualifiant objectivement leur maturité.

PÉRIMÈTRE :
81 ÉCOSYSTÈMES TERRITORIAUX

- **Diversité des Territoires :**
  - Présents sur **12 régions** métropolitaines
  - Présents sur **3 Territoires ultramarins**
- **Diversité des profils des acteurs « pivots » :**
  - **47% de structures d'intérêt général** (38)
  - **30% de collectivités territoriales** (24)
  - **15% d'entreprises** (12)
  - **8% d'acteurs académiques** (7)
- **Diversité des ingénieries de proximité :**
  - **31% d'ingénierie publique** (25)
  - **47% d'ingénierie de mgt de projet** (38)
  - **22% d'ingénierie de catalyse** (18)

La mobilisation de partenaires stratégiques a permis de modéliser les résultats et de proposer un cadre de référence. Grâce à l'ADEME, AG2R LA MONDIALE et le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA), les enseignements ont pu être organisés en une réponse adaptée aux différents stades de maturité. La « feuille de route » 2026 permet ainsi de la déployer (cf. infra). Elle a été présentée lors des Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale du 7 juillet.

	65% des Territoires	25% des Territoires	9% des Territoires	3% des Territoires
BESOIN PRIORITAIRE	ACCOMPAGNER LES INITIATIVES LOCALES	CONSOLIDER LES EXPERTISES LOCALES	INVESTIR EN TERRITOIRE	INVENTER AVEC LES TERRITOIRES PIONNIERS
RÉPONSE INNOVANTE PROPOSÉE	NUMÉRIQUE & TERRITOIRES	PLATEFORME TSE + PARCOURS EXPÉRIENTIELS	3 SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT DU FONDS ODD 17	UNE INFRASTRUCTURE EN « COMMUN(S) »
LEVIERS ACTIVÉS	ANIMATION DU SAVOIR + PLATEFORMES + MAILLAGE LOCAL	3 CYCLES PROPOSÉS EN 2026	2 NOUVEAUX FONDS D'INGÉNIERIE TERRITORIALE	7 SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR ACTIVER LES COMMUNS

Les fruits du programme « Réussir ensemble la territorialisation des transitions

Un constat à l'issus des RNCT 2026 : chacun est aujourd'hui en mesure d'évaluer sa position et d'engager un dialogue en confiance. Nous sommes à la fin d'un cycle, et le début d'une nouvelle ère s'écrit déjà pour accompagner les Territoires dans leurs trajectoires 2026-2033.

La capacité de chacun d'évaluer le chemin parcouru en commun

Le programme « Réussir ensemble la territorialisation des transitions » a permis de valider la méthode de « dialogue en confiance » qui repose sur la Charte d'engagement réciproque au faire alliance. Elle est fondée sur 4 étapes : écouter, activer, piloter et valoriser.

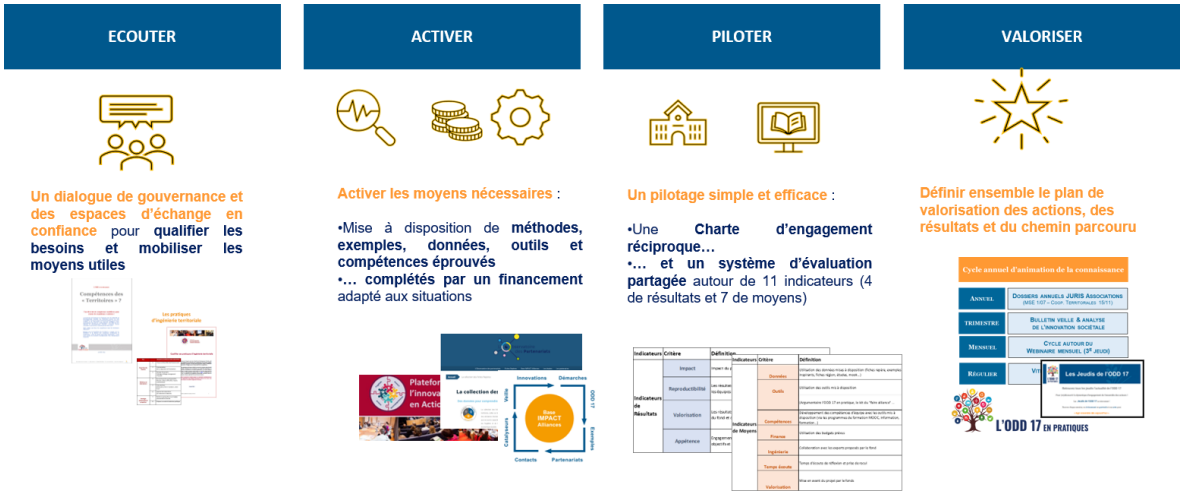

Le « contrat de confiance » a fait ses preuves. Il est structuré autour d'un **cadre partagé en amont** suffisamment souple et agile pour permettre à chacun de s'engager en confiance, ainsi que d'un **système d'évaluation en aval** autour de 4 critères de résultats et de 7 critères de moyens mobilisés pour en retracer le chemin.

Il revient maintenant à chacun de faire sa propre évaluation du chemin partagé autour d'un cadre et d'indicateurs communs, définis ensemble en amont du cheminement.

Cette évaluation « en confiance » permet de suivre ses avancées, son apport auprès de son (ses) partenaire(s), mais aussi sa contribution aux défis communs de son écosystème territorial. C'est aussi un moyen de tester sa capacité à apprendre de lui.

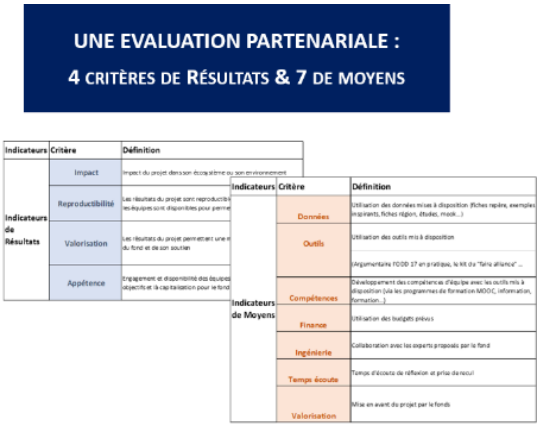

Une capacité à ajuster les moyens selon les besoins au cours du cheminement commun

Tout au long des trois années du programme, ce dialogue avec les 81 écosystèmes territoriaux, plus ou moins réguliers selon les besoins de ces derniers, a permis de **modéliser les conditions de conduite du changement pour les personnes engagées, pour les organisations « pivots » de ces coopérations territoriales, ainsi que pour le Territoire lui-même**.

Fruits du programme 2024-2026 « Réussir ensemble la territorialisation des transitions »

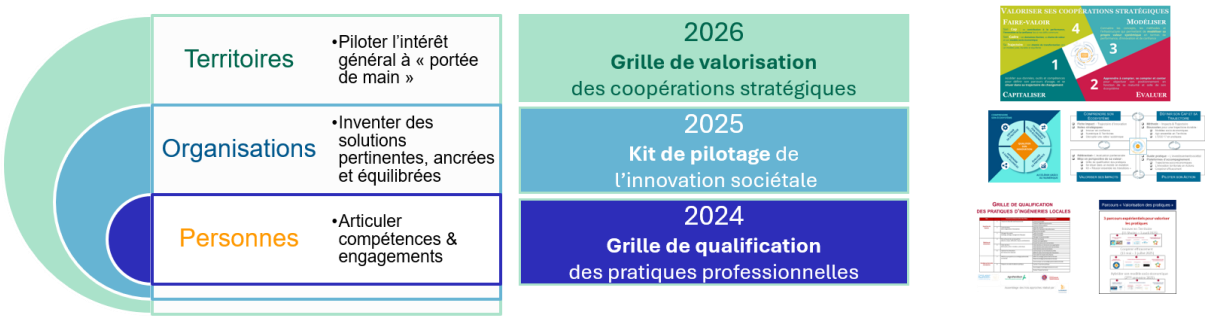

Retraçons les **principales étapes de cet apprentissage en « Commun(s) »** :

- En **2014**, la **grille de qualification des pratiques professionnelles** a permis à chacune des personnes engagées de se situer dans ses propres pratiques, et de révéler ses « talents ». Pour contribuer à valoriser des compétences en émergence encore mal évaluées, des « parcours expérientiels » ont été inventés et prototypés dans le cadre du programme 2019-2024 « Chef de projet innovation territoriale ». Après l'évaluation des tests réalisées, les parcours inauguraux de ces parcours expérientiels « innover en Territoire », « coopérer efficacement » et « hybrider son modèle socio-économique » ont été lancés en 2025.
- En **2025**, la modélisation des 7 savoir-faire indispensables à la conduite d'une innovation sociétale a été rendu accessible au travers de la plateforme « Piloter l'innovation sociétale : valoriser et développer ses compétence ». Elle a aussi permis de formaliser le **kit pratique « Social Impact Manager »**. Ce dernier a été testé avec Paris 1 Panthéon Sorbonne, ESS France et deux Territoires pilotes (Les Mureaux et Paris-Est Marne & Bois) dans le cadre du programme européen éponyme de formation des acteurs économiques. La comparaison européenne a permis de situer la France dans sa capacité à équiper ses acteurs publics et privés en matière de pilotage de nouveaux équilibres socio-économiques cohérents avec les défis d'aujourd'hui, et de les traduire en trajectoires d'innovation et de conduite du changement adaptées à leur profil, à leurs priorités, à leur maturité… mais aussi à celle de leur écosystème territorial. La définition de l'innovation sociétale comme triple capacité à s'appuyer sur les technologies les plus avancées, à prendre en compte les plus grandes fragilités sociales et à territorialiser les transitions a trouvé sa résonnance dans ce programme européen.
- En **2026**, au moment où l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts publie le mook « Territoires en mutation », où l'ADEME évalue la soixantaine de dossiers de candidature à l'AMI « Coop'Eco », et où Cluster Jura vient de publier un cahier de recherche sur le concept d'Entrepreneuriat Coopératif Territorial dont ils ont aussi inventé l'outil de financement de proximité avec le Fonds d'impulsion en cours d'expérimentation, la mise en partage de la **méthode de valorisation des coopérations stratégiques** vient conclure la phase de modélisation du programme 2024-2026 « Réussir ensemble la territorialisation des transitions ». Cette méthode décryptée dans ce 69ème dossier trimestriel de veille et de capitalisation de l'innovation sociétale permet en effet aux Territoires de rendre compte de la valeur de leurs dynamiques partenariales, à la fois collectivement et individuellement. Les RNCT 2026 ont en effet confirmé ce double besoin pour accélérer le mouvement en cours.

En synthèse, la **valorisation de l'action en « Commun(s) » repose sur les 4 étapes** suivantes :

1. **Se situer à partir de la capitalisation mutualisée** des données, outils et compétences qui permettent de fixer son propre parcours d'usage afin de (re)définir sa trajectoire de changement en cohérence avec les réalités du « 1er kilomètre » de son écosystème.
2. **Apprendre à compter, mais aussi à se compter et à conter** afin de mieux objectiver son positionnement en fonction non seulement de sa propre maturité, mais aussi de celle de son écosystème.
3. **Modéliser sa propre valeur** à partir des concepts, méthodes et infrastructures qui permettent de dépasser son propre regard sur son utilité sociétale et sur ses externalités positives & négatives en les confrontant à une approche écosystémique ancrée et incarnée territorialement. En matière d'impact, seule une approche géolocalisée et temporalisée permet en effet de mesurer la valeur réelle de son action au regard des besoins de son écosystème de référence.
4. **Faire valoir son Cap, son Cadre et sa Trajectoire** au regard des besoins objectivés en termes de performance, d'innovation et de confiance tels que les qualifie le 17ème Objectif de Développement Durable de l'Agenda 2030 : réussir ensemble ce qu'il est impossible de faire seul.

La fin d'un cycle pédagogique… vers une nouvelle ère d'accompagnement du changement au « 1er kilomètre » des réalités locales

Les RNCT 2026 marquent la fin d'un cycle pédagogique. Durant une décennie, le défi a été de faire prendre conscience de la valeur des alliances stratégiques. 3 outils ont particulièrement incarné cette pédagogie :

- Les **Newsletter mensuelle** « carnet de recherche du RAMEAU », lancée en 2015,
- Les « **Jeudis de l'ODD 17** », lancés en 2021 lors du lancement de la plateforme odd17.org pour en animer hebdomadairement l'information,
- Les **20 podcasts** du cycle « L'ODD 17 en pratiques » de la série « Comment vas-tu bien la planète, lancés en 2023 avec le journaliste Patrick LONCHAMPT.

Chacun d'eux change de nom et de format à la rentrée de septembre 2026. Ce changement marque le passage de la pédagogie du « faire alliance » à l'accompagnement du changement. La nouvelle animation des savoirs et savoir-faire en « Commun(s) » sera désormais la suivante :

Les besoins territoriaux ne sont en effet plus les mêmes. La maturité individuelle et collective invite à passer de la pédagogie de la valeur des coopérations stratégiques à l'équipement de la conduite du changement qu'elles permettent.

En une décennie, la « charge de la preuve » a changé de camp. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'expliquer pourquoi le « devoir d'alliance » s'impose à tous, mais comment accompagner « l'envie d'alliance ». C'est au cœur des Territoires qu'il est possible de le faire, et les 7 ans de légitimité démocratique qui s'ouvrent après les élections locales de mars dernier sont une formidable **opportunité d'accompagner un changement « enraciné » dans une conduite du changement au « 1er kilomètre »** des besoins, des ressources et des envies d'engagement.

Les Récits des acteurs institutionnels, des acteurs académiques et des « praticiens » ont montré que chacun à bien conscience de la marche à franchir, et du « plafond de verre » pour faire valoir la « fin des arrogances ». Les 193 Nations Unies avaient bien vue l'ampleur du changement en fixant un Objectif à 2030. Ne nous trompons pas de lecture aujourd'hui, l'impulsion politique n'était pas simplement une somme d'indicateurs de performance consolidés à l'échelle planétaire, mais bien aussi une nouvelle philosophie politique de la valeur de l'Action en « Commun(s) ».

S'ils sont indispensables, méfions nous des indicateurs consolidés. Ni les données sur les fragilités, ni celles sur l'engagement ne se moyennisent sans risquer d'être rapidement « hors sol ». Au moment où s'inventent les nouveaux modèles pour réussir ensemble les transitions, il est stratégique de les observer au cœur des Territoires dans l'espace-temps propre à chacun. C'est ainsi, en proximité avec la « vraie vie », et le mouvement des « trois corps » - physiques, sociaux et sociétaux – qu'une démarche de **(ré)conciliation entre le Cap et le cadre communs et l'agilité de l'action de proximité est non seulement possible, mais déjà partiellement en cours**.

La réinvention du « contrat social » de notre manière de faire Société est « à portée de main » … il suffit de l'observer, de faire confiance à l'engagement et d'en valoriser les résultats concrets. Pour cela, **Equiper les Territoires est un levier stratégique au moment où s'écrivent les trajectoires 2026-2033**.

Les RNCT 2026 ont qualifié, mesuré et illustré les conditions pour passer de la connaissance empirique à l'Action collective transformatrice. Maintenant, Agissons !

Ne doutons pas de notre capacité à réussir en « Commun(s) » le déploiement des méthodes, exemples, données, outils et compétences (MEDOC) maintenant disponibles au cœur des Territoires. Tels des traitements de choc, ces MEDOC nous donnent les preuves de la pertinence du « Pari de la confiance ».

7 étapes pour équiper les Territoires au travers de parcours d'usage adaptés

Encore une fois, les mots ne suffisent pas à répondre à l'ampleur de nos maux. C'est dont une démarche apprenante très concrète qui est aujourd'hui proposée aux Territoires.

Depuis les élections, **une programmation en 7 étapes a été engagée :**

1- **Outiller les Territoires :** la cartographie des MEDOC des Transitions, le 9 avril
2- **Mobiliser autour des RNCT 2026 :** 3 webinaires introductifs, les 14 avril, 21 mai et 16 juin, la Tribune de la Fondation des Territoires, le 18 juin, et le podcast « Economie & Territoire : quelles trajectoires en commun ? », le 2 juillet
3- **Permettre à chacun d'apprendre à valoriser ses pratiques :** le mode opératoire de ce 69ème bulletin de veille et de capitalisation de l'innovation sociétale afin de valoriser ses pratiques, le 16 juillet
4- **Formaliser une méthode simple et efficace :** le guide pratique « Impacts & trajectoires socio-économiques », le 17 septembre
5- **Rendre compte des pratiques innovantes :** le dossier annuel JURIS Associations « Economie(s) & Territoire(s) : état des lieux », le 15 novembre
6- **Eclairer les chemins :** trois publications le 17 novembre pour incarner les 3 leviers d'activation de l'intérêt général
    a. ***Gestion* :** le référentiel « Impact & trajectoires en Commun(s) » du RAMEAU,
    b. ***Action* :** la note stratégique « Economie(s) & Territoire(s) : équiper les trajectoires 2026-2033 » de la Fondation des Territoires,
    c. ***Vision* :** la note prospective « Economie(s) du bien commun : quels constats, quelles approches ? » de la Fondation pour la Co-construction du bien commun.
7- **Objectiver les moyens disponibles :** trois études de l'Observatoire des partenariats pour nourrir les débats lors du Salon des maires, du 24 au 26 novembre
    a. ***Richesses humaines* :** étude sur les modèles socio-économiques de l'ingénierie de proximité,
    b. ***Ressources financières* :** étude sur les impacts des fondations territoriales,
    c. ***Alliances stratégiques* :** étude sur les liens de robustesse entreprises & territoires.

Ces 7 étapes constituent une aide concrète à la mise en place de trajectoires 2026-2033 plus justes, durables et équitables à l'échelle des Territoires. Gageons que cet équipement adapté aux différentes maturités des Territoires permettra à chacun de se situer et de se positionner dans ce mouvement de co-construction qui incarne en pratiques le 17ème Objectif de Développement Durable.

Feuille de route 2026 : Répondre concrètement aux besoins … et aux maturités des Territoires !

Le programme 2024-2026 « Réussir ensemble la territorialisation des transitions » s'est donné pour objectif de prototyper avec 81 écosystèmes territoriaux les conditions de déploiement de coopérations territoriales qui accélèrent les transitions. 4 niveaux de maturité ont été qualifiés, mesurés et illustrés en 2025. Il s'agit aujourd'hui d'en déployer les réponses au plus près du « 1er kilomètre » des réalités locales.

CONTEXTE : un chemin apprenant sur les alliances d'intérêt général

En 2019, la R&D empirique du RAMEAU a pris un nouveau tournant avec la publication du référentiel « Modèles socio-économiques d'intérêt général ». Il a mis en valeur le rôle stratégique des coopérations, notamment territoriales. Une **mission ministérielle sur l'accélération des alliances stratégiques d'intérêt général** a permis en 2020 d'établir une « feuille de route » ministérielle autour de 21 mesures concrètes : 7 opérationnelles, 7 stratégiques et 7 politiques. Sous l'égide de la DJEPVA, Le RAMEAU a en piloté la mise en œuvre opérationnelle entre 2020 et 2022, notamment grâce au Fonds ODD 17 créé à cette occasion. Il en a rendu compte par un rapport à la Ministre en 2022.

Fort de l'évaluation des résultats, la **plateforme « Trajectoires socio-économiques »** a été lancée en 2023. Elle a été associée à la signature d'une **Charte d'engagement réciproque du faire alliance**, signée par la Ministre, les entreprises partenaires et les représentants des Territoires. Un **Comité de pilotage** a été mis en place afin de piloter conjointement cet actif issu de 15 ans de capitalisation collective des pratiques en matière de modèles socio-économiques d'intérêt général, et d'alliances innovantes au service du bien commun. En 2024, **l'articulation de cette plateforme avec les autres actifs numériques** issus des travaux de recherche empirique a permis de concevoir une **approche globale de l'accompagnement des acteurs, actions et alliances d'intérêt général.** Déclinée avec la **stratégie « Numérique & Territoires »**, cette démarche associe les actifs numériques capitalisés **avec un maillage territorial de 350 « catalyseurs territoriaux ».** L'enjeu est de répondre **au « 1er kilomètre »** des besoins, des ressources et des envies d'engagement.

Le **programme 2024-2026 « Réussir ensemble la territorialisation des transitions »** a été lancé afin de prototyper le déploiement des Méthodes, Exemples, Données, Outils et Compétences (**MEDOC**) qui accélèrent la territorialisation des transitions, et consolident les acteurs, actions et alliances d'intérêt général. Il est réalisé avec **81 écosystèmes territoriaux** représentatifs de la diversité des maturités des Territoires métropolitains et ultramarins. Piloté par le Fonds ODD 17 en partenariat avec l'ADEME, AG2R LA MONDIALE et le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA), ce programme a permis en 2025 d'outiller les territoires avec un socle commun de connaissance et de savoir-faire : le **kit pratique « Réussir ensemble la territorialisation des transitions »**. Il a aussi permis de **qualifier 4 niveaux de maturité des Territoires** en matière de coopérations d'intérêt générale. Publié à l'occasion du Salon des maires 2025 « Le meilleur en commun », **l'étude « Tendances & fragilités économiques »** réalisée par l'Observatoire des partenariats a **confirmé la valeur du déploiement de nouvelles alliances locales**. Elles consolident les acteurs d'intérêt général, et valorisent l'engagement qui (ré)inventent de nouveaux équilibres socio-économiques.

En parallèle, les travaux menés avec le Comité de pilotage « Trajectoires socio-économiques » ont permis en 2025 de publier le **rapport conclusif « Vers de nouveaux équilibres socio-économiques »**, de mettre en ligne une **« boussole Trajectoires socio-économiques »** pour mieux s'orienter dans la diversité des ressources, et de concevoir les **formats pédagogiques d'apprentissage** des équilibres socio-économiques **adaptés aux différents profils d'acteurs**.

OBJECTIF 2026 : Passer à une nouvelle phase de déploiement territorial

Fort des résultats 2025, et de la qualification des 4 niveaux de maturité territoriale en matière de coopérations d'intérêt général, il convient **d'accompagner les Territoires au moment où ces derniers se fixent leur trajectoire 2026-2033 à la suite des élections municipales**.

PLAN D'ACTION 2026 : Répondre concrètement aux 4 niveaux de maturité

Les 18 derniers mois ont permis de concevoir des réponses concrètes adaptées à chacun des niveaux de maturité territoriale. Il convient en effet d'adapter les réponses à la capacité des acteurs locaux à construire ensemble des solutions justes, durables et équilibrées. Il convient de veiller à ce que chacun soit bien en mesure de disposer des « MEDOC » adaptés à sa situation et à sa maturité.

En conséquence, **le programme 2026 a été élaboré pour permettre à chacun de se situer, de qualifier sa propre maturité, et de choisir le niveau de réponse le plus adapté**.

63% des Territoires en sont à leurs premiers pas de coopérations territoriales stratégiques. Les expérimentations menées dans le cadre du programme « Réussir ensemble la territorialisation des transitions » confirment et éclairent les résultats des études de l'Observatoire des partenariats, tant auprès des élus locaux[18] que des associations et des entreprises[19]. En conséquence, pour répondre aux différents besoins qualifiés, **3 leviers stratégiques sont activés** en parallèle :

- Animation des **plateformes d'accompagnement numérique** des 4 objectifs stratégiques :
  - **Plateforme « Coopérer efficacement »** :
    - ***Cible prioritaire*** : entreprises et acteurs économiques,
    - ***Animation*** : 2 webinaires (« L'engagement territorial » et « RSE sectorielle »), & 4 sessions trimestrielles de mise en main de la base IMPACT-Alliances[20],
    - ***Pilote*** : Observatoire des partenariats
    - ***Partenaires stratégiques*** : Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts, ORSE, Les Entreprises s'engagent, Réseau Alliances, Fondation FACE, PEMB
  - **Plateforme « Trajectoires socio-économiques »** :
    - ***Cible prioritaire*** : acteurs, actions et alliances d'intérêt général,
    - ***Animation*** : 4 webinaires trimestriels, 14ème dossier annuel sur les spécificités des modèles socio-économiques d'intérêt général, et programme de formation aux trajectoires d'intérêt général (cf. niveau 2)
    - ***Pilote*** : Comité de pilotage « Trajectoires socio-économiques »
    - ***Partenaires stratégiques*** : DJEPVA, LMA et membres du COPIL
  - **Plateforme « Piloter l'innovation sociétale »** :
    - ***Cible prioritaire*** : investisseurs sociétaux,
    - ***Animation*** : 4 bulletins trimestriels de veille et d'analyse de l'innovation sociétales, ainsi que 3 cycles de valorisation des compétences émergentes (cf. niveau 2)
    - ***Pilote*** : Fonds ODD 17
    - ***Partenaires stratégiques*** : en cours de redéfinition, en lien avec le programme sur le développement des Fondations territoriales, et les résultats du programme SIM
  - **Plateforme « L'innovation territoriale en Actions »** :
    - ***Cible*** : les acteurs de l'ingénierie de proximité, notamment « catalyseurs territoriaux »,
    - ***Animation*** : webinaire « Agir ensemble en Territoire : méthodes » et RNCT 2026,
    - ***Pilotes*** : Fondation des Territoires et Réseau des catalyseurs territoriaux
    - ***Partenaires stratégiques*** : Fondation GRDF et Fondation territoriale Marne & Bois

[18] Voir étude Impact & Trajectoires – Elus locaux pour l'Observatoire des partenariats (Comisis-OpinionWay, novembre 2024)

[19] Voir étude Fragilités & tendances économiques réalisée auprès des associations et des entreprises locales pour l'Observatoire des partenariats (Comisis-OpinionWay, novembre 2025)

[20] Véritable GPS 4 en 1 pour piloter les partenariats, conçu avec Sindup, spécialiste de la veille stratégique, la base IMPACT-Alliances recense plus de 1.000 exemples inspirants et près de 600 contacts locaux.

- Le programme d'**études de l'Observatoire des partenariats** 2023-2027 Ecosystème. Thème 2026 « Economie(s) & Territoire(s) : quelles trajectoires ? » avec **3 études** :
  - **Etude comparée de la robustesse des entreprises et des territoires** :
    - ***Cible & objectif*** : analyse comparée de 6 entreprises et 6 territoires dans leur capacité à faire preuve de robustesse dans les mutations,
    - ***Réalisation*** : Isabelle CUSSAC, conseil experte du concept de robustesse, élue locale et autrice de « La robustesse des PME familiales ».
    - ***Date de publication*** : 26 novembre 2026, à l'occasion du webinaire « Trajectoires socio-économiques » en direct du Salon des maires
  - **Etude L'impact local des fondations territoriales** :
    - ***Cible & objectif*** : analyse comparée des différents modèles de fondations territoriales et qualification des spécificités territoriales de leurs impacts,
    - ***Réalisation*** : Daniel GOUEU, ingénieur Agroéconomiste et étudiant en Master Economie du Développement à l'Ecole d'économie de l'Université Clermont Auvergne, sous le pilotage de Cécile FERRIEUX, Enseignante-chercheuse en sciences politiques à l'UMR Territoires d'AgroParisTech. Cette étude s'inscrit dans le cadre du partenariat AgroParisTech – Le RAMEAU initié en 2019.
    - ***Dates de publication*** : 1ers enseignements le 7 juillet à l'occasion des Rencontres Nationales de la Coopération Economique, et rapport conclusif le 26 novembre 2026, à l'occasion du webinaire « Trajectoires socio-économiques » lors du Salon des maires
  - **Etude Equilibres socio-économiques de l'ingénierie de proximité** :
    - ***Cible & objectif*** : analyse des tendances et fragilités des ingénieries de proximité, à partir des forces et défis qualifiés lors de la conférence conclusive des Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale
    - ***Réalisation*** : Anne ROBIN, avec Comisis & OpionWay.
    - ***Date de publication*** : 26 novembre 2026, à l'occasion du webinaire « Trajectoires socio-économiques » en direct du Salon des maires

- **L'animation transverse** : 3 temporalités aux objectifs complémentaires
  - **Information hebdomadaire** des « Jeudis de l'ODD 17 »,
  - **Informations mensuelles** « Alliances & Territoires » sur associations.gouv.fr,
  - Organisation des **Rencontres Nationales de la Coopération territoriale**, le 7 juillet

25% des Territoires ont développé des compétences qu'il convient de valoriser et développer. Après une succession d'expérimentations locales, la question de la pérennisation de la compétence se pose : où la loger ? comment la mobiliser ? comment valoriser celles et ceux qui la portent. Le programme 2019-2024 « Chef de projet innovation territoriale » a qualifié et illustré cette période de fragilité comme la plus complexe[21]. C'est une étape charnière en forme de « mi-chemin » entre l'expérience et la connaissance pérenne. En conséquence, pour répondre à cette **« zone de risque » prioritaire**, **2 leviers stratégiques sont activés** en parallèle :

- L'animation de **3 cycles de parcours expérientiels** pour valoriser les compétences stratégiques en émergence : « **Innover en Territoire »** (juin), « **Coopérer efficacement** » (septembre), « **Hybrider un modèle socio-économique territorial** » (novembre)
  - ***Cible*** : les praticiens cherchant à qualifier et valoriser leurs pratiques professionnelles,
  - ***Animation*** : Fonds ODD 17

[21] Cahier de recherche « ODD 17 : quelles trajectoires territoriales ? » (Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts & Le RAMEAU, octobre 2024)

- La conception et le suivi de **4 formats pédagogiques** liées aux nouveaux équilibres socio-économiques : « **Associations & Fondations** » (ADASI-Fondation GRDF), « **Collectivités territoriales** » (Conseil Régional Grand Est), « **Services déconcentrés** » (DJEPVA), « **Entreprises** » (SIM, ESS France)
  - ***Cible*** : partenaires de référence pour concevoir les formats d'appropriation adaptés, et transférer les savoirs et savoir-faire acquis au sein du RAMEAU
  - ***Animation*** : Le RAMEAU

9% des Territoires ont créé un dispositif pérenne (Fondation territoriale, PTCE, Club dédié, service innovation au sein d'une collectivité…). Comment investir territorialement dans cette ingénierie de proximité pour en pérenniser l'action ? Le vadémécum « Ingénieries territoriales : (ré)inventer nos liens et nos lieux » en a qualifié les défis en 2025. Depuis 2020, le Fonds ODD 17 a testé 3 modes innovants d'investissement : les Fonds d'Investissement Structurel (FIS), les Fonds d'Innovation Partenariale (FIP) et les Fonds d'Ingénierie Territoriale (FIT)[22]. En partenariat avec la Fondation territoriale Marne & Bois, **2 nouveaux Fonds d'Ingénierie Territoriale** ont été lancés en 2026 :

- **Fonds de soutien à l'engagement territorial des entreprises** : à partir de l'écoute des acteurs publics & privés locaux durant 9 mois, un plan de valorisation et de soutien des initiatives innovantes a été mis en place sur les priorités communes du territoire
  - ***Cible*** : les Clubs locaux d'entreprises à l'échelle du Territoire Paris Est Marne & Bois,
  - ***Réalisation*** : soutenir 10 projets locaux sur les 4 priorités territoriales qualifiées conjointement : l'éducation, le dialogue économique, l'écologie industrielle & territoriale, et l'appropriation des nouveaux usages numériques
  - ***Animation*** : Fondation territoriale Marne & Bois
- **Fonds de soutien interterritorial** : à partir de l'écoute des innovations territoriales détectées dans le programme « Réussir ensemble la territorialisation des transitions »
  - ***Cible*** : l'ingénierie territoriale, notamment celle portée par les Fondations territoriales
  - ***Réalisation*** : soutenir 5 projets innovants qui peuvent inspirer d'autres Territoires
  - ***Animation*** : Fondation territoriale Marne & Bois

3% des Territoires sont les Territoires « pionniers » qui (ré)inventent les modèles d'équilibres territoriaux grâce à une co-construction mobilisant tous les engagements. C'est à partir de ces Territoires que s'élabore les « feuilles de route » des dispositifs créés en « Commun(s) ». Chacun d'eux se mobilise pour créer des solutions avec les Territoires volontaires.

En mars 2025, le kit pratique « Réussir ensemble les Transitions » est publié pour inviter à mettre au cœur des élections municipales 2026 « l'Agenda 2030 en pratiques ! ». Une lettre ouverte aux élu(e)s locaux, le rapport conclusif « Vers de nouveaux modèles socio-économiques » et les 4 ressources pour accélérer les innovations territoriales sont mis en « Commun(s) ».

Pour aller plus loin, Le RAMEAU invite alors les « pionniers » à agir vite au travers du rapport « Agir VIT-E : articuler Valeurs, Impacts & Trajectoires – Ensemble ». Il décrypte les niveaux de maturité des personnes, des organisations et des Territoires, et met en partage les savoir-faire issus de la recherche empirique. 7 solutions opérationnelles sont proposées, en fonction de 4 niveaux de maturité : les pistes vertes, bleues, rouges et noires sont équipées pour celles et ceux qui ont la sagesse de s'appuyer sur la capitalisation mutualisée. En février 2026, une douzaine de partenaires ont été réunis pour les développer.

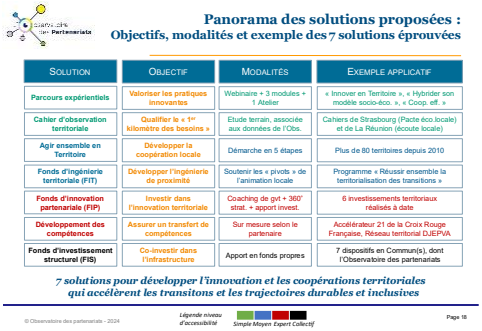
Panorama des solutions proposées :
Objectifs, modalités et exemple des 7 solutions éprouvées

Solution	Objectif	Modalités	Exemple applicatif
Parcours expérientiels	Valoriser les pratiques innovantes	Webinaire + 3 modules + 1 Atelier	« Innover en Territoire », « Hybrider son modèle socio-éco. », « Coop. eff. »
Cahier d'observation territoriale	Qualifier le « 1er kilomètre des besoins »	Etude terrain, associée aux données de l'Obs.	Cahiers de Strasbourg (Pacte éco.locale) et de La Réunion (écoute locale)
Agir ensemble en Territoire	Développer la coopération locale	Démarche en 5 étapes	Plus de 80 territoires depuis 2010
Fonds d'ingénierie territoriale (FIT)	Développer l'ingénierie de proximité	Soutenir les « pivots » de l'animation locale	Programme « Réussir ensemble la territorialisation des transitions »
Fonds d'innovation partenariale (FIP)	Investir dans l'innovation territoriale	Coaching de gré + 360° strat. + apport invest.	6 investissements territoriaux réalisés à date
Développement des compétences	Assurer un transfert de compétences	Sur mesure selon le partenaire	Accélérateur 21 de la Croix Rouge Française, Réseau territorial DJEPVA
Fonds d'investissement structurel (FIS)	Co-investir dans l'infrastructure	Apport en fonds propres	7 dispositifs en Commun(s), dont l'Observatoire des partenariats

7 solutions pour développer l'innovation et les coopérations territoriales qui accélèrent les transitons et les trajectoires durables et inclusives

© Observatoire des partenariats - 2024 — Légende niveau d'accessibilité : Simple Moyen Expert Collectif — Page 18

En synthèse, les réponses aux 4 niveaux de maturité sont donc aujourd'hui activés !

[22] Voir bilan 2023-2025 du Fonds ODD 17

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Élection Présidentielle : quelle société voulons-nous ? (Comité 21) 41

3 modèles de société, appréciés des Français : utopiques ? (André LETOWSKI) 42

En Chine, les programmes solaires contre la pauvreté améliorent revenus et qualité de l'air 47

Consommation responsable : les Français renouent avec l'engagement, portés par les enjeux de santé 49

La transition écologique reste-t-elle réservée aux ménages aisés ? 50

Autopartage : une solution de mobilité encore insuffisante pour sortir de la dépendance automobile 51

Train ou avion : les obstacles au voyage ferroviaire européen freinent encore la transition des mobilités 53

Élection Présidentielle : quelle société voulons-nous ? (Comité 21)

Comment organiser notre société dans un monde marqué par l'accélération des changements climatiques, les tensions géopolitiques, la raréfaction des ressources, la montée des inégalités et la fragilisation des démocraties ? À un an des élections présidentielles, alors que les débats publics se concentrent souvent sur les urgences du quotidien, le Comité 21 publie un rapport qui invite à prendre de la hauteur et à se projeter dans le long terme. Sous la plume de Bettina Laville, il est le fruit de quatre années de travaux associant à la fois des experts, des collectivités locales, des entreprises et des associations.

Six ans après la publication de *La Grande Transformation*, le constat est sans appel : les crises se multiplient et s'entremêlent. Les promesses d'un retour à un modèle plus soutenable après la pandémie n'ont pas été tenues. L'urgence climatique s'aggrave, la biodiversité continue de s'effondrer, les tensions sur les ressources s'intensifient et les logiques de court terme reprennent souvent le dessus. Face à ces bouleversements, le Comité 21 considère qu'il ne suffit plus d'adapter à la marge nos modes de développement : il faut engager une transformation profonde de nos modèles économiques, sociaux et territoriaux.

Le rapport défend une conviction forte : la transition ne pourra réussir sans redonner toute sa place au temps long, à la connaissance scientifique, à l'éducation, à la participation citoyenne et aux territoires. Il plaide pour une planification écologique plus cohérente, articulant atténuation et adaptation, et appelle à renforcer les capacités de résilience de la société face aux risques climatiques, économiques, sanitaires ou géopolitiques.

Parmi les propositions les plus structurantes figurent l'inscription du principe de non-régression environnementale dans les principes constitutionnels, le déploiement massif de l'éducation au développement durable tout au long de la vie, la création d'un Conseil exécutif des parties prenantes de la planification écologique, la mise en cohérence de l'ensemble des stratégies publiques autour d'horizons communs à 2030, 2040 et 2050, ainsi que l'intégration systématique de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques publiques.

Le Comité 21 appelle également à repenser en profondeur nos indicateurs de richesse, nos systèmes fiscaux et les règles de l'économie afin qu'ils prennent réellement en compte la préservation des ressources naturelles et des biens communs. Il propose notamment d'accélérer le développement de l'économie de fonctionnalité, fondée sur la valeur d'usage plutôt que sur l'accumulation de biens matériels, afin de concilier prospérité, sobriété et souveraineté. Enfin, le rapport souligne le rôle central des territoires, des collectivités, des entreprises, du monde associatif, des universités et des citoyens dans la construction de ces nouveaux modèles. Plus qu'un simple diagnostic, il constitue une contribution au débat public et une invitation à construire collectivement des trajectoires capables de répondre aux défis du XXIe siècle sans renoncer aux exigences de justice sociale, de démocratie et de soutenabilité.

À travers 45 propositions concrètes, le Comité 21 souhaite ainsi contribuer au débat présidentiel et rappeler qu'au-delà des échéances électorales, la véritable question demeure : quelle société voulons-nous construire pour les décennies à venir ? Note aux décideurs

Consulter les 5 volumes : Volume 1 : De l'espoir du monde d'après à l'instabilité de la planète | volume 2 : Le temps des choix | Volume 3 : Nature et puissance | Volume 4 : Puissance publique | volume 5 : Économie

3 modèles de société, appréciés des Français : utopiques ? (André LETOWSKI)

"Observatoire des perspectives utopiques Vague 4", Obsoco, mars 2026

Méthodologie : échantillon de 4 000 personnes, représentatif de la population de France métropolitaine âgée de18 à 75 ans, interrogé entre le 26 mars et le 8 avril 2025. La représentativité de l'échantillon a été construite par la mise en place de quotas sur les critères suivants : âge, sexe, CSP, région et taille de l'agglomération de résidence, niveau du diplôme le plus élevé. Les données ont été redressées sur l'ensemble des variables « quotas ».

Toutes les questions comparables avec les précédentes versions de l'étude (L'ObSoCo, le rapport des Français aux perspectives utopiques, 2019 et 2022), sont présentées dans ce rapport.

Une étude qui permet d'appréhender les Français dans leurs utopies, des informations utiles pour le chef d'entreprise qui cherche à situer sa clientèle.

Une typologie en 6 groupes.

⇒ Quels sont ces 3 modèles ?

Les 3 modèles de société testés sont les suivants : celui d'une société éco-solidaire, celui d'une société identitaire-sécuritaire, et celui d'une société techno-libérale.

♦ **La société éco-solidaire** donne la priorité à la transition écologique. L'Etat oriente les comportements des personnes et des entreprises vers plus de sobriété. Des quotas carbone sont alloués à chaque individu. La consommation, qui se concentre sur l'essentiel, s'inscrit dans le « moins mais mieux ». Les inégalités reculent, notamment par la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation. Le temps de travail est réduit (mais accompagné d'une baisse des rémunérations), ce qui permet à chacun de développer la production domestique. L'économie de proximité est privilégiée, centrée sur des petites entreprises et des structures de l'économie sociale et solidaire. Dans certains secteurs, les entreprises sont nationalisées. La vie démocratique est marquée par la participation citoyenne, notamment à l'échelle locale. En contrepartie de cet ensemble, les revenus sont en baisse, certains prix sont en hausse, la mobilité automobile, l'habitat individuel, la consommation de viande… sont visés par une réglementation dissuasive.

♦ **La société identitaire-sécuritaire** établit un contrôle strict des frontières, à l'égard à la fois des hommes (coup d'arrêt donné à l'immigration) et des marchandises (barrières douanières visant à protéger l'économie domestique). En contrepartie, le prix de nombreux biens et services augmente. Le patrimoine et la culture nationale sont promus. Tous les membres de la société sont tenus d'adopter les normes et valeurs communes. Pour renforcer la sécurité, le gouvernent a fait adopter des lois alourdissant les peines à l'encontre des délinquants, a augmenté les effectifs de police, a déployé des dispositifs de vidéo-surveillance intégrant la reconnaissance faciale.

♦ **La société techno-libérale** est centrée sur la croissance économique tirée par la science et la technologie qui permettront de faire face à la crise écologique, mais aussi dans une perspective transhumaniste d'allonger très sensiblement la durée de vie en bonne santé et, pour les parents, de pouvoir sélectionner certains des caractères de leurs enfants à naître. Le cœur de l'économie repose sur de très grandes entreprises mondialisées et un tissu dense de startups. L'action de l'Etat se replie

sur les fonctions régaliennes, le cadre réglementaire est allégé et simplifié, et les individus davantage responsabilisés. Les décisions politiques sont prises par des élus, conseillés par des experts et des chefs d'entreprises, qui ont régulièrement recours au référendum. Le pouvoir d'achat augmente mais les inégalités se creusent, au profit de ceux dont l'engagement et les talents sont recherchés et chacun est invité à prendre en charge les protections initialement assurées par l'Etat providence.

Il y a plusieurs manières d'observer les préférences des Français interrogés entre les trois modèles de société. La plus directe consiste dans l'observation des notes globales données aux trois modèles de société par les répondants à l'issue de la présentation détaillée qui leur en avait été faite. **La société éco-solidaire se classe en premier (44%), suivie de près par la société identitaire-sécuritaire (43%) et loin derrière, la société techno-libérale (13%).**

La moyenne des notes données aux 18 propositions relatives aux 3 modèles de société débouchent sur des résultats très proches.

⇒ Quels profils ont les répondants au regard des modèles choisis ?

Les hommes ont plus souvent choisi la société techno-libérale, alors que les femmes ont privilégié la société éco-solidaire. L'âge est très déterminant. La société éco-solidaire est surreprésentée chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, alors que c'est la société identitaire-sécuritaire qui l'est chez les ouvriers.

Les habitants des villes centres des métropoles ont davantage privilégié la société éco solidaire, alors que la société identitaire-sécuritaire est surreprésentée parmi les habitants des couronnes périurbaines et des communes rurales hors attraction des villes.

⇒ Quelques résultats importants qui relativisent l'approche catégorielle.

♦ Quel que soit le critère retenu, **aucun de ces modèles de société ne suscite l'adhésion enthousiaste** d'une part importante de la population : au plus, la société identitaire-sécuritaire réunit 27% de « supporters » et 15% de détracteurs. La société éco-solidaire compte 25% de supporters et 9% de détracteurs. La société techno-libérale se distingue par une proportion de « détracteurs » relativement élevée (20%) vs 12% de supporters.

Finalement, les trois modèles de société testés n'engendrent ni enthousiasme massif, ni ferme rejet . On observe également que la préférence affichée pour un modèle de société n'implique pas nécessairement le rejet des deux autres

♦ **Les Français répondants se montrent également très critiques à l'égard de la consommation, et de la place qu'elle prend dans la société, même s'ils reconnaissent qu'elle peut être source de plaisir et contribuer au bonheur**. 32% se disent satisfaits de leur manière de consommer, 17% voudraient pouvoir consommer plus, et 51% aspirent à « consommer mieux », dont 32% seraient prêts pour cela à consommer moins.

♦ **Le modèle économique centré sur le travail indépendant ne rencontre pas une franche adhésion** (13%). 30% prônent une forme d'organisation dans laquelle la gouvernance des entreprises s'appuie sur l'ensemble des parties prenantes.

♦ **Les Français s'affichent de plus en plus pessimistes** : interrogés sur la vie qu'auront leurs enfants ou petits-enfants, seuls 9% anticipent qu'elle sera meilleure que la leur, alors que 57% la devinent pire vs 53% en 2019. 62% s'accordent à penser que « de manière générale, c'était mieux avant » (56% en 2019). Ce pessimisme se retrouve moins marqué, lorsqu'il s'agit de se projeter personnellement dans l'avenir : 45% des Français interrogés désapprouvent la proposition « quand je pense au monde dans les années qui viennent, je me dis que l'avenir est plein d'opportunités et de nouvelles possibilités » (contre 40% de l'avis contraire). Les femmes se montrent ici plus souvent pessimistes que les hommes (50 vs 40%).

♦ **Un contexte de défiance systémique** : ces risques globaux sont d'autant plus mal vécus que l'on doute de notre capacité collective à les contenir : défiance à l'égard du corps politique et du fonctionnement de la démocratie en France (71% estiment qu'elle ne fonctionne pas bien dont 29% « pas bien du tout »).

La défiance s'étend aux grands acteurs de l'économie (des géants du numérique, aux enseignes de la grande distribution, en passant par les grandes marques de l'agro-alimentaire). Bref, on se défie des élites qui pilotent le « système » alors que les petits acteurs, comme les artisans-petits commerçants ou les paysans, affichent de très hauts niveaux de confiance.

♦ **Enfin, un clivage, très marqué, renvoie à l'âge des répondants.** 59% des 18-24 ans affichent une préférence pour la société éco-solidaire, vs 34% chez les 65-75 ans ; à l'inverse, 62% de ces derniers préfèrent la société identitaire-sécuritaire 26% chez les 18-24 ans. Toutefois, la part des répondants exprimant une préférence pour la société techno-libérale est trois fois plus élevée chez les 18-24 ans (16%) que chez les 65-75 ans (5%).

Les jeunes ont plutôt tendance à mettre en avant la solidarité et l'épanouissement personnel. Un clivage générationnel est également perceptible au plan du libéralisme culturel, du rapport à l'altérité et du cosmopolitisme. Ainsi, 65% des 18-24 ans estiment que la France s'enrichit de la diversité ethnique et culturelle, vs 42% les 65-75 ans.

La disposition à s'investir dans la vie publique est plus forte chez les moins de 35 ans, voire chez les 18-24 ans (42% vs 21 chez les 65-75 ans).

L'âge est moins clivant pour ce qui est du rapport au modèle de développement, à l'organisation de la vie économique ou du rapport au travail. Ce sont les plus âgés qui se montrent les plus critiques à l'égard du modèle de développement et les 25-44 ans qui le sont le moins. Les 18-24 ans se démarquent par une plus forte proportion d'individus aspirant à être chef d'entreprise ou travailleur indépendant (respectivement 15 et 21% vs 7 et 15% pour l'ensemble de l'échantillon).

⇒ Une typologie des Français.

Sont davantage proches du modèle identitaire-sécuritaire

♦ **Les réactionnaires (8%)** :

Ce groupe est celui qui affichent les positions les plus tranchée et manifeste un très fort niveau d'**adhésion au modèle de société identitaire sécuritaire (83%** vs 14% pour le modèle éco solidaire et 3% pour le techno-libéral).

Très pessimistes (80% pensent que « c'était mieux avant ») et peu satisfaits de leur existence, ils sont profondément attachés à la sécurité et à l'identité nationale. Ils se montrent particulièrement hostiles aux évolutions sociétales, à l'écologie militante et aux nouvelles technologies, qu'ils perçoivent comme des menaces pour l'ordre auquel ils sont attachés. Ils affichent les plus hauts niveaux de défiance à l'égard de l'ensemble des acteurs incarnant « le système ».

Les « réactionnaires » sont à 56% des hommes. Ils sont **relativement âgés**. Peu parmi eux déclarent vouloir consommer moins mais mieux. Ils se placent « très à droite ».

♦ **Les individualistes sécuritaires (21%) :**

68% des « individualistes sécuritaires » ont affirmé une préférence pour la société identitaire-sécuritaire, 30% pour la société éco-solidaire et seulement 2% pour la société techno-libérale.

Relativement pessimistes et repliés sur eux-mêmes, le souci de préserver leurs modes de vie les rend réticents aux restrictions de leurs libertés et favorise une demande de sécurité.

Ils expriment le sentiment de ne pas être suffisamment respectés, en tant que citoyens, contribuables, usagers des services publics, mais aussi en tant que consommateurs ; ils sont plus matérialistes et consuméristes que leurs concitoyens. Ils ont relativement peu confiance dans la science et la technologie. Ils se sentent relativement peu concernés par les questions écologiques.

On y observe fréquemment un taux élevé de « sans opinion ».

55% des « individualistes sécuritaires » sont **des femmes**. **Les plus de 55 ans sont sur-représentés**. Leur répartition par CSP et selon le niveau de vie ou de patrimoine est proche de celle de l'ensemble de la population.

♦ **Les identitaires-souverainistes (12 %)**

60% affichent une préférence pour le modèle de société identitaire sécuritaire, 39% pour le modèle éco-solidaire, et 1% ont mis le modèle « techno-libérale »

Attachés à l'identité nationale et à la sécurité, les « identitaires souverainistes » sont sensibles à la transition écologique – notamment dans ses dimensions relatives à la consommation – tant qu'elle n'affecte pas trop un mode de vie auquel ils semblent attachés. Ils témoignent d'un fort niveau d'adhésion aux propositions relatives à la consommation, en particulier le « moins mais mieux » (71%) et le « faire soi-même » (60%), mais aussi une consommation plus locale (45%)

53% ont plus de 55 ans (34% l'ensemble de la population) d'où un poids relativement important des retraités. Parmi les actifs, **les professions intermédiaires sont sur-représentées** au détriment des CSP-. C'est le groupe qui affiche **le niveau de vie moyen le plus élevé. Le niveau d'éducation est toutefois relativement faible**. 64% sont propriétaires de leur logement (le taux moyen le plus élevé). **Les habitants des communes rurales et des petites villes** sont sur représentés.

Sont davantage proches du modèle éco-solidaire

♦ **Les « progressistes verts** » (15%)

Leur modèle est la société éco-solidaire pour 72% vs 20% le modèle identitaire-sécuritaire et 8% le modèle « techno-libérale ».

Ils incarnent une vision progressiste (notamment, foi dans la science et la technologie), écologiste et sociale de la société. Ils mettent en avant l'écologie, le partage et la justice sociale, sans nécessairement remettre en cause la croissance. Ils sont relativement **peu critiques à l'encontre des institutions et du rôle de l'Etat**. Ils se sentent **plutôt bien intégrés dans la société actuelle, affichent un niveau élevé de satisfaction à l'égard de l'existence** et leur regard sur le futur est plutôt optimiste.

Ils sont séduits par les aspects relatifs aux **modes de consommation : « moins mais mieux »**, consommation collaborative et faire soi-même. Ils sont également séduits par un système politique dans lequel les décisions sont prises localement avec la participation des citoyens. Ils souhaitent une politique publique qui favoriserait le petit commerce au détriment des grandes surfaces.

A plus de 80%, ils s'accordent sur l'instauration d'une limite aux hauts salaires ; 64% s'expriment en faveur de l'augmentation des dépenses de prestations sociales et 73% aux aides aux personnes en situation de précarité. Pour autant, une majorité d'entre eux trouve légitime les écarts de revenus liés à l'effort ou au talent.

54% sont des hommes. Ils sont **plus jeunes que la moyenne,** avec une part des 18-24 ans (18%) la plus élevée des 6 groupes de la typologie. **La structure par CSP est légèrement décalée vers le haut. Les Franciliens sont nettement sur-représentés** (28%), de même que les habitants des villes centres des métropoles au détriment en particulier de ceux des couronnes périurbaines. Ils se distinguent par le plus haut niveau moyen de satisfaction à l'égard de l'existence.

♦ **Les décroissants (7 %)**

Les préférences des « décroissants » vont à **68% au modèle de société éco-solidaire** (le mieux noté), vs 32% optent pour le modèle identitaire-sécuritaire, alors qu'aucun membre n'a mis au premier plan le modèle techno-libéral.

Critiques du modèle développement contemporain et attachés à la justice sociale, les « décroissants » conjuguent une sensibilité écologique forte et un attachement aux traditions. Ils valorisent la préservation des normes, des coutumes et du patrimoine local ; leur vision repose sur une consommation locale, raisonnée et enracinée dans une identité culturelle.

C'est le groupe le plus réservé à l'égard de la perspective d'une économie en croissance rapide mais générant plus d'inégalités. Ils se distinguent aussi par une très faible foi dans le progrès ainsi que dans la science et la technologie.

Les « décroissants » sont très critiques à l'égard du modèle de développement et de la consommation (près d'un sur deux se dit prêt à consommer moins mais mieux). Davantage que l'ensemble des répondants, ils voient dans l'économie sociale et solidaire la forme idéale d'organisation de l'activité économique. ils forment le groupe le plus pessimiste de la typologie.

Le groupe des « décroissants » est composé à **58% de femmes**. Seulement 5% ont moins de 25 ans (11% sur l'ensemble de la population) ; **les retraités sont surreprésentés**. Parmi les actifs, **les employés**

sont surreprésentés. Les Franciliens sont sous-représentés. La répartition par niveaux de vie et de patrimoine est proche de celle de l'ensemble de la population. 61% sont propriétaires.

♦ **Les modernes (36%)**

Les « modernes » forment le groupe dont les préférences entre les trois modèles de société sont les plus équilibrées, avec **46% pour la société éco-solidaire**, 31% pour la société identitaire sécuritaire, et 23% pour la société techno-libérale qui enregistre son meilleur score ; mais aussi une proportion souvent importante de « sans opinion ».

Les « modernes » paraissent, comparés aux autres groupes, comme **relativement à l'aise dans la société contemporaine et son modèle de développement, vis-à-vis de la technologie, de la mondialisation, ou de l'immigration.** Ils sont plutôt moins pessimistes que les autres groupes et sont également plus à l'aise avec le rythme du changement que l'ensemble des répondants.

Dans leur évaluation de la société techno-libérale, les « modernes » se distinguent par une attitude globalement positive à l'égard des propositions ayant une composante technologique. Ils adhèrent également aux propositions évoquant un surcroît de liberté individuelle, telle que la simplification du cadre réglementaire ou la promotion du travail indépendant. C'est le groupe qui conteste le moins le modèle de développement. Ils se montrent collectivement relativement peu préoccupés par la crise écologique et leur rapport à la consommation est plus favorable que la moyenne. Leur confiance dans les paysans et dans les artisans-petits commerçants, quoi que très forte, l'est moins que dans les autres groupes de la typologie, alors qu'ils se montrent relativement moins défiants à l'égard des géants du numérique.

Les « modernes » sont sensiblement **plus jeunes** que la moyenne : 17% ont moins de 25 ans et 60% ont moins de 45 ans. La structure par CSP est proche de celle de l'ensemble de la population. Ils sont un **peu plus diplômés** que la moyenne ; seulement 51% sont propriétaires. Ils sont relativement bien répartis sur le territoire.

Pour en savoir davantage : https://lobsoco.com/telechargement-de-lobservatoire-des-perspectives-utopiques-vague-4/

En Chine, les programmes solaires contre la pauvreté améliorent revenus et qualité de l'air

Une étude publiée dans la revue *Communications Sustainability* met en lumière les effets économiques et environnementaux du programme chinois de lutte contre la pauvreté par le solaire photovoltaïque. Lancé en 2014, ce dispositif visait à soutenir les ménages ruraux modestes grâce à la production locale d'électricité solaire. Selon les chercheurs, cette politique a permis à la fois d'augmenter les revenus locaux et de réduire la pollution atmosphérique dans les territoires concernés.

Le programme, connu sous le nom de *Photovoltaic Poverty Alleviation Program* (PPAP), repose sur l'installation de centrales photovoltaïques dans des zones rurales pauvres. Les ménages peuvent utiliser directement une partie de l'électricité produite et revendre le surplus au réseau national grâce

à des tarifs subventionnés. Entre 2017 et 2020, le dispositif a été étendu à 236 comtés chinois représentant plusieurs millions de bénéficiaires.

Pour évaluer les effets du programme, les chercheurs ont analysé des données économiques locales et des images satellites mesurant les concentrations de dioxyde de soufre (SO_2), un polluant fortement lié à la combustion du charbon. L'étude compare les territoires bénéficiaires du programme à d'autres zones rurales similaires non couvertes par la politique publique.

Les résultats montrent que les territoires concernés ont enregistré une hausse moyenne du produit intérieur brut local de 2,9 %, tandis que les concentrations de SO_2 ont diminué d'environ 4,2 microgrammes par mètre cube. Les effets apparaissent particulièrement marqués dans les régions à faibles revenus et dans les territoires fortement industrialisés.

Les chercheurs identifient plusieurs mécanismes expliquant ces résultats. D'abord, les revenus des ménages augmentent grâce à la vente d'électricité. L'étude observe une hausse de 6,5 % des revenus ruraux disponibles et une progression de près de 9,5 % de l'épargne des ménages. Cette amélioration du pouvoir d'achat stimule ensuite la consommation locale et l'activité économique.

Le programme génère également des effets sur l'emploi. La construction et la maintenance des installations photovoltaïques créent de nouveaux besoins en main-d'œuvre, tandis que l'amélioration des infrastructures énergétiques attire davantage d'entreprises dans certains territoires ruraux. Les auteurs constatent notamment une augmentation des créations d'entreprises dans les secteurs du commerce et des services.

Sur le plan environnemental, le développement du solaire contribue à réduire l'usage du charbon dans les logements et dans certaines activités industrielles. Les auteurs soulignent que les effets sont particulièrement importants dans les régions où l'industrie lourde reste très dépendante des énergies fossiles. Dans ces territoires, l'accès à une électricité moins carbonée favorise une transition énergétique progressive.

L'étude rappelle toutefois les limites du modèle. Le programme repose encore fortement sur des subventions publiques et sur des tarifs d'achat garantis de l'électricité solaire. Or la baisse progressive des aides et la concurrence croissante sur le marché photovoltaïque fragilisent la rentabilité économique du dispositif à long terme. Les chercheurs estiment ainsi que les bénéfices sociaux et environnementaux restent importants, mais que les retours financiers ne couvrent pas toujours les coûts d'investissement initiaux.

Les auteurs considèrent néanmoins que cette expérience offre des enseignements utiles pour d'autres régions du monde confrontées à la fois à la pauvreté énergétique et à la pollution. L'étude cite notamment l'Inde ou plusieurs pays africains, où l'accès à l'électricité demeure insuffisant et où le potentiel solaire est élevé. Mais elle souligne aussi qu'un tel modèle suppose des conditions favorables : infrastructures électriques existantes, soutien public, capacités locales de gestion et accompagnement économique des ménages.

Cette recherche illustre le rôle croissant des politiques de transition énergétique comme outils de développement social. Elle montre également que la lutte contre la précarité énergétique ne se limite pas à l'accès à l'électricité : elle peut aussi agir sur les revenus, la santé publique et les dynamiques économiques locales. Le cas chinois confirme enfin que les politiques climatiques produisent des effets

très différents selon les contextes territoriaux, les niveaux de pauvreté et les structures économiques locales.[23]

Consommation responsable : les Français renouent avec l'engagement, portés par les enjeux de santé

Après un fléchissement observé en 2025, la consommation responsable semble retrouver une dynamique positive en France. Selon le Baromètre GreenFlex-ADEME 2026, réalisé par le CSA auprès d'un échantillon représentatif de la population, 77 % des Français se disent aujourd'hui engagés ou concernés par une consommation plus responsable, contre 73 % l'année précédente. La part des consommateurs les plus mobilisés progresse également, passant de 14 % à 16 % en un an.

Cette reprise s'accompagne d'une évolution plus profonde des représentations. L'idée selon laquelle il ne suffit plus de produire autrement, mais qu'il faut aussi consommer moins, gagne nettement du terrain. Elle recueille désormais l'adhésion de 78 % des Français, soit une progression de 7 points. La sobriété s'installe ainsi comme un repère de plus en plus structurant dans les arbitrages de consommation, au-delà des seuls choix de produits plus responsables.

Le baromètre montre toutefois que le principal moteur du changement n'est plus seulement environnemental. La santé devient la première préoccupation susceptible de modifier les comportements d'achat. Elle est citée par 70 % des répondants parmi leurs trois préoccupations majeures, et par 80 % comme une raison d'adopter des choix de consommation plus responsables. Cette inquiétude se traduit concrètement dans les pratiques alimentaires : 65 % des Français déclarent vérifier régulièrement ou systématiquement la présence d'additifs et de conservateurs avant d'acheter un produit, contre 57 % en 2023. Les pesticides cristallisent également les craintes, avec huit Français sur dix préoccupés par leur présence dans l'alimentation.

Cette vigilance conduit à des comportements d'évitement. Trois quarts des Français renoncent à acheter un produit alimentaire lorsqu'ils doutent de son impact sur leur santé. Dans le même temps, la cuisine à domicile apparaît comme un levier de réappropriation : 85 % des consommateurs estiment qu'elle permet de mieux contrôler la qualité des ingrédients, et 61 % souhaitent apprendre à mieux cuisiner. Le flexitarisme progresse aussi, passant de 28 % des répondants en 2021 à 37 % en 2026.

Les attentes se renforcent également hors du domicile. Une large majorité souhaite davantage de produits locaux ou bio dans les restaurants et cantines, tandis que 55 % des Français demandent plus d'options équilibrées sans viande ni poisson, soit une hausse de 10 points depuis 2021. Les consommateurs réclament aussi plus de transparence sur l'origine et les conditions de production des aliments servis.

Cette évolution confirme que la consommation responsable entre dans une nouvelle phase : moins militante dans ses ressorts, mais plus ancrée dans les préoccupations quotidiennes de santé, de qualité et de maîtrise. Pour les entreprises, distributeurs, restaurateurs et acteurs de la restauration collective,

[23] En Chine, les programmes solaires contre la pauvreté améliorent revenus et qualité de l'air – pour en savoir plus :
- https://www.nature.com/articles/s44458-026-00091-1
- https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0301421523001404
- https://www.uneca.org/stories/%5Bblog%5D-harnessing-renewable-energy-for-poverty-alleviation-lessons-from-china

l'enjeu n'est plus seulement de verdir l'offre, mais de transformer les modèles en profondeur. La défiance envers la surconsommation, la publicité et la recherche de croissance à tout prix indique une attente sociétale forte : celle d'une économie plus sobre, plus transparente et plus alignée avec les besoins essentiels des citoyens.[24]

La transition écologique reste-t-elle réservée aux ménages aisés ?

Changer de voiture, remplacer une chaudière au fioul ou rénover un logement énergivore : pour de nombreux ménages, la transition écologique reste associée à des investissements lourds et parfois inaccessibles. Alors que le gouvernement souhaite accélérer l'électrification des usages et multiplier les rénovations énergétiques, la question de l'acceptabilité sociale demeure centrale. Une note publiée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) nuance toutefois l'idée selon laquelle la transition serait forcément synonyme de pertes financières pour les classes moyennes.

Le think tank a étudié plusieurs profils de ménages propriétaires vivant en zone pavillonnaire et dépendants de leur voiture. Deux familles types ont été analysées : l'une appartenant à la classe moyenne inférieure avec 3 900 euros de revenus disponibles par mois, l'autre à la classe moyenne supérieure avec 4 700 euros mensuels. L'objectif était d'évaluer l'intérêt économique concret des solutions bas carbone dans les secteurs du logement et des transports.

Selon l'I4CE, les conditions d'accès à la transition écologique se sont globalement améliorées ces dix dernières années pour les classes moyennes, notamment sous l'effet des aides publiques et de la hausse du prix des énergies fossiles. La flambée récente du prix des carburants modifie en particulier l'équation économique des véhicules électriques.

Pour la famille modeste étudiée, qui parcourt environ 16 000 kilomètres par an, le passage à une voiture électrique n'était pas rentable en 2025 : le surcoût atteignait alors 56 euros par mois. Avec un prix de l'essence estimé à 2 euros le litre et la baisse du coût des véhicules électriques d'occasion, la situation change en 2026. En revendant son ancien véhicule thermique pour acheter une Peugeot E-208 d'occasion à crédit, ce ménage réaliserait désormais une économie d'environ 10 euros par mois.

Le gain pourrait atteindre une quinzaine d'euros mensuels avec le dispositif de leasing social soutenu par l'État, destiné aux ménages modestes. Le gouvernement prévoit d'ailleurs 50 000 nouveaux véhicules concernés en 2026. Pour l'I4CE, l'arrivée de véhicules électriques d'occasion abordables constitue désormais un levier essentiel pour démocratiser cette transition.

Dans le logement aussi, les résultats montrent une amélioration relative de la rentabilité des travaux énergétiques. Une famille modeste vivant dans une maison classée G chauffée au fioul pourrait engager une rénovation globale et réduire fortement ses dépenses. Après travaux, la facture énergétique tomberait à 67 euros par mois, auxquels s'ajouteraient 176 euros de remboursement de

[24] Consommation responsable : les Français renouent avec l'engagement, portés par les enjeux de santé – pour en savoir plus :

- https://www.ademe.fr/presse/communique-national/consommation-responsable-quand-les-preoccupations-forgent-la-mobilisation-et-laction/
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/barometre-consommation-Ademe-Greenflex-2006-48117.php4
- https://csa.eu/news/consommation-responsable-les-francais-veulent-consommer-moins-et-mieux/

prêt, contre 363 euros de dépenses de fioul auparavant. Le ménage dégagerait ainsi environ 120 euros d'économies nettes chaque mois.

Mais cette amélioration reste fragile. Entre 2025 et 2026, les aides publiques à la rénovation ont fortement diminué pour ce type de foyer. Le reste à charge est passé d'environ 22 000 euros à plus de 41 000 euros, soit presque une année complète de revenus. Pour l'I4CE, cette évolution risque de décourager les ménages, malgré la rentabilité à long terme des travaux.

Les ménages aux revenus plus élevés apparaissent mieux armés pour financer ces investissements. La famille de classe moyenne supérieure étudiée peut par exemple installer une pompe à chaleur de 17 500 euros et dégager près de 100 euros d'économies mensuelles grâce aux économies d'énergie et aux aides disponibles. Le gouvernement vise désormais un million d'installations par an d'ici 2030.

Reste toutefois une difficulté majeure : l'accès au crédit. Plusieurs associations rappellent que de nombreux ménages modestes ne peuvent tout simplement pas emprunter, même lorsque les investissements deviennent rentables à moyen terme. D'autres freins persistent également : nécessité d'avancer les frais, complexité administrative ou difficulté à trouver des artisans qualifiés.

Cette étude montre que la transition écologique ne relève pas uniquement d'un enjeu environnemental, mais aussi d'un problème d'accès au financement et de justice sociale. Les investissements bas carbone deviennent progressivement économiquement avantageux pour une partie des ménages, notamment avec la hausse des prix des énergies fossiles. Mais sans aides stables, dispositifs de financement adaptés et accompagnement renforcé, une partie importante de la population risque de rester durablement à l'écart de cette transition, accentuant les inégalités sociales et énergétiques.[25]

Autopartage : une solution de mobilité encore insuffisante pour sortir de la dépendance automobile

Face à l'urgence climatique et à la hausse continue des coûts liés à la voiture individuelle, l'autopartage poursuit sa progression en France. Dans sa nouvelle enquête nationale portant sur l'année 2025, l'Agence de la transition écologique (Ademe) souligne le développement régulier de cette pratique, désormais mieux identifiée par le grand public. Mais l'étude met également en évidence les limites de son déploiement, notamment dans les territoires où la dépendance à l'automobile reste la plus forte.

Le secteur des transports demeure aujourd'hui le premier émetteur de gaz à effet de serre en France. Dans ce contexte, l'autopartage apparaît comme une alternative intéressante pour réduire le nombre de véhicules individuels en circulation tout en maintenant l'accès à la mobilité. L'Ademe considère cette pratique comme complémentaire des transports collectifs, du vélo ou du covoiturage, dans une logique plus large de transition vers des mobilités moins carbonées.

[25] La transition écologique reste-t-elle réservée aux ménages aisés ? – pour en savoir plus :
- https://www.i4ce.org/crise-energie-evolution-aides-menages-passer-electrique-renover-logement-climat/
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/05/07/voiture-electrique-et-logement-la-transition-ecologique-devient-davantage-accessible-aux-classes-moyennes_6686489_3244.html

L'étude montre que la notoriété de l'autopartage progresse : près de 60 % des titulaires du permis de conduire déclarent désormais connaître ce type de service. Le nombre d'inscriptions continue également d'augmenter, avec une croissance annuelle estimée à 10 %. Les modèles d'autopartage se diversifient, allant des véhicules en boucle proposés par des opérateurs spécialisés à la location entre particuliers, en passant par l'autopartage d'entreprise ou les systèmes en libre-service.

Pourtant, le profil des utilisateurs reste relativement homogène. Les autopartageurs sont souvent des personnes déjà engagées dans des pratiques de mobilité dites "vertueuses" : usage fréquent des transports en commun, recours au covoiturage, pratique du vélo ou limitation volontaire de l'usage de la voiture individuelle. L'autopartage séduit donc principalement des publics déjà sensibilisés aux enjeux environnementaux ou économiques de la mobilité.

L'Ademe identifie néanmoins un potentiel important de développement. Entre 3,5 et 4 millions d'automobilistes pourraient basculer vers ces solutions, notamment parmi les conducteurs utilisant peu leur véhicule personnel. Le principal argument avancé par les utilisateurs reste économique. L'autopartage permettrait de réaliser plusieurs centaines d'euros d'économies par an en supprimant une partie des coûts fixes liés à la possession d'une voiture : assurance, entretien, carburant ou stationnement.

Les effets environnementaux et urbains sont également significatifs. Selon l'agence, un véhicule d'autopartage en boucle peut remplacer plusieurs voitures personnelles et contribuer à libérer de l'espace public. Cette logique favorise une utilisation plus rationnelle de la voiture, les déplacements devenant davantage planifiés et souvent combinés à d'autres modes de transport.

Mais l'étude met aussi en lumière un paradoxe majeur : les territoires les plus dépendants à la voiture sont précisément ceux où l'offre d'autopartage reste la moins développée. Dans les zones rurales ou périurbaines, le manque d'alternatives de transport limite fortement l'attractivité du dispositif. La possession d'un véhicule personnel reste alors perçue comme indispensable. À cela s'ajoute l'insuffisance des stations à proximité des lieux de vie ou de travail.

Pour l'Ademe, deux leviers doivent être activés simultanément : renforcer l'offre de mobilité alternative dans les territoires peu denses et agir sur les comportements dans les zones déjà équipées. L'agence estime que les seules incitations ne suffisent plus et plaide pour des politiques publiques plus volontaristes, combinant développement des alternatives et régulation de l'usage automobile, notamment à travers le stationnement ou l'aménagement de l'espace public.

Le développement de l'autopartage pose ainsi une question plus large de justice sociale et territoriale dans la transition écologique. L'accès à des mobilités moins coûteuses et moins carbonées reste aujourd'hui très inégal selon les territoires et les niveaux de revenus. Sans investissements massifs dans les alternatives à la voiture individuelle, le risque est de voir perdurer une fracture entre les ménages capables d'adopter de nouvelles solutions de mobilité et ceux qui restent enfermés dans une dépendance automobile de plus en plus coûteuse.[26]

[26] Autopartage : une solution de mobilité encore insuffisante pour sortir de la dépendance automobile – pour en savoir plus :
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/bilan-autopartage-pratique-connue-freins-adoption-48049.php4
- https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transports/9344-enquete-nationale-autopartage-2025.html

Train ou avion : les obstacles au voyage ferroviaire européen freinent encore la transition des mobilités

Alors que le report du transport aérien vers le rail constitue l'un des leviers majeurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports, voyager en train depuis la France vers de nombreuses destinations européennes demeure complexe. C'est le constat dressé par le Réseau Action Climat (RAC) dans une étude consacrée à l'accessibilité des liaisons ferroviaires internationales au départ de la France.

L'association a examiné les 31 principales liaisons aériennes reliant la France à d'autres pays européens, chacune transportant plus d'un million de voyageurs par an, afin d'évaluer les alternatives existantes par le rail. Les résultats mettent en évidence un réseau encore largement insuffisant pour répondre aux ambitions de décarbonation des mobilités. Sur ces 31 destinations, seules neuf disposent d'une liaison ferroviaire directe. Dix-huit nécessitent au moins une correspondance et quatre ne peuvent tout simplement pas être réalisées en train dans la même journée.

Même lorsque des alternatives existent, elles demeurent souvent peu visibles pour les voyageurs. Le rapport pointe notamment les limites des outils de réservation utilisés par le grand public. De nombreuses liaisons internationales opérées par des compagnies ferroviaires européennes ne sont pas référencées sur SNCF Connect, principale plateforme de vente de billets en France. Cette situation complique considérablement l'accès à l'information et rend plus difficile la comparaison entre les différentes solutions de transport.

Le prix constitue également un frein important. Selon l'étude, certains trajets internationaux sont proposés à des tarifs nettement plus élevés sur les plateformes françaises que sur celles des opérateurs étrangers. Pour un même voyage entre Paris et Francfort, l'écart de prix peut ainsi atteindre plusieurs dizaines d'euros selon le distributeur choisi. Cette absence de transparence tarifaire contribue à réduire l'attractivité du train face à l'avion, alors même que les enjeux climatiques plaident en faveur d'un transfert modal massif.

Le temps de trajet, souvent présenté comme l'obstacle principal, semble en revanche moins déterminant. Certaines liaisons longues, comme Paris-Berlin, affichent des taux de remplissage particulièrement élevés malgré des durées de voyage pouvant atteindre huit heures. Pour de nombreux voyageurs, la possibilité de réserver facilement un trajet, de bénéficier d'une offre lisible et d'être protégé en cas d'aléas apparaît plus importante que la seule question de la vitesse.

Les correspondances constituent d'ailleurs une source majeure d'incertitude. En cas de retard sur un premier train, les voyageurs risquent de manquer leur correspondance sans garantie systématique de prise en charge. Cette situation contraste avec les protections généralement offertes dans le transport aérien pour les trajets effectués sous une même réservation.

Face à ces constats, le Réseau Action Climat appelle à renforcer l'interopérabilité des plateformes de réservation et à garantir une distribution plus équitable des billets ferroviaires européens. L'association plaide également pour l'extension des droits des passagers aux trajets internationaux comportant des correspondances. Une évolution réglementaire pourrait d'ailleurs émerger prochainement : le Sénat a adopté un amendement prévoyant que SNCF Connect commercialise, à partir de 2028, les billets d'autres opérateurs ferroviaires européens.

Cette étude rappelle que la transition vers des mobilités bas carbone ne dépend pas uniquement du développement des infrastructures. L'accès à l'information, la simplicité de réservation, la lisibilité tarifaire et la protection des voyageurs constituent désormais des enjeux stratégiques pour favoriser le report modal. Si l'Europe souhaite réduire durablement les émissions du transport aérien sur les trajets de courte et moyenne distance, l'amélioration de l'expérience utilisateur du train apparaît aussi importante que l'augmentation de l'offre elle-même.[27]

[27] Train ou avion : les obstacles au voyage ferroviaire européen freinent encore la transition des mobilités – pour en savoir plus :

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/transports-voyages-train-difficultes-france-europe-47885.php4
- https://reseauactionclimat.org/voyager-en-train-vers-leurope-un-cauchemar-pour-les-passagers-en-correspondance/

L’ESS en mouvement

Les acteurs de l’ESS dénoncent une nouvelle menace sur leurs financements publics 56

L’économie sociale et solidaire entre dans une zone de turbulences 57

Le recul des dons fragilise un secteur associatif déjà sous tension 59

Justice environnementale : les associations alertent sur une série de reculs réglementaires 60

Des associations réclament une loi sociale pour protéger les ménages face au choc climatique et énergétique 61

Les acteurs de l’ESS dénoncent une nouvelle menace sur leurs financements publics

Alors que les principales organisations de l’économie sociale et solidaire (ESS) avaient obtenu le maintien à 19 millions d’euros des crédits dédiés au secteur dans la loi de finances pour 2026, plusieurs réseaux alertent aujourd’hui sur un risque de réduction de ces moyens. Selon les informations qui leur ont été communiquées par le cabinet du ministre chargé de l’ESS, Serge Papin, puis confirmées par la Direction générale du Trésor, une baisse de 4 millions d’euros serait envisagée dans le cadre de mesures de gel et d’annulation de crédits budgétaires.

Face à cette perspective, ESS France, le Mouvement associatif, l’Union des employeurs de l’économie sociale et solidaire (Udes), le Réseau des collectivités territoriales pour une économie sociale et solidaire (RTES), France Active, le Mouvement des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), ainsi que de nombreuses Chambres régionales de l’ESS (Cress), ont adressé un courrier au Premier ministre. Les signataires y expriment leur forte préoccupation quant aux répercussions qu’une telle décision pourrait avoir sur un secteur déjà fragilisé.

Les représentants de l’ESS soulignent que cette diminution des financements interviendrait dans un contexte économique particulièrement tendu. Le secteur fait face à une augmentation des défaillances d’organisations et d’entreprises, atteignant un niveau inédit depuis plusieurs années. Une réduction non anticipée des crédits publics pourrait, selon eux, provoquer l’arrêt de projets en cours, entraîner des suppressions d’emplois et fragiliser la situation financière de nombreuses structures, jusqu’à menacer leur pérennité.

Les inquiétudes sont également partagées par les collectivités territoriales. Dans un courrier distinct, la présidente du RTES rappelle le rôle essentiel joué par les entreprises et organisations de l’ESS dans les territoires. Elles interviennent notamment dans les domaines de l’insertion professionnelle, de la cohésion sociale, de la transition écologique, de l’animation de la vie locale et du maintien de services de proximité, en particulier dans les zones les plus vulnérables.

Le RTES met également en avant l’importance des structures d’appui telles que les Cress, les PTCE ou encore le Dispositif local d’accompagnement (DLA), dont les actions viennent compléter celles des collectivités. Une réduction des financements risquerait, selon le réseau, d’affaiblir durablement des dynamiques de coopération territoriale construites de longue date entre acteurs publics et structures de l’ESS.

En réaction à cette situation, les réseaux demandent au gouvernement de respecter les montants votés par le Parlement dans la loi de finances. Le RTES a par ailleurs annoncé suspendre sa participation aux travaux de la future Stratégie nationale de l’ESS. Cette démarche intervient alors même que cette stratégie vise à renforcer la reconnaissance du rôle économique et social de l’ESS et à sécuriser ses modèles de financement.

Cette séquence illustre les tensions croissantes entre les ambitions affichées en faveur de l’économie sociale et solidaire et les contraintes budgétaires auxquelles l’État est confronté. Au-delà du montant concerné, relativement modeste à l’échelle du budget national, la controverse porte sur un enjeu de visibilité et de stabilité des financements. Les structures de l’ESS reposent souvent sur des modèles

économiques hybrides, combinant ressources marchandes et soutien public, ce qui les rend particulièrement sensibles aux variations budgétaires.

L'affaire révèle également le rôle stratégique de l'ESS dans la mise en œuvre des politiques de transition écologique, d'inclusion sociale et de développement territorial. Une fragilisation des dispositifs d'accompagnement et des réseaux d'animation pourrait avoir des effets bien au-delà du seul secteur, en impactant la capacité des territoires à développer des projets collectifs et innovants. Cette situation pose ainsi la question de la cohérence entre les objectifs de transformation sociale et écologique portés par les politiques publiques et les moyens effectivement mobilisés pour les atteindre.[28]

L'économie sociale et solidaire entre dans une zone de turbulences

Longtemps considérée comme un secteur capable de résister aux crises économiques, l'économie sociale et solidaire (ESS) traverse aujourd'hui une phase de fragilisation inédite. Selon une note de conjoncture publiée par ESS France et la Caisse d'Épargne à partir des données de l'Urssaf, plus de 10 400 emplois ont disparu au cours de l'année 2025, marquant un net retournement de tendance après plusieurs années de relative stabilité.

À la fin de l'année 2025, l'emploi dans l'ESS affichait ainsi un recul de 0,15 % au troisième trimestre, suivi d'une baisse plus prononcée de 0,46 % au dernier trimestre. Une évolution qui contraste avec la dynamique observée dans le secteur privé lucratif, où l'emploi a progressé de plus de 0,5 % sur la même période.

Cette dégradation concerne l'ensemble du territoire national, à l'exception de la Guyane et de la Martinique, qui enregistrent encore une croissance de l'emploi dans l'ESS. Dans les autres régions, les effectifs sont orientés à la baisse, avec des intensités variables selon les territoires et les secteurs d'activité.

Les associations concentrent l'essentiel des suppressions de postes, avec plus de 12 000 emplois perdus sur un an. Les mutuelles enregistrent également une diminution significative de leurs effectifs. À l'inverse, les coopératives et les fondations continuent de créer des emplois, mais à un rythme nettement moins soutenu qu'au début de l'année 2025. Les fondations se distinguent néanmoins par une dynamique de développement continue, illustrée par une progression régulière du nombre d'établissements depuis plus d'une décennie.

Au-delà de l'emploi, le nombre de structures de l'ESS recule également. Cette contraction touche particulièrement les coopératives et les mutuelles, tandis que les fondations poursuivent leur développement. Ces évolutions témoignent d'un environnement économique plus contraint, marqué par des difficultés de financement et une incertitude accrue sur les ressources publiques.

[28] Les acteurs de l'ESS dénoncent une nouvelle menace sur leurs financements publics – pour en savoir plus :

- https://www.banquedesterritoires.fr/economie-sociale-et-solidaire-une-baisse-drastique-des-credits-de-letat-aurait-des-consequences
- https://www.rtes.fr/annulation-et-gels-de-credits-du-budget-ess-le-conseil-d-administration-du-rtes-interpelle-le

Les secteurs les plus affectés sont ceux qui assurent pourtant des fonctions essentielles de cohésion sociale et d’animation des territoires. Les activités culturelles et le spectacle vivant enregistrent les plus fortes diminutions d’emplois. L’enseignement, les activités sportives et de loisirs, l’hébergement-restauration ainsi que l’aide à domicile connaissent également un recul de leurs effectifs. Cette dernière évolution apparaît particulièrement préoccupante alors même que les entreprises privées lucratives du secteur poursuivent leur développement.

Dans le champ de l’action sociale, les situations sont contrastées. Certaines activités de proximité, comme la médiation sociale, l’accompagnement vers les droits ou les accueils de jour, voient leurs effectifs diminuer. À l’inverse, les services dédiés à l’enfance et à l’adolescence affichent une croissance de l’emploi. D’autres secteurs demeurent orientés à la hausse, notamment le commerce, la santé ou encore l’hébergement social et médico-social.

Face à ces signaux d’alerte, ESS France estime que la future Stratégie nationale de l’ESS devra constituer un levier de relance pour le secteur. L’organisation plaide pour une augmentation significative du poids économique de l’ESS au cours des prochaines décennies et propose de renforcer son rôle dans certaines activités d’intérêt général, notamment celles liées à la petite enfance et à l’accompagnement du vieillissement.

Cette orientation s’inscrit dans une réflexion plus large sur l’organisation des services aux personnes vulnérables. ESS France défend l’idée d’un renforcement progressif des acteurs non lucratifs dans ces domaines, en considérant qu’ils contribuent davantage à l’égalité d’accès aux services et à la préservation des missions d’intérêt général. L’organisation appelle ainsi à conforter les modèles économiques des structures non lucratives et à mieux encadrer les conditions d’exercice dans les secteurs du soin et de l’accompagnement.

Les chiffres publiés par ESS France constituent un signal particulièrement préoccupant pour un secteur qui représente près de 10 % de l’emploi en France. Le recul simultané du nombre d’emplois et d’établissements traduit une fragilisation structurelle qui dépasse les difficultés conjoncturelles habituelles. La hausse des coûts, les tensions sur les financements publics, la fin de certains dispositifs de soutien et les nouvelles charges pesant sur les organisations de l’ESS contribuent à dégrader leur modèle économique.

Cette situation est d’autant plus significative qu’elle touche des secteurs au cœur des transitions sociales et démographiques : aide à domicile, action sociale, culture, éducation populaire ou encore services de proximité. Derrière les pertes d’emplois se joue la capacité des territoires à maintenir des réponses accessibles aux besoins sociaux. Les propositions portées par ESS France autour de la petite enfance et du grand âge illustrent une réflexion de fond sur la place respective du marché, de l’action publique et de l’économie non lucrative dans la prise en charge des besoins essentiels. La future Stratégie nationale de l’ESS sera donc un rendez-vous déterminant pour clarifier les ambitions de l’État et les moyens alloués à un secteur qui demeure un acteur clé de la cohésion sociale et des transitions territoriales.[29]

[29] L’économie sociale et solidaire entre dans une zone de turbulences – pour en savoir plus :

- https://www.banquedesterritoires.fr/en-2025-leconomie-sociale-et-solidaire-perdu-10400-emplois-un-tournant-preoccupant-pour-ess-france
- https://www.ess-france.org/note-de-conjoncture-du-deuxieme-semestre-2025-l-ess-perd-des-emplois

Le recul des dons fragilise un secteur associatif déjà sous tension

Les associations caritatives pourraient entrer dans une nouvelle zone de turbulence financière. Selon le dernier baromètre publié par la fondation Apprentis d’Auteuil, la générosité des Français recule depuis le début de l’année 2026, dans un contexte marqué par les incertitudes économiques et géopolitiques. Cette baisse intervient alors même que les besoins sociaux continuent de progresser, sous l’effet de l’inflation, de la précarisation des ménages et des difficultés d’accès au logement, à l’emploi ou à l’énergie.

Les premiers mois de l’année montrent un net ralentissement des dons. Entre janvier et mars, seuls 17 % des ménages ont déclaré avoir versé de l’argent à une association, contre 20 % l’année précédente et 24 % deux ans plus tôt. Le recul est particulièrement marqué parmi les catégories les plus aisées, traditionnellement les plus contributrices : la proportion de hauts revenus ayant effectué un don au premier trimestre baisse fortement par rapport à 2025.

Les perspectives pour le reste de l’année restent elles aussi préoccupantes. Si une partie importante des Français affirme vouloir continuer à soutenir les associations, les intentions de dons diminuent globalement et les montants envisagés tendent à se réduire. Une partie des donateurs réguliers prévoit ainsi de limiter ses contributions dans les prochains mois. La dégradation du contexte international pourrait accentuer cette tendance. Près d’un Français sur deux estime qu’une aggravation des tensions économiques ou géopolitiques l’amènerait à diminuer ses dons.

Cette évolution intervient après plusieurs années de fragilisation progressive du financement associatif. Le montant moyen des dons est en baisse continue depuis 2023. Dans le même temps, les structures de solidarité doivent faire face à une augmentation de leurs propres coûts de fonctionnement : énergie, loyers, alimentation, logistique ou masse salariale. Les associations intervenant dans l’aide internationale subissent également les conséquences des réductions de financements publics étrangers, notamment américains, tandis que les entreprises mécènes réduisent parfois leurs engagements face au ralentissement économique.

Pour les acteurs du secteur, cette contraction des ressources intervient au pire moment. Les besoins sociaux augmentent fortement depuis plusieurs années. La hausse des dépenses contraintes, en particulier des coûts du logement et de l’énergie, pousse davantage de ménages vers des situations de vulnérabilité. Les associations de lutte contre la pauvreté constatent une augmentation des demandes d’aide alimentaire, d’accompagnement budgétaire ou d’accès aux droits. Les structures travaillant avec les jeunes sont également confrontées à une aggravation des difficultés sociales et éducatives.

La fondation Apprentis d’Auteuil rappelle notamment qu’un enfant sur cinq vit aujourd’hui sous le seuil de pauvreté et que des dizaines de milliers de jeunes quittent chaque année le système scolaire sans qualification. Dans ce contexte, réduire l’activité des associations apparaît difficilement envisageable. Pourtant, la baisse des dons pourrait rapidement contraindre certaines structures à revoir leurs priorités, à différer des projets ou à limiter certains accompagnements.

Cette situation met en évidence la dépendance croissante d’une partie de la solidarité nationale au financement privé et philanthropique. Alors que les crises économiques, énergétiques et sociales

augmentent les besoins d'accompagnement, les ressources des associations deviennent plus volatiles et sensibles aux aléas conjoncturels. La question du modèle économique du secteur associatif revient ainsi au premier plan, avec en toile de fond un enjeu majeur : garantir la continuité des missions sociales dans une période où les fragilités sociales et territoriales continuent de s'intensifier.[30]

Justice environnementale : les associations alertent sur une série de reculs réglementaires

Les réformes engagées ces dernières années pour accélérer les projets industriels, énergétiques ou d'aménagement suscitent des inquiétudes croissantes chez les acteurs de la protection de l'environnement. Dans un rapport publié au printemps 2026, France Nature Environnement (FNE) Île-de-France dresse un inventaire des évolutions législatives et réglementaires récentes qui, selon l'association, affaiblissent progressivement les mécanismes de participation citoyenne et les garanties environnementales.

L'analyse porte principalement sur les textes adoptés ou en cours d'examen depuis 2023. Au cœur des préoccupations figure l'évolution des trois piliers de la démocratie environnementale : l'accès à l'information, la participation du public aux décisions et le droit au recours. Selon FNE, plusieurs réformes présentées sous l'angle de la simplification administrative conduisent en réalité à réduire les possibilités d'intervention des citoyens et des associations dans les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

La loi Industrie Verte constitue l'un des principaux exemples cités. Elle a notamment introduit un mécanisme de consultation du public réalisé simultanément à l'instruction des dossiers par l'administration. Si cette mesure vise à raccourcir les délais, ses détracteurs estiment qu'elle risque de limiter la qualité de l'information disponible et de réduire la capacité des citoyens à formuler des observations éclairées. Cette même loi a créé le statut de projet d'intérêt national majeur, permettant à certains projets industriels stratégiques de bénéficier de procédures accélérées et d'obtenir plus facilement certaines dérogations environnementales, notamment lorsqu'ils affectent des espèces protégées.

D'autres textes poursuivent cette logique. La future loi de simplification de la vie économique pourrait faciliter encore davantage la reconnaissance de l'intérêt public majeur de certains projets. Dans le domaine de l'urbanisme, plusieurs dispositions visent à alléger les obligations d'évaluation environnementale pour certaines modifications de documents d'urbanisme ou à accélérer les procédures d'autorisation.

Le droit au recours est également concerné. Certaines réformes récentes réduisent les délais de contestation des autorisations administratives et limitent les niveaux de juridiction accessibles pour certains projets industriels jugés stratégiques. Dans plusieurs cas, les contentieux seraient directement

[30] Le recul des dons fragilise un secteur associatif déjà sous tension – pour en savoir plus :
- https://www.lemonde.fr/argent/article/2026/05/07/les-dons-aux-associations-en-baisse-depuis-le-debut-d-annee_6686501_1657007.html
- https://www.apprentis-auteuil.org/actualites/vie-de-la-fondation/barometre-de-la-solidarite-2026-linquietude-freine-la-generosite-des-francais

examinés par les cours administratives d'appel, sans passage préalable devant les tribunaux administratifs, dans l'objectif affiché d'accélérer la réalisation des projets.

Par ailleurs, plusieurs catégories d'infrastructures échappent désormais à la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP), notamment certains centres de données ou des équipements liés à l'éolien en mer. Pour les associations, cette évolution réduit les espaces de dialogue et de concertation sur des projets susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur les territoires.

Les débats en cours autour du projet de loi d'urgence agricole et de certaines dispositions liées à la sécurité nationale alimentent également les préoccupations. FNE redoute que l'extension de régimes dérogatoires ne conduise à marginaliser davantage la participation du public dans les décisions d'aménagement.

Au-delà des textes eux-mêmes, ce rapport met en lumière une tension croissante entre deux priorités publiques : accélérer les projets considérés comme stratégiques pour la transition énergétique, la réindustrialisation ou la souveraineté nationale, tout en maintenant des garanties démocratiques et environnementales solides. Cette question dépasse le seul cadre juridique. Elle interroge la capacité des territoires à concilier rapidité de décision, acceptabilité sociale et protection de l'environnement. À mesure que les enjeux climatiques et industriels se renforcent, l'équilibre entre efficacité administrative et participation citoyenne apparaît comme l'un des défis majeurs de la transition écologique.[31]

Des associations réclament une loi sociale pour protéger les ménages face au choc climatique et énergétique

Alors que les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ravivent les inquiétudes autour des prix de l'énergie, plusieurs associations françaises alertent sur le risque d'une nouvelle aggravation de la précarité énergétique. Le réseau Cler, le Réseau Action Climat (RAC), le Secours Catholique-Caritas France et l'ONG T&E France appellent désormais le gouvernement et le Parlement à élaborer rapidement une loi garantissant un accès plus équitable à l'énergie et aux solutions de transition écologique.

Pour ces organisations, la flambée des coûts de l'énergie met une nouvelle fois en évidence la vulnérabilité des ménages dépendants des énergies fossiles, que ce soit pour se chauffer ou se déplacer. Les populations modestes restent souvent les plus exposées aux hausses des prix du gaz, du fioul ou des carburants, tout en étant les moins capables d'investir dans des alternatives comme la rénovation énergétique ou les véhicules électriques. Cette situation révèle, selon les associations, un retard structurel de la France dans la réduction de sa dépendance énergétique et dans l'accompagnement social de la transition écologique.

[31] Justice environnementale : les associations alertent sur une série de reculs réglementaires – pour en savoir plus :
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/justice-environnementale-rapport-fne-regressions-48034.php4
- https://fne-idf.fr/publications/justice-environnementale-etat-des-lieux-des-regressions
- https://www.banquedesterritoires.fr/environnement-un-rapport-de-fne-alerte-sur-les-risques-lies-aux-politiques-de-simplification

Les quatre organisations proposent ainsi de faire de cette future loi un véritable "plan social pour le climat", en cohérence avec le Fonds social pour le climat créé par l'Union européenne en 2022. Ce fonds européen doit précisément aider les États membres à amortir les conséquences sociales des politiques climatiques, notamment dans les secteurs du logement et des transports.

Les associations jugent toutefois les dispositifs actuels insuffisants. Le chèque énergie, MaPrimeRénov', les certificats d'économies d'énergie ou encore le leasing social sont considérés comme trop limités, mal ciblés ou difficilement accessibles pour une partie des ménages précaires. Elles plaident donc pour un renforcement massif de ces outils. Parmi les pistes avancées figurent une augmentation des plafonds de MaPrimeRénov', une extension du leasing social pour les véhicules électriques ou encore une meilleure protection des ménages modestes face au coût des certificats d'économies d'énergie répercuté sur les factures.

Au-delà du renforcement des aides existantes, les associations proposent également la création d'un nouveau mécanisme temporaire de soutien direct aux ménages vulnérables. Cet "amortisseur social" prendrait la forme d'une aide financière régulière destinée à compenser la hausse des dépenses énergétiques et à éviter les situations de bascule dans la précarité.

Pour financer ces mesures, les organisations défendent la création d'un fonds social de solidarité dédié à la transition écologique. Celui-ci pourrait être alimenté par les recettes issues des marchés carbone européens, notamment le système ETS 1 déjà en vigueur et le futur ETS 2, qui concernera les secteurs du bâtiment et des transports. Les associations proposent également de mettre davantage à contribution les ménages les plus aisés et les secteurs fortement émetteurs de carbone, en particulier les énergies fossiles.

Cette proposition intervient dans un contexte où les besoins de financement de la transition écologique apparaissent de plus en plus importants. Plusieurs études estiment que les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques dépassent largement les montants actuellement engagés par l'État. Pour les associations, la question n'est plus seulement environnementale mais profondément sociale : sans mécanismes de redistribution efficaces, les politiques climatiques risquent d'aggraver les inégalités et de susciter de nouvelles formes de rejet.

Le débat autour de cette future loi illustre ainsi une évolution importante des politiques climatiques. La transition énergétique ne peut plus être pensée uniquement comme une question technologique ou industrielle. Elle devient aussi un enjeu de justice sociale, de pouvoir d'achat et d'accès aux droits essentiels. Dans un contexte d'instabilité géopolitique durable, la capacité des États à protéger les ménages les plus vulnérables face aux coûts de l'énergie pourrait devenir l'un des principaux critères d'acceptabilité des politiques climatiques dans les années à venir.[32]

[32] Des associations réclament une loi sociale pour protéger les ménages face au choc climatique et énergétique – pour en savoir plus :
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/propositions-associations-Cler-RAC-Transport-environnement-Caritas-France-aides-menages-energies-fossiles-47816.php4
- https://reseauactionclimat.org/loi-garantissant-lacces-a-lenergie-pour-toutes-et-tous-4-organisations-interpellent-le-gouvernement/

RSE et engagement des entreprises

Quelles motivations, priorités, difficultés et soutiens ont les chefs d'entreprise actuellement ? 64

Limites planétaires : vers une nouvelle comptabilité de la performance des entreprises 69

Boralex crée son propre fonds pour soutenir la transition énergétique et les territoires ruraux 70

Reporting de durabilité : l'Europe allège les normes ESG et redéfinit ses attentes envers les entreprises 71

Industrie solaire : l'abandon du projet Carbon relance le débat sur la souveraineté européenne 72

Déchets : le débat s'intensifie autour de l'intégration des incinérateurs au marché carbone européen 74

Durabilité et risque financier : les critères ESG s'imposent comme un nouvel indicateur de solvabilité 75

Quelles motivations, priorités, difficultés et soutiens ont les chefs d'entreprise actuellement ? (André LETOWSKI)

"Les entrepreneurs et l'esprit d'entreprise", Opinion Way pour Rydge Conseil, avril 2026

Méthodologie : échantillon de 403 dirigeants, représentatif des entreprises Françaises d'un salarié et plus, constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de secteur d'activité, de taille d'entreprise et de région d'implantation, interrogé entre le 19 et le 30 mars 2026, par téléphone sur système CATI.

« Sondage Opinion Way pour Rydge Conseil ».

Un sondage dont les résultats sont très riches, mais l'échantillon restreint, ce qui ne m'a pas empêché de l'analyser dans le détail, ne serait-ce que pour repérer des constats intéressants à conforter par la suite.

⇒ Les motivations des entrepreneurs.

♦ Les valeurs mises en avant : 27% la responsabilité, 25 le goût du défi, 22 la liberté, 13 la création et 12 la transmission.

– Ces valeurs sont différemment citées selon l'activité exercée : ceux de l'industrie valorise la création et la transmission et sont nettement moins sensibles au goût du défi et de la liberté, alors que ceux du commerce le sont bien davantage pour ces 2 dernières valeurs ; ceux de la construction s'inscrivent davantage dans le goût du défi et ceux des services davantage dans la responsabilité.

– Les différences sont plus explicites selon la taille des entreprises : les PME et de taille au-delà sont nettement plus sensibles à la responsabilité et au goût du défi, alors que les dirigeants de TPE le sont davantage pour la liberté.

– Par contre les différences sont peu marquées en ce qui concerne les âges des dirigeants, et leur genre, avec pour ce dernier item des hommes plus sensibles à la responsabilité et des femmes plus enclines à valeur liberté.

♦ Les sources de fierté majeures chez les entrepreneurs : avoir résisté aux crises (27%), la réussite commerciale (23), le fait d'avoir fait grandir des personnes (21) et celui d'avoir créé de l'emploi (21).

– Ces valeurs sont différemment citées selon l'activité exercée : ceux de la construction privilégient la résistance aux crises, et la création d'emploi mais fort peu le fait d'avoir contribué à faire grandir des personnes, alors que ce dernier item est le plus cité par ceux des services, qui ont par ailleurs peu développé l'emploi.

– **Les différences sont plus explicites selon la taille des entreprises** : les TPE valorisent bien plus la résistance aux crises et la réussite commerciale, alors que les autres tailles mettent en avant le fait d'avoir créé de l'emploi et bien plus encore le fait d'avoir fait grandir des personnes.

– **En ce qui concerne les âges des dirigeants,** les moins de 45 ans citent plus souvent le fait d'avoir créé de l'emploi et celui d'avoir fait grandir des personnes, alors que ceux de plus de 45 ans sont plus sensibles au fait d'avoir résisté aux crises.

– Enfin en ce qui concerne le sexe des dirigeants, les femmes citent plus le fait d'avoir résisté aux crises et les hommes celui d'avoir créé de l'emploi.

♦ Les émotions mitigées ou négatives dominent (32% la pression ressentie, 19 la fatigue et 16 le doute) face aux émotions positives (25 la fierté et 7 l'excitation).

– **Ces valeurs sont différemment citées selon l'activité exercée :** la construction et les services expriment davantage d'émotions positives, notamment la fierté, alors que ceux du commerce et de l'industrie sont plus sensibles au doute ; noter que la pression est le plus ressentie par ceux de la construction et la fatigue par ceux de l'industrie et du commerce.

– En ce qui concerne les tailles, plus l'entreprise est grande, plus les émotions exprimées sont positives, qu'il s'agisse de la fierté ou de l'excitation. Par contre, ceux en TPE et PME disent plus souvent la pression vécue, perçue comme négative.

– En ce qui concerne les âges, les émotions positives sont davantage le fait des moins de 45 ans, alors que les plus de 45 ans citent plus souvent la pression.

– En ce qui concerne le sexe, les émotions positives chiffrent pour l'un et l'autre sexe 32% (comme la moyenne) ; par contre, les femmes sont plus sensibles à la pression et les hommes au doute.

⇒ Les responsabilités et arbitrages au quotidien.

♦ Quelles sont les responsabilités qui les interrogent le plus : **la survie de l'entreprise (50%) devant l'impact sur leur famille (21), sur l'emploi de leurs collaborateurs (13), leurs décisions stratégiques (11) et l'impact sur le territoire.**

– **La survie de l'entreprise** préoccupe davantage ceux de l'industrie (62 vs 46-49), les TPE (52 vs 37 et 26 pour les plus grandes), les 45 ans et plus (54-56 vs 37).

– L'impact sur la famille concerne davantage ceux des secteurs construction et commerce (27 vs 13-18), et les moins de 45 ans (30 vs 17-18).

– L'emploi des collaborateurs inquiètent davantage les PME et au-delà (30 et 22 vs 10 les TPE) et ceux de moins de 45 ans (17 vs 10-13).

– Les décisions stratégiques concernent bien plus les PME et au-delà (17 et 24 vs 10 les TPE).

♦ Ce qui a leur sens rend l'exercice de l'entrepreneuriat le plus difficile : la pression financière (34%), la complexité administrative (27%), la difficulté à recruter (15%), l'instabilité géopolitique (12%), les bouleversements technologiques, environnementaux et sociaux (6%) et l'absence de visibilité réglementaire (5%).

– **La pression financière** est davantage citée par ceux de la construction et des services et par les moins de 55 ans, alors qu'elle l'est moins par l'industrie et par les PME et au-delà.

– **La complexité administrative** est davantage le fait des 55 ans et plus et moins celui des PME et au-delà ou encore pour les femmes.

– **La difficulté à recruter** est largement citée par les PME et au-delà et un peu moins par ceux de la construction et les moins de 45 ans.

– L'instabilité géopolitique est largement citée par les PME et au-delà, par ceux de l'industrie et de la construction.

– Les bouleversements technologiques, environnementaux et sociaux sont surtout évoqués par ceux de l'industrie.

♦ **Quels sont les fondements qui conduisent à des décisions importantes** : **à des niveaux proches, l'attente d'avoir toutes les informations (48%), le fait de décider rapidement et de l'assumer (46%), celui de consulter largement les équipes (41%) et plus modestement celui de consulter des experts externes (33%).**

– Attendre d'avoir toutes les informations concerne davantage les PME et au-delà, ceux de l'industrie et des services, et les moins de 45 ans.

– Consulter largement les équipes est bien plus le fait des PME et au-delà, des services et de ceux de moins de 55 ans, mais nettement moins le fait des TPE, ceux de la construction et du commerce et des plus de 55 ans, disposant de peu d'équipe ou inscrits dans une culture où l'employeur décide seul.

♦ **L'arbitrage entre le développement de l'entreprise et le patrimoine personnel** : **la recherche d'équilibre (31%) précède la priorité à la sécurisation du patrimoine personnel (22%) et le réinvestissement total dans l'entreprise (19%).**

La recherche d'équilibre est davantage le fait des 45-54 ans, de ceux de l'industrie et des services, **alors que la recherche prioritaire de sécurisation du patrimoine personnel** concerne plus souvent ceux de la construction et les plus de 55 ans ; **le réinvestissement dans l'entreprise** est davantage le fait des plus grandes entreprises, de l'industrie et du commerce, des 55 ans et plus et des hommes, mais peu celui des femmes, et de ceux de la construction et des services.

⇒ Les soutiens face aux difficultés.

♦ **Le sentiment de solitude chez les entrepreneurs : 33% se sentent souvent seuls, 26% parfois, 20% rarement et 21% jamais.**

Se perçoivent seuls très souvent ou parfois sont ceux de l'industrie et du commerce, les 45 ans et plus et les hommes, alors que ceux de la construction et des services, les PME et au-delà et les moins de 45 ans disent se sentir **rarement ou jamais seuls.**

♦ **Leurs interlocuteurs privilégiés pour exprimer leurs doutes sont d'abord le conjoint et la famille (49%), loin devant leurs équipes les plus proches (17%), le cercle restreint d'autres entrepreneurs (9%) ou leurs conseils (7%).**

Ceux en TPE, les femmes et les moins de 45 ans font le plus **appel au conjoint et à la famille**. Les femmes et les moins de 45 ans font aussi plus souvent a**ppel à leurs équipes les plus proches,** tout comme ceux des services. Font davantage **appel à leur cercle restreint d'entrepreneur**, les TPE, ceux de la construction et de l'industrie et les moins de 45 ans, alors que seuls les PME et ceux de l'industrie font un peu plus souvent **appel à des conseils extérieurs.**

♦ **Dans les moments difficiles, ce qui les fait continuer : leur responsabilité sociétale (28%), leurs équipes (22%), leurs clients (20%), leur projet (17%) et leur soif d'entreprendre, plutôt faible (10%).**

Leur responsabilité sociétale est le motif le plus fréquent pour ceux de l'industrie et les moins de 45 ans, alors que **leurs équipes** sont un des mobiles plus fréquents pour les PME et au-delà, voire les femmes ; **les clients** sont une raison citée plus souvent par les 55 ans et plus, les femmes, les TPE et ceux de l'industrie. Enfin, les PME et les moins de 45 ans s'appuient plus souvent sur **leur projet** et ceux de la construction et les 45-54 ans sur **leur besoin d'entreprendre.**

⇒ **Perspectives et bilan :**

♦ **Leur positionnement face aux grandes transformations actuelles : les émotions positives dominent (51%), notamment avec une attitude de vigilance et de confiance (42%), alors que les émotions négatives (48%) se traduisent surtout par une inquiétude sur l'avenir (40%), plus que par le fait d'être dépassés par les transformations encours (8%).**

Ceux qui expriment les émotions les plus positives sont les PME et au-delà, les moins de 55 ans et ceux de la construction et des services, alors que **ceux qui sont le plus dans les émotions négatives** sont les 55 ans et plus, les TPE et ceux de l'industrie et du commerce.

♦ **Et si c'était à refaire : 72% disent oui dont 51 sans hésiter, 14% non et 14% ne savent pas se prononcer.**

Sans hésiter, ce sont les PME, les 55 ans et plus et ceux de la construction et de l'industrie (pourtant souvent exprimé en situation plus difficile). **Le ferait différemment** plus souvent les 45-54 ans, ceux du commerce et les TPE. Noter qu'il n'y a pas de différences notables entre les femmes et les hommes.

Noter que **ne savent pas se prononcer**, les moins de 45 ans et les entreprises les plus importantes en taille.

⇒ **En définitive, que dire des différentes caractéristiques observées :**

La caractéristique la plus pertinente parait la taille de l'entreprise où TPE et PME et au-delà se différencient nettement, ce que l'on constate dans nombre d'autres études.

Les données sur les secteurs d'activité me paraissent plus aléatoires, au regard d'autres travaux : la construction s'affiche en situation souvent favorable, alors que leur situation dans nombre d'enquête apparait plus en difficulté (c'est le cas dans la conjoncture actuelle), alors que pour l'industrie (mais de quelles activités parle-t-on !), la situation serait plutôt l'inverse ; par contre, observons la similitude entre le commerce et les services.

Enfin les données sur l'âge montrent un décalage entre les moins de 45 ans en création plutôt récente et les 55 ans en fin de course et paraissent pertinentes. **Plus étonnant est la grande proximité entre les hommes et les femmes**, alors que dans les enquêtes les décalages sont souvent plus marqués.

⇒ **3 profils par les auteurs du sondage, (mais sans connaitre leur poids dans le sondage).**

♦ "**Le gardien responsable"** pour qui diriger est un devoir. La performance passe après la responsabilité. Il reste vigilant face aux crises. Mais ils se sent seul et en tension constante. Ses mots

d'ordre sont « protéger aujourd'hui pour assurer demain ». Mais au fond, une certitude demeure : si c'était à refaire, il le referait.

Son profil : un dirigeant de TPE, de 55 ans et plus, plus souvent dans le secteur de l'industrie ou du commerce. Il se caractérise par :

– Son état d'esprit au quotidien : Il ressent avant tout la pression (37%). Pour lui, l'esprit d'entreprise s'incarne dans la responsabilité (31%),

– Son rapport à la responsabilité : ce qui lui importe le plus est la survie de l'entreprise (56%) en lutte avec le frein principal, la complexité administrative (32%),

– Il se sent seul face aux décisions importantes (63%), alors qu'ils gardent leurs doutes pour eux et n'en parlent à personne,

– Avant de trancher, il attend d'avoir toutes les informations (44%),

– S'il est inquiet pour l'avenir (44%) et se sent parfois dépassé par la vitesse des changements (16%), il repartirait sans hésiter si c'était à refaire (57%),

– Son moteur : dans les moments durs, il continue par fidélité à sa responsabilité sociétale (29%) et à ses clients (25%).

♦ **"Le leader collaboratif**, dont la performance durable repose sur l'humain. Il est centré sur le collectif, les équipes faisant la réussite.

Son profil : un dirigeant d'ETI, plus féminin. Il se caractérise par :

– Son état d'esprit au quotidien : Il oscille entre la pression (33%) et la fierté (29%),
– Son rapport à la responsabilité ; ce qui l'empêche de dormir, c'est l'emploi de ses collaborateurs (30%) avec un défi majeur, la difficulté à recruter (33%),

– Il est un peu moins sujet à la solitude (47%) et confie ses doutes à ses équipes les plus proches (39%) ou à ses conseils (13%),

– Sa méthode de décision est claire : il consulte largement ses équipes (69%).

– Sa confiance en l'avenir est le moteur de son action : face aux transformations comme l'IA ou l'écologie, il reste vigilant mais confiant (63%). Sa fidélité à l'entrepreneuriat est solide (61%)

♦ **L'optimiste pionnier pour qui l'action prime**. Oser, c'est déjà réussir. Ses mots d'ordre sont « innover et aller vite, prendre tous les trains marche ».

Son profil : un dirigeant de PME, de moins de 45 ans, plutôt dans les services. Il se caractérise par :
– Son état d'esprit au quotidien : c'est le champion de la fierté (34%) ; il est le plus habitué à exprimer un enthousiasme notable (15%) ; pour lui, l'entrepreneuriat est synonyme de goût du défi (34%),

– Son rapport à la responsabilité : plus que l'entreprise, c'est l'impact sur sa famille qui lui pèse le plus (30%), avec un frein principal : la pression financière (37%),

– Il est moins sujet à la solitude : seulement 3% se sentent « très souvent » seuls ; d'ailleurs, Il se confient principalement à leur conjoint ou à leur famille (33%),

– Il aime l'action : sa priorité est de décider rapidement et assumer (47%).

Sa confiance en l'avenir et le moteur de son action : 77% ont des émotions positives face aux grandes transformations actuelles. S'il devait refaire ce choix, il dirait oui à 79%.

Son moteur : Il est davantage porté par son projet (24%).

Pour en savoir davantage : https://www.opinion-way.com/fr/publications/les-entrepreneurs-et-lesprit-dentreprise-2026-23159/

Limites planétaires : vers une nouvelle comptabilité de la performance des entreprises

Alors que les alertes scientifiques sur l'état de la planète se multiplient, la question de la prise en compte des contraintes environnementales dans les stratégies d'entreprise devient de plus en plus pressante. Dans une étude publiée au printemps 2026, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) rappelle que sept des neuf limites planétaires identifiées par la communauté scientifique sont désormais dépassées. Changement climatique, érosion de la biodiversité, perturbation des cycles de l'eau ou encore acidification des océans témoignent d'un dépassement croissant des capacités de régénération des écosystèmes.

Dans ce contexte, les entreprises sont confrontées à une interrogation fondamentale : comment évaluer leur performance économique tout en tenant compte des ressources naturelles et sociales qu'elles mobilisent ou dégradent ? Depuis plusieurs années, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) s'est imposée comme un outil central de pilotage. Les bilans carbone, les rapports extra-financiers et les certifications se sont largement diffusés, traduisant une montée en puissance des préoccupations environnementales dans les organisations.

Cette évolution a produit des résultats tangibles. Les entreprises les plus engagées parviennent à réduire une partie de leur empreinte écologique et à mieux intégrer les enjeux de durabilité dans leur gouvernance. Toutefois, plusieurs travaux récents montrent que ces démarches atteignent aujourd'hui certaines limites. Une étude menée en 2024 estimait ainsi que les entreprises françaises consomment en moyenne trois fois plus de ressources environnementales que la part théoriquement compatible avec les limites planétaires. Même parmi les organisations les plus avancées, le dépassement reste significatif.

L'une des principales critiques formulées concerne l'écart entre les indicateurs extra-financiers et la réalité des impacts environnementaux. Une entreprise peut afficher de bons résultats en matière de RSE tout en continuant à exercer une pression importante sur les ressources naturelles. Certaines dégradations, comme l'érosion de la biodiversité, la consommation d'eau ou les émissions indirectes, demeurent difficilement visibles dans les outils traditionnels de reporting.

Pour répondre à cette limite, le concept de triple comptabilité suscite un intérêt croissant. Cette approche vise à compléter la comptabilité financière classique par deux dimensions supplémentaires : l'évaluation des impacts sociaux et sociétaux d'une part, et la mesure de la dette environnementale d'autre part. Cette dernière est calculée en référence à des seuils scientifiques liés aux limites planétaires, puis traduite en équivalents monétaires afin d'être intégrée directement aux états financiers.

L'objectif est de fournir aux dirigeants une vision plus complète de la valeur réellement créée ou détruite par leur activité. Une entreprise rentable sur le plan financier pourrait ainsi apparaître comme destructrice de valeur si les dommages environnementaux qu'elle génère dépassent largement les bénéfices économiques produits. Cette lecture modifie profondément l'analyse de la performance et interroge la viabilité de certains modèles d'affaires à long terme.

Le débat autour de la triple comptabilité illustre une évolution majeure de la RSE. Après une phase centrée sur la transparence et le reporting, les organisations sont désormais confrontées à la nécessité d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur même de leurs outils de gestion. Pour les entreprises, les investisseurs et les institutions financières, l'enjeu n'est plus seulement de mesurer les impacts, mais de les inscrire dans les mécanismes de décision économique. Dans un contexte de raréfaction des ressources et de renforcement des exigences réglementaires, cette approche pourrait préfigurer une nouvelle génération de comptabilité, davantage alignée avec les réalités écologiques du XXIe siècle.[33]

Boralex crée son propre fonds pour soutenir la transition énergétique et les territoires ruraux

Alors que la France cherche à accélérer sa transition énergétique, certaines mesures prévues par la loi tardent encore à être appliquées. C'est notamment le cas de l'article 93 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (Aper), adoptée en 2023. Celui-ci prévoit la création d'un fonds destiné à financer des projets de transition énergétique et de préservation de la biodiversité grâce aux contributions des développeurs d'énergies renouvelables. Cependant, trois ans après son adoption, le décret d'application nécessaire à sa mise en œuvre n'a toujours pas été publié.

Face à cette situation, l'entreprise Boralex, spécialisée dans le développement et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables, a décidé de prendre l'initiative en lançant son propre fonds de dotation. Cette structure a pour vocation de soutenir des projets d'intérêt général dans les territoires qui accueillent ses installations de production d'énergie.

Le fonds concentrera son action autour de plusieurs domaines : la transition énergétique, la protection de la biodiversité, la préservation du patrimoine local ainsi que les enjeux liés à la ruralité. Selon Boralex, cette démarche vise à renforcer son engagement sociétal et territorial en accompagnant des actions créatrices de valeur durable pour les populations concernées.

[33] Limites planétaires : vers une nouvelle comptabilité de la performance des entreprises – pour en savoir plus :

- https://lessentieldeleco.fr/7244-depassement-des-limites-planetaires-les-entreprises-doivent-apprendre-a-compter-differemment/
- https://www.lecese.fr/actualites/limites-planetaires-theorie-donut

L'entreprise précise également que ce fonds sera ouvert à la participation de ses partenaires financiers, commerciaux et institutionnels. Cette ouverture doit permettre d'augmenter les ressources disponibles et de favoriser la coopération entre les différents acteurs impliqués dans le développement des territoires.

L'initiative de Boralex s'inscrit dans une dynamique déjà observée dans plusieurs régions françaises. Des fonds de dotation consacrés à l'énergie et à la solidarité existent en effet à l'échelle territoriale. Parmi eux figurent **Énergie Solidaire**, en région Occitanie, ainsi que **Solidergie**, lancé par l'organisation professionnelle France Renouvelables. Ces deux dispositifs ont principalement pour objectif de financer des actions de lutte contre la précarité énergétique, en aidant les ménages les plus vulnérables à réduire leurs dépenses d'énergie et à améliorer les performances énergétiques de leur logement.

Le lancement du fonds de Boralex présente toutefois une particularité importante : il s'agit de l'une des premières initiatives de ce type portée directement par un développeur d'énergies renouvelables. Cette démarche illustre la volonté croissante des entreprises du secteur de contribuer au développement local au-delà de leur seule activité de production d'énergie.

Ainsi, en attendant la mise en place du fonds national prévu par la loi Aper, cette initiative privée pourrait constituer un exemple de financement territorial favorisant à la fois la transition écologique, la préservation des patrimoines naturels et culturels, ainsi que le dynamisme des territoires ruraux.[34]

Reporting de durabilité : l'Europe allège les normes ESG et redéfinit ses attentes envers les entreprises

La Commission européenne franchit une nouvelle étape dans la réforme de son cadre de reporting de durabilité. Début mai 2026, Bruxelles a lancé une consultation publique sur les versions révisées des normes européennes de reporting de durabilité (ESRS) ainsi que sur une nouvelle norme volontaire destinée aux petites et moyennes entreprises. Cette évolution s'inscrit dans un vaste mouvement de simplification réglementaire qui suscite autant d'espoirs chez les acteurs économiques que de critiques parmi les défenseurs du Pacte vert européen.

Les ESRS constituent aujourd'hui le socle technique de la directive européenne sur le reporting de durabilité des entreprises. Elles visent à harmoniser les informations publiées sur les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des organisations. Depuis leur entrée en vigueur, de nombreuses entreprises ont toutefois dénoncé la complexité du dispositif, la multiplication des indicateurs à renseigner et les coûts associés à la collecte des données.

La réforme présentée par la Commission vise à répondre à ces préoccupations. Les nouvelles versions des normes réduisent de manière significative le volume d'informations obligatoires à produire. Selon

[34] Boralex crée son propre fonds pour soutenir la transition énergétique et les territoires ruraux – pour en savoir plus :
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/energies-renouvelables-developpement-territoires-fonds-dotation-boralex-47862.php4
- https://fr.boralex.com/fr/salle-de-presse/boralex-cree-un-fonds-de-dotation-au-service-des-territoires
- https://tecsol-quotidien.fr/boralex-cree-en-france-un-fonds-de-dotation-au-service-des-territoires/

Bruxelles, le nombre de points de données requis diminue de plus de 60 %, tandis que le volume global des informations demandées recule de plus de 70 %. Cette simplification devrait permettre de réduire les coûts de reporting de plus de 30 %, notamment pour les entreprises disposant de ressources limitées.

Plusieurs indicateurs considérés comme redondants ou particulièrement complexes ont été supprimés, tandis que certaines exigences deviennent facultatives. L'objectif affiché est de concentrer les obligations les plus lourdes sur les grandes entreprises tout en évitant que les PME ne soient découragées par des démarches administratives jugées disproportionnées.

En parallèle, la Commission introduit une nouvelle norme volontaire spécifiquement conçue pour les PME non cotées. Celle-ci repose sur une architecture à deux niveaux. Un premier module propose un socle simplifié permettant aux entreprises de structurer progressivement leur démarche ESG sans réaliser d'analyse approfondie de double matérialité. Un second niveau, plus complet, intègre des informations détaillées sur les politiques, les objectifs, les actions engagées et certains éléments relatifs à la chaîne de valeur, afin de répondre aux attentes des établissements financiers, des investisseurs ou des grands donneurs d'ordre.

Cette nouvelle norme revêt une importance stratégique particulière. Le futur cadre prévoit en effet qu'aucune entreprise soumise aux obligations européennes ne pourra exiger d'une PME de moins de 1 000 salariés des informations dépassant celles prévues par ce référentiel. Autrement dit, les données retenues dans la version définitive constitueront le plafond des exigences que pourront formuler les banques, investisseurs ou grands groupes auprès de leurs fournisseurs.

Au-delà de l'aspect technique, cette réforme traduit les tensions qui traversent actuellement la politique européenne de durabilité. D'un côté, les institutions cherchent à préserver les ambitions environnementales fixées dans le cadre du Pacte vert. De l'autre, elles doivent répondre aux préoccupations croissantes des entreprises confrontées à une concurrence internationale accrue et à un environnement économique plus incertain. Cette révision des ESRS illustre ainsi une évolution de la régulation ESG : après une phase d'expansion rapide des obligations de transparence, l'Union européenne semble désormais privilégier une approche plus ciblée et proportionnée. Pour les entreprises comme pour les acteurs financiers, l'enjeu sera de maintenir la qualité et la comparabilité des informations de durabilité tout en limitant la charge administrative, afin que la transition écologique demeure un facteur de compétitivité plutôt qu'une contrainte supplémentaire.[35]

Industrie solaire : l'abandon du projet Carbon relance le débat sur la souveraineté européenne

Le projet Carbon devait symboliser le retour d'une industrie photovoltaïque intégrée sur le territoire français. Présentée comme l'une des initiatives phares de la réindustrialisation verte, la future giga-usine de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, ambitionnait de relocaliser l'ensemble de la chaîne

[35] Reporting de durabilité : l'Europe allège les normes ESG et redéfinit ses attentes envers les entreprises – pour en savoir plus :
- https://www.linfodurable.fr/finance-durable/normes-esg-bruxelles-accelere-le-virage-vers-un-reporting-simplifie-56191
- https://www.agefi.fr/asset-management/actualites/bruxelles-poursuit-lassouplissement-des-exigences-esg

de valeur du solaire, depuis la production de lingots de silicium et de wafers jusqu'à la fabrication de cellules et l'assemblage de panneaux photovoltaïques. Mais faute de conditions économiques et réglementaires suffisantes pour sécuriser les financements nécessaires, ses promoteurs ont annoncé l'abandon du projet.

Selon les porteurs de Carbon, le principal obstacle réside dans l'absence d'un marché européen suffisamment protecteur pour accompagner l'émergence d'une filière industrielle locale face à la concurrence asiatique, et en particulier chinoise. Alors que l'Union européenne affiche depuis plusieurs années sa volonté de renforcer son autonomie stratégique dans les technologies de la transition énergétique, les mécanismes mis en place sont jugés insuffisants pour soutenir une montée en puissance industrielle de cette ampleur.

Les critiques se concentrent notamment sur le Net Zero Industry Act (NZIA), adopté en 2024, et sur l'Industry Acceleration Act (IAA), présenté comme son prolongement. Ces textes visaient à favoriser le développement d'industries stratégiques bas carbone sur le continent. Toutefois, de nombreux acteurs estiment qu'ils privilégient avant tout la diversification des chaînes d'approvisionnement plutôt qu'une véritable préférence européenne. En élargissant la notion de production locale à des pays disposant d'accords commerciaux avec l'Union européenne, ces dispositifs limiteraient selon eux leur capacité à soutenir l'émergence d'une industrie européenne compétitive.

Malgré cet échec, plusieurs projets industriels poursuivent leur développement. En Moselle, Holosolis prépare la construction d'une usine destinée à produire des cellules et des panneaux photovoltaïques à partir de 2028. Les acteurs de la filière soulignent néanmoins que les mesures européennes restent trop progressives face à des concurrents bénéficiant de soutiens publics massifs et de marchés domestiques largement protégés.

Les industriels pointent également certaines limites des critères environnementaux mis en place pour encourager la production locale. Plusieurs dispositifs, notamment ceux reposant sur l'empreinte carbone des panneaux, peuvent être contournés par des fabricants étrangers implantés dans des pays tiers. Certains modules produits par des groupes chinois parviennent ainsi à satisfaire les exigences européennes tout en conservant un avantage compétitif important en matière de prix.

Pour autant, certaines mesures nationales semblent produire des effets concrets. En France, la TVA réduite à 5,5 % pour certaines installations photovoltaïques intégrant des critères environnementaux stricts a favorisé le développement de la production locale. Des fabricants français indiquent avoir accru leur activité et créé de nouveaux emplois grâce à cette évolution réglementaire. Les prochains appels d'offres intégrant les critères du NZIA pourraient également modifier les chaînes d'approvisionnement en favorisant davantage les équipements produits sur le territoire européen.

L'abandon du projet Carbon constitue un signal fort pour les décideurs européens. Il met en évidence les difficultés à concilier ouverture commerciale, compétitivité industrielle et souveraineté énergétique dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée. Au-delà du seul secteur photovoltaïque, cette situation interroge la capacité de l'Europe à construire des filières industrielles stratégiques dans les technologies de la transition écologique. Pour les territoires engagés dans la réindustrialisation verte, l'enjeu dépasse la production d'énergie : il concerne également la création

d'emplois, la maîtrise des chaînes de valeur et la résilience économique face aux tensions géopolitiques et commerciales croissantes.[36]

Déchets : le débat s'intensifie autour de l'intégration des incinérateurs au marché carbone européen

L'avenir de l'incinération des déchets dans l'Union européenne pourrait connaître une évolution majeure. Une coalition réunissant des représentants de l'industrie du recyclage et plusieurs organisations environnementales appelle à intégrer les unités d'incinération au système européen d'échange de quotas d'émission (ETS). Selon ces acteurs, cette mesure permettrait de mieux prendre en compte l'impact climatique de l'incinération tout en rééquilibrant les conditions économiques entre les différentes filières de traitement des déchets.

Cette position est confortée par une étude publiée par l'organisation Zero Waste Europe. Le document examine les conséquences potentielles de l'inclusion de l'incinération dans le marché carbone européen et conclut qu'une telle réforme ne provoquerait pas de transfert massif des déchets vers les centres d'enfouissement, contrairement à l'un des arguments fréquemment avancés par les opposants à cette mesure.

Pour les professionnels du recyclage, l'enjeu est d'abord de rétablir une cohérence économique avec la hiérarchie européenne des modes de traitement des déchets, qui privilégie la prévention, le réemploi et le recyclage avant la valorisation énergétique et le stockage. Aujourd'hui, l'incinération bénéficie selon eux d'un avantage concurrentiel lié à l'absence de coût carbone direct, alors même qu'elle génère des émissions significatives de gaz à effet de serre, notamment lorsque les déchets contiennent des matières plastiques d'origine fossile.

L'étude souligne que plusieurs pays européens ont déjà fortement limité le recours à l'enfouissement grâce à des politiques publiques ambitieuses. C'est notamment le cas de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suède ou encore de la Finlande, où les taux de mise en décharge sont inférieurs à 5 % des déchets collectés. Dans ces États, les restrictions réglementaires et les infrastructures existantes rendent peu probable un retour vers le stockage massif des déchets, même en cas de hausse du coût de l'incinération.

La situation est plus contrastée dans certains grands pays européens, dont la France, l'Italie, la Pologne ou l'Espagne, qui représentent une part importante des volumes incinérés en Europe. Toutefois, là aussi, les auteurs considèrent que le risque de report vers les décharges demeure limité. Les politiques fiscales mises en place pour pénaliser l'enfouissement, comme les taxes sur le stockage des déchets, contribuent déjà à rendre cette option moins attractive. En France, par exemple, la trajectoire de

[36] Industrie solaire : l'abandon du projet Carbon relance le débat sur la souveraineté européenne – pour en savoir plus :

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/industrie-photovoltaique-europe-france-fabrication-nzia-iaa-production-locale-48044.php4
- https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/05/26/panneaux-solaires-l-echec-du-projet-de-gigafactory-a-fos-sur-mer-remet-en-question-la-strategie-francaise_6693838_3234.html
- https://www.boursorama.com/actualite-economique/actualites/aucune-visibilite-sur-le-marche-du-solaire-en-ue-pourquoi-le-projet-carbon-de-giga-usine-photovoltaique-a-fos-sur-mer-tombe-a-l-eau-de64e96ceff03d6afbf9893bdcfe5f67

hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) appliquée aux installations de stockage devrait continuer à réduire l'écart économique entre les différentes solutions de traitement.

Au-delà de la question des coûts, l'intégration de l'incinération dans l'ETS pourrait également encourager une meilleure gestion des déchets riches en carbone fossile, notamment les plastiques non recyclés. Le signal carbone favoriserait alors davantage le tri, le recyclage des matières valorisables ou encore le développement de technologies de captage et de stockage du carbone dans certaines installations industrielles.

Ce débat illustre une évolution plus large des politiques européennes des déchets. Longtemps centrée sur la réduction de l'enfouissement, la stratégie communautaire cherche désormais à intégrer plus fortement les enjeux climatiques dans les choix de traitement. Pour les collectivités et les opérateurs de gestion des déchets, cette perspective pourrait accélérer la transition vers une économie plus circulaire. Elle rappelle également que l'atteinte des objectifs climatiques européens ne dépend pas uniquement de la production d'énergie ou des transports, mais aussi de la manière dont les sociétés produisent, consomment et valorisent leurs ressources.[37]

Durabilité et risque financier : les critères ESG s'imposent comme un nouvel indicateur de solvabilité

Longtemps considérés comme des outils de pilotage extra-financier ou de communication, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) prennent désormais une place croissante dans l'évaluation du risque économique des entreprises. Une étude internationale publiée par Allianz Trade montre que les performances en matière de durabilité constituent un indicateur pertinent pour anticiper la solidité financière et le risque de défaut des organisations.

L'analyse, réalisée auprès de plus de 7 400 entreprises à travers le monde, confirme que les fondamentaux financiers traditionnels – rentabilité, niveau d'endettement ou capacité à générer des liquidités – demeurent les principaux déterminants de la qualité de crédit. Toutefois, les critères ESG apportent une lecture complémentaire qui permet d'affiner l'évaluation des risques, notamment pour identifier des fragilités qui ne sont pas encore visibles dans les indicateurs comptables classiques.

L'étude met particulièrement en évidence le rôle de la performance environnementale. Parmi les trois dimensions ESG, c'est celle qui présente la corrélation la plus forte avec le risque de défaut. Les entreprises affichant de meilleurs résultats sur les enjeux environnementaux tendent également à présenter une situation financière plus robuste. Selon les auteurs, une amélioration du score environnemental est associée à une progression mesurable des indicateurs de santé financière utilisés dans les modèles d'analyse du risque de crédit.

[37] Déchets : le débat s'intensifie autour de l'intégration des incinérateurs au marché carbone européen – pour en savoir plus :

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/etude-prix-carbone-ets-incineration-enfouissement-47874.php4
- https://www.contexte.com/fr/actualite/environnement/zero-waste-europe-appelle-a-se-servir-du-marche-du-carbone-et-du-cbam-pour-baisser-limpact-environnemental-global-de-leurope_225464
- https://zerowasteeurope.eu/press-release/including-incineration-eu-ets-not-more-landfilling/

La gouvernance apparaît également comme un facteur déterminant. Les entreprises disposant de mécanismes de gouvernance solides, de processus de contrôle transparents et d'une gestion rigoureuse des risques bénéficient généralement d'une meilleure qualité de crédit. Cette relation traduit l'importance croissante accordée aux pratiques de gestion et à la capacité des organisations à anticiper les transformations économiques, réglementaires et sociétales.

En revanche, les résultats sont plus nuancés concernant la dimension sociale. À l'échelle mondiale, les données analysées ne permettent pas d'établir un lien statistiquement significatif entre les performances sociales et le risque de défaut. Cette observation ne remet pas en cause l'importance de ces enjeux, mais souligne la difficulté à mesurer de manière homogène leur impact financier dans des contextes économiques et culturels très différents.

L'étude révèle également d'importantes disparités géographiques. Les entreprises européennes obtiennent globalement les meilleurs scores de durabilité et sont celles pour lesquelles les critères ESG semblent avoir le plus d'influence sur la qualité de crédit. À l'inverse, les entreprises américaines affichent des résultats plus faibles, notamment sur les indicateurs environnementaux. Ces écarts reflètent en partie les différences de cadres réglementaires, de maturité des politiques de durabilité et d'attentes des investisseurs selon les régions du monde.

Certains secteurs apparaissent particulièrement sensibles à ces enjeux. Les services de communication, les biens de consommation et l'énergie figurent parmi les activités où la corrélation entre durabilité et performance financière est la plus marquée. Ces secteurs sont directement exposés aux risques de transition, aux évolutions réglementaires, aux attentes des consommateurs et aux enjeux de réputation.

Cette étude illustre une évolution profonde de la finance durable. Les critères ESG ne sont plus seulement perçus comme des outils de conformité ou de responsabilité sociétale ; ils deviennent progressivement des indicateurs de résilience économique. Pour les entreprises, cette évolution renforce l'intérêt stratégique des démarches environnementales et de gouvernance. Pour les investisseurs, les banques et les assureurs, elle confirme que la prise en compte des enjeux de durabilité constitue désormais un élément essentiel de l'analyse du risque. À mesure que les effets du changement climatique, les tensions sur les ressources et les exigences réglementaires s'intensifient, la frontière entre performance financière et performance durable tend à s'estomper durablement.[38]

[38] Durabilité et risque financier : les critères ESG s'imposent comme un nouvel indicateur de solvabilité – pour en savoir plus :

- https://www.allianz-trade.com/en_global/news-insights/news/global-survey-2026.html
- https://presseagence.fr/paris-finance-durable-les-criteres-esg-deviennent-un-filtre-decisif-pour-le-risque-de-credit/

Transformation digitale

Baromètre du numérique 2026 : l'essor fulgurant de l'IA générative révèle de nouvelles fractures 78

Baromètre du numérique 2026 : l'essor fulgurant de l'IA générative révèle de nouvelles fractures

L'intelligence artificielle générative s'impose à grande vitesse dans les usages numériques des Français.

r qu'un gain de productivité ne se traduise par une fragilisation durable du travail.[39]

[39] L'IA générative commence à redessiner les équilibres de l'emploi qualifié – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/03/18/l-ia-une-menace-pour-5-millions-de-salaries-en-france_6672064_3234.html
- https://www.franceinfo.fr/replay-radio/le-decryptage-eco/l-intelligence-artificielle-va-t-elle-nous-mettre-au-chomage_7846700.html
- https://observatoire-emplois-menaces.com/

Mutations du travail & des compétences

Trajectoires 2026-2033 : quand les femmes élues locales se mobilisent pour les transitions du "premier kilomètre" (Cécile DUBLANCHE) 80

L'ingénierie d'accompagnement de la vie associative : un investissement stratégique pour les territoires (RNMA) 82

Les énergies renouvelables confirment leur rôle de moteur de l'emploi local en France 84

Trajectoires 2026-2033 : quand les femmes élues locales se mobilisent pour les transitions du "premier kilomètre" (Cécile DUBLANCHE)

Les 2èmes Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale, organisées par le Réseau des catalyseurs territoriaux, ont réuni une centaine de participants autour d'un enjeu d'actualité : développer et valoriser des compétences pour piloter des trajectoires justes et durables. C'est le défi central des nouveaux mandats locaux (2026-2033).

Pour illustrer comment la réussite des transitions dépend de la valorisation de nouvelles formes d'engagement, un focus a été demandé à Cécile Dublanche sur la parole des femmes élues locales au sein des territoires ruraux. Un écho direct de son *Enquête au coeur du mandat de 112 femmes élues locales*, publiée en février 2026, dont les premiers éléments ont été présentés dans la précédente lettre[40].

Renouveler son regard pour innover en donnant la parole aux femmes

Albert Einstein disait que *"la folie c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent"*. Inspirons-nous en pour faire un pas de côté, changer d'angle de vue et trouver de nouvelles hypothèses d'innovation.

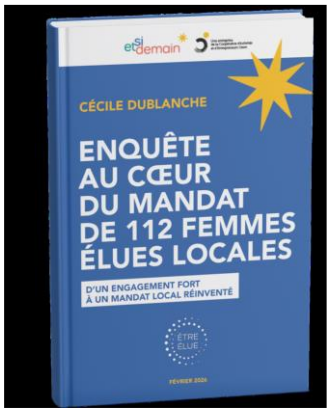

La majorité des études sur les élus locaux ne font pas la distinction entre les femmes et les hommes, au-delà des statistiques de la parité[41]. Pourtant, cela parle de l'organisation de notre société : l'engagement des femmes se dilue dans les chiffres généraux. Leurs visions et leurs pratiques réelles restent peu valorisées.

Pour cette enquête, le choix a été fait d'interroger à la fois des maires, des adjointes et des conseillères municipales afin de repérer une parole collective au-delà de la diversité des témoignages. Ce panel est composé à 70 % d'élues de la ruralité. Ce sont des femmes engagées, non médiatisées et mal connues du grand public. Pourtant, c'est précisément là que s'invente une part essentielle de l'avenir de nos territoires.

L'action par la preuve : la transformation globale de Cheverny

Pour donner à voir ces trajectoires, zoomons sur l'expérience remarquable menée par Lionella Gallard, maire de Cheverny. Face aux urgences de la transition, elle a choisi d'engager sa commune dans une transformation profonde des pratiques en impliquant des partenaires experts et les habitants dès l'amont des projets. Sans annoncer un grand plan de commune en transition, qui pourrait être source de polarisation de la population. Elle a fait le choix des "petits pas dans un grand chemin" pour donner à chacun la capacité de participer et de faire de la pédagogie à chaque discours.

---

[40] Des élues locales qui réinventent leur mandat - Bulletin n°68, avril 2026, page 24 Lien vers le livre enquête (digital) - Publication février 2026

[41] Si en 2026 la parité est quasi atteinte par la force de la loi à l'échelle des équipes municipales (52% d'hommes et 48 % de femmes), la répartition des responsabilités est encore très genrée : 23% femmes maires (3 points de plus par rapport au précédent mandat), 38% de premières adjointes (5 points de plus)

À Cheverny, le patrimoine bâti est bien protégé. L'équipe municipale a donc décidé de porter ses efforts sur les angles morts des politiques locales en lançant de grands diagnostics participatifs. Ensemble, élus, experts et citoyens ont cartographié le patrimoine naturel, la biodiversité, les réalités agricoles et viticoles, ainsi que le patrimoine immatériel de la commune.

Cette approche systémique a débouché sur des actions concrètes et interconnectées qui apportent des résultats concrets et portent une forte cohérence :

● **Les agents communaux comme ambassadeurs :** les services techniques ont été formés pour entretenir plus naturellement les arbres et la végétation de l'espace public. L'objectif est double : faire évoluer les pratiques de la collectivité et permettre aux agents de conseiller directement les habitants pour la gestion de leurs propres jardins.

● **La biodiversité partagée :** des ateliers citoyens ont été mis en place pour concevoir et fabriquer collectivement des nichoirs à l'échelle du village comme des balades contées.

● **Le cimetière comme laboratoire :** l'entretien expérimental du cimetière sans aucun pesticide a été expérimenté. Ce lieu sensible est devenu un espace de pédagogie et de dialogue sur l'arrêt des produits phytosanitaires et le retour du fleurissement naturel “comme avant”

● **L'urbanisme durable et social :** une concertation citoyenne approfondie a été menée pour créer un nouveau éco-quartier répondant à des critères stricts de durabilité environnementale, pensé spécifiquement pour loger de jeunes ménages et revitaliser la commune.

● **Le dynamisme local :** cette vision intègre l'ouverture d'un tiers-lieu original avec un café et le festival reconnu d'arts de la rue, qui renforcent le lien social entre les résidents tout en enrichissant l'offre touristique.

Écoute et médiation : les compétences clés du XXIe siècle

Au fil des entretiens de l'enquête, la qualité d'écoute et la compétence de médiation sont apparues comme des leviers majeurs pour réussir ces projets complexes. Une dizaine d’élues, à l'image de la maire de Cheverny, étaient déjà formées à la médiation ou ont choisi d'acquérir ces outils en cours de mandat.

Ces élues témoignent d’une plus grande sérénité face aux tensions territoriales. Loin de craindre le conflit, elles y voient une occasion de faire émerger de nouvelles solutions. Leur méthode ? Favoriser la reliance, accueillir l'expression des émotions — y compris les colères —, puis reformuler pour ouvrir des issues constructives où chaque partie prenante se sent pleinement reconnue.

L'écoute sans jugement et la posture de médiation permettent de renouveler le dialogue local et d'apaiser les crispations. C'est une condition structurante pour co-construire les coopérations de demain et répondre aux besoins concrets des habitants, dans le sens de l'intérêt commun.

L'autrice : Cécile Dublanche est experte en coopération territoriale et médiatrice de projets depuis plus de 30 ans. Elle lance le programme original **"Être élue"** : un mentorat opérationnel de résolution des problèmes pour aider les femmes à s'accomplir pleinement dans leur mandat. Elle est entrepreneure associée de la SCOP OZON, où elle développe sa marque *Et si demain*

L'ingénierie d'accompagnement de la vie associative : un investissement stratégique pour les territoires (RNMA)

Sylvain RIGAUD, délégué général du Réseau National des Maisons des Associations (RNMA)

Lorsque l'on s'intéresse à l'économie des territoires, le secteur associatif est souvent oublié. Pourtant, les associations constituent l'un des moteurs les plus importants des dynamiques locales. Créatrices d'activités non délocalisables, employeuses de près de 1,8 million de salariés, mobilisant plus de 13 millions de bénévoles, elles créent de la valeur économique autant que sociale. Leurs modes d'action et de gouvernance permettent d'identifier et de répondre à des besoins peu ou pas couverts par le marché ou l'action publique. Elles inventent des réponses nouvelles grâce à leur approche coopérative et renforcent la capacité d'initiative des habitants. En ce sens, la vie associative doit être considérée comme l'une des composantes structurantes de l'économie territoriale. Elle participe à la cohésion sociale, à l'attractivité des territoires, à la création d'emplois locaux et à la capacité d'innovation collective.

Pourtant, ce pilier est aujourd'hui fragilisé. Les enquêtes successives sur la santé financière des associations[42] montrent une dégradation préoccupante de leur situation, particulièrement pour les structures employeuses. La contraction des financements publics, la hausse des charges, l'essoufflement du bénévolat et des équipes salariées mettent le secteur sous forte tension. Alors même que les besoins sociaux augmentent, les capacités d'action du tissu associatif sont mises à l'épreuve.

Dans ce contexte, comment renforcer durablement la capacité d'action des associations pour qu'elles puissent continuer de jouer leur rôle au service du développement territorial ?

Une partie de la réponse réside certainement dans la fonction d'ingénierie d'accompagnement de la vie associative. Les Maisons des Associations et l'ensemble des structures d'appui accompagnent au quotidien les associations, les dirigeants bénévoles et les équipes salariées. Elles apportent du conseil, de la formation, des moyens logistiques, des ressources méthodologiques, facilitent les coopérations et mettent en réseau les acteurs locaux. Leur action permet aux associations de consolider leurs projets, de sécuriser leur développement et de s'adapter aux évolutions de leur environnement.

Cette contribution essentielle est pourtant difficile à objectiver. Les effets de l'accompagnement sont souvent indirects et diffus. Ils ne peuvent se résumer au nombre de rendez-vous réalisés ou aux formations dispensées. Ils se traduisent par la montée en compétences, les changements de pratiques et des mises en relations qui produisent leurs effets dans le temps.

[42] Le Mouvement Associatif, RNMA et Hexopée, *Enquête Nationale « Santé Financière des Associations » : présentation des résultats*, avril 2025, disponible en ligne : https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2025/04/Enquete-Sante-Assos_presentation-result_ats.pdf (consulté le 8 juillet 2026). Le Mouvement Associatif, RNMA et Hexopée, *Enquête Nationale « Santé Financière des Associations » : présentation des résultats (Volet 2)*, octobre 2025, disponible sur le site de l'ORVA : https://www.orva.fr/wp-content/uploads/2025/11/enquete-sante-assos-volet2_presentation-resultats.pdf (consulté le 8 juillet 2026).

Objectiver cette contribution invisiblisée a précisément été l'ambition du projet MUSA (Mesure de l'utilité sociale de l'accompagnement), porté par le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA). Conduit pendant deux années avec six structures locales, deux réseaux régionaux et l'appui méthodologique du Centre International d'Études pour le Développement Local (CIEDEL), MUSA s'inscrit dans une démarche de recherche-action participative. Les professionnels de l'accompagnement ont été pleinement associés à la construction des critères d'évaluation et à l'analyse des résultats, tandis que le CIEDEL intervenait comme « tiers veilleur », garantissant la rigueur scientifique de la démarche.

L'objectif est de comprendre comment l'accompagnement transforme la capacité d'agir des associations et, à travers elles, les dynamiques territoriales. Les travaux ont permis d'identifier trois grands espaces de transformation.

Le premier concerne le développement des capacités individuelles. L'accompagnement favorise la montée en compétences des dirigeants bénévoles, renforce leur confiance, leur sentiment de légitimité et leur aptitude à mobiliser les ressources nécessaires au développement de leurs projets.

Le deuxième touche aux pratiques collectives. Les associations accompagnées structurent davantage leur gouvernance, clarifient les responsabilités, sécurisent leurs projets et développent des modes de coopération plus efficaces. Cette consolidation renforce la contribution des associations au développement, réduit les risques d'épuisement des responsables et améliore la pérennité des initiatives.

Le troisième niveau concerne l'écosystème territorial. Les structures d'accompagnement jouent un rôle d'intermédiation essentiel entre associations, collectivités et autres acteurs locaux. Elles favorisent les coopérations, facilitent les mises en réseau, renforcent la reconnaissance des associations et contribuent ainsi à stabiliser durablement le tissu associatif local.

Ces résultats mettent en évidence l'importance de l'ingénierie d'accompagnement du monde associatif pour la vitalité des territoires et l'enjeu d'investir dans la capacité d'un territoire à produire des initiatives collectives, à développer des coopérations et à construire des réponses adaptées aux enjeux locaux. Autrement dit, l'ingénierie d'accompagnement constitue un pilier fondamental du développement territorial. Invisible parce qu'elle agit en amont des projets, elle n'en est pas moins indispensable à leur réussite.

Pour sécuriser cette ingénierie d'accompagnement, il est indispensable de structurer et de mieux reconnaître le métier d'accompagnateur de la vie associative. Malgré son rôle essentiel, le métier d'accompagnateur de la vie associative reste peu structuré, identifié et reconnu. Ces professionnels mobilisent des compétences multiples – animation, conseil, ingénierie de projet, développement territorial, médiation, formation ou encore mise en réseau – qui demeurent encore insuffisamment identifiées. La reconnaissance de ce métier constitue un enjeu majeur, tant pour attirer et fidéliser les professionnels que pour garantir la qualité de l'accompagnement proposé aux associations. C'est le sens des travaux actuellement conduits collectivement par le RNMA avec la DJEPVA, Hexopée, Uniformation, Le Mouvement associatif, la Ligue de l'enseignement, Familles Rurales et de nombreux acteurs de terrain.

L'enjeu est d'abord de lui donner une véritable visibilité sur le marché du travail, en obtenant son inscription dans les référentiels nationaux de l'emploi, notamment le ROME de France Travail, et en faisant reconnaître sa place au sein des métiers de la fonction publique territoriale. Cette reconnaissance permettra de mieux identifier les compétences mobilisées, de sécuriser les recrutements et de renforcer l'attractivité de ces fonctions.

Elle passe également par la construction d'une véritable filière de professionnalisation. L'ambition est de développer des parcours de formation reconnus, adossés à une certification inscrite au RNCP, permettant aussi bien la formation initiale que la validation des acquis de l'expérience des professionnels déjà en poste. Dans cette perspective, une enquête nationale est actuellement menée auprès des professionnels et des employeurs afin de mieux connaître, qualifier et rendre visibles les missions, les pratiques et les compétences mobilisées dans l'accompagnement de la vie associative locale. Structurée autour de deux volets complémentaires – l'un à destination des professionnels exerçant ces fonctions, l'autre auprès des employeurs qui les recrutent et les encadrent –, cette démarche vise à mieux caractériser la réalité du métier, ses évolutions, ses besoins en compétences et les conditions nécessaires à sa reconnaissance et à sa structuration durable. Au-delà de la qualification individuelle, il s'agit de doter les territoires d'une ingénierie de compétences capable d'accompagner les transformations du monde associatif.

Car reconnaître le métier d'accompagnateur de la vie associative ne constitue pas une fin en soi. C'est un levier pour consolider l'ensemble de l'écosystème associatif, renforcer les coopérations entre acteurs publics et associatifs, soutenir les politiques territoriales d'accompagnement et garantir que chaque territoire puisse s'appuyer sur des professionnels qualifiés pour faire émerger, développer et pérenniser les initiatives citoyennes. Autrement dit, investir dans la reconnaissance de ce métier, c'est miser sur la capacité des territoires à innover, à coopérer et à relever les défis économiques, sociaux et démocratiques auxquels ils sont confrontés.

Dans une période marquée par la raréfaction des ressources publiques, les transitions écologique, démocratique et sociale exigent des capacités accrues de coopération et d'innovation collective. Les associations continueront d'être des acteurs majeurs de ces transformations. Encore faut-il qu'elles disposent d'un environnement favorable pour exercer pleinement leur rôle. Consolider l'ingénierie d'accompagnement de la vie associative ne relève donc pas d'une politique de soutien sectorielle. C'est un investissement dans la résilience des territoires, dans leur capacité d'adaptation et dans leur potentiel d'innovation. En renforçant celles et ceux qui accompagnent les associations, c'est la capacité des territoires à faire émerger des réponses collectives aux défis de demain qui est renforcée.

Les énergies renouvelables confirment leur rôle de moteur de l'emploi local en France

Au-delà de leur contribution à la transition énergétique, les filières des énergies renouvelables s'imposent de plus en plus comme un levier de développement économique pour les territoires. Dans une nouvelle étude consacrée aux retombées économiques du secteur, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) met en lumière l'ampleur des emplois générés par ces activités en France et leur impact sur le tissu économique local.

Réalisée avec l'appui des cabinets Utopies et Colombus Consulting, l'analyse évalue l'ensemble des emplois liés aux principales filières renouvelables, parmi lesquelles le solaire photovoltaïque, l'éolien terrestre et maritime, l'hydroélectricité, l'aérothermie ainsi que le chauffage au bois domestique. En intégrant les activités de conception, de production, d'installation, de maintenance et de sous-traitance, ces filières ont représenté près de 428 000 emplois en 2024.

Dans le détail, près de 249 000 emplois sont directement portés par les entreprises du secteur, tandis qu'environ 179 000 postes sont générés chez les fournisseurs, sous-traitants et partenaires industriels. Ces activités reposent sur un écosystème particulièrement diversifié, composé à la fois de grands groupes industriels et d'un important réseau de petites et moyennes entreprises, qui représentent près de la moitié des structures concernées.

L'étude souligne également la forte dimension territoriale de ces emplois. Environ 40 % d'entre eux sont considérés comme non délocalisables, car directement liés à l'installation, à l'exploitation ou à la maintenance des équipements sur le terrain. Les secteurs du bâtiment et des travaux publics occupent une place centrale dans cette dynamique, aux côtés des activités de conseil, d'ingénierie, de services techniques et de commerce.

L'originalité de cette étude réside toutefois dans l'évaluation des effets indirects plus larges générés par le développement des énergies renouvelables. Les auteurs ont ainsi pris en compte les emplois dits « induits », créés grâce aux dépenses des salariés dans l'économie locale, ainsi que les emplois qualifiés de « catalytiques », liés à l'attractivité économique renforcée des territoires accueillant des projets renouvelables.

Cette approche permet de mesurer les effets d'entraînement que peuvent produire les investissements énergétiques sur l'économie locale. Lorsqu'une filière industrielle se développe sur un territoire, elle favorise l'installation d'autres activités, stimule la demande de services et contribue à renforcer l'attractivité du bassin d'emploi. Ce mécanisme, largement étudié en économie territoriale, conduit à des retombées qui dépassent largement le seul périmètre énergétique.

En intégrant ces différents effets, le nombre total d'emplois soutenus par les énergies renouvelables atteint près de 905 000 postes. Parmi eux figurent environ 347 000 emplois induits et 130 000 emplois catalytiques. Le SER souligne notamment que près de 700 intercommunalités bénéficient d'au moins dix emplois soutenus grâce à la présence d'entreprises de la filière sur leur territoire.

Ces résultats illustrent l'évolution du rôle des énergies renouvelables dans les politiques de développement territorial. Longtemps appréhendées sous l'angle de la décarbonation ou de la sécurité énergétique, elles apparaissent désormais comme un facteur de dynamisation économique locale, de création d'emplois et de réindustrialisation. Dans un contexte où de nombreux territoires cherchent à conjuguer transition écologique et attractivité économique, la capacité des filières renouvelables à structurer des écosystèmes locaux constitue un argument de plus en plus déterminant dans les stratégies d'aménagement et de développement.[43]

[43] Les énergies renouvelables confirment leur rôle de moteur de l'emploi local en France – pour en savoir plus :

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/etude-emplois-energies-renouvelables-SER-47875.php4
- https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/wp-content/uploads/2026/04/SER_Etude-emplois-EnR-16042026.pdf
- https://www.latribune.fr/article/entreprises-finance/energie-environnement/1158490674815715/energies-renouvelables-la-filiere-affute-ses-arguments-en-vue-des-presidentielles

Territoires innovants

Territoires en mutation : une invitation à changer de regard (Institut Caisses des Dépôts) 87

Les territoires de montagne : des laboratoires de nouveaux modèles socio-économiques ? (AI-ODD)..... 87

81% des intercommunalités refusent aujourd'hui des projets économiques faute de foncier (André LETOWSKI) 90

Enquête en cours … les effets des coopérations recherche-action publique à la loupe (27ème Région) 91

Le Haut conseil pour le climat appelle à renforcer le rôle des collectivités dans la transition écologique..... 93

Face à une nouvelle crise pétrolière, la France mise sur l'électrification des mobilités 95

Photovoltaïque : l'État réoriente son soutien vers l'autoconsommation et réduit les aides à la revente..... 96

Aux États-Unis, les panneaux solaires "plug-and-play" veulent démocratiser l'autoconsommation 97

Financement climatique : les pays développés dépassent leurs engagements, mais les interrogations persistent 99

Territoires en mutation : une invitation à changer de regard (Institut Caisses des Dépôts)

Territoires en mutation – Coopérer, inventer, transformer, tel est le titre du nouvel ouvrage publié par l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts. Il documente les nouvelles façons de produire, de gouverner et d'anticiper des territoires français face à la complexité croissante des défis sociaux, écologiques, économiques et démocratiques qui les traversent.

L'ouvrage s'appuie sur des **recherches** conduites ou cofinancées par **l'Institut pour la Recherche** de la **Caisse des Dépôts** et menées avec des universités, laboratoires et think tanks, et enrichies par les prises de parole de dirigeants du groupe Caisse des Dépôts, d'élus et d'opérationnels qui mettent ces travaux **à l'épreuve du terrain**.

Le parti pris est résolument **ancré dans le concret** : ce sont les territoires qui ont les ressources, les élus la légitimité, les acteurs locaux les solutions.

Pour aller plus loin, lire l'article de l'Institut pour la recherche et télécharger Territoires en mutation – Coopérer, inventer, transformer

Les territoires de montagne : des laboratoires de nouveaux modèles socio-économiques ? (AI-ODD)

Pascale Fressoz, Fondatrice et Présidente de **AI-ODD - Alliance Internationale pour les Objectifs de Développement Durable**

La montagne est sans doute le premier espace géographique où le changement climatique remet en cause un modèle économique tout entier. Face au recul de l'enneigement, ce n'est plus seulement l'avenir du ski qui est en jeu, mais celui des stations dans leur ensemble : leur économie, leurs emplois, leurs services publics, leur attractivité et, plus largement, leur capacité à maintenir une qualité de vie pour leurs habitants.

Les projections de Météo-France annoncent une hausse moyenne des températures pouvant atteindre +3,7 °C d'ici 2100 en région Auvergne-Rhône-Alpes. Les scientifiques observent également une diminution continue de la durée d'enneigement, estimée à près de un mois dans de nombreux secteurs alpins au cours des dernières décennies. La Cour des comptes estime que l'ensemble des stations françaises sera concerné par ces évolutions à l'horizon 2050, même si quelques stations de très haute altitude conserveront un avantage relatif.

Dans ce contexte, une question s'impose : comment imaginer la survie économique de nos montagnes ?

Le modèle des « stations-usines », construit dans les années 1960 autour d'investissements massifs, atteint aujourd'hui ses limites. Le recul du manteau neigeux, la pression sur la ressource en eau, le dégel du pergélisol, la hausse des coûts énergétiques et les exigences croissantes de sécurisation des infrastructures fragilisent un modèle dont les collectivités supportent une part toujours plus importante du financement. Pour combien de temps encore ?

Notons néanmoins que la saison 2025 - 2026 a enregistré un fort niveau d'enseignement et par conséquent des revenus spectaculaires pour certains domaines skiables et leurs commerces.

Remontées mécaniques, neige de culture, retenues collinaires, rénovation énergétique ou encore sécurisation des ouvrages représentent désormais des investissements de plusieurs centaines de millions d'euros, difficilement soutenables à long terme, pour les communes les moins riches.

Le cas de Chamrousse illustre cette réalité. La Chambre régionale des comptes souligne un niveau d'endettement élevé de la commune et une situation financière fragile de la régie des remontées mécaniques. Les projets de diversification – centre aquatique, loisirs quatre saisons, développement urbain – nécessitent des investissements qu'une commune seule ne peut assumer. Ils supposent une mobilisation des intercommunalités, des Régions, de l'État et de l'ensemble des acteurs du territoire.

Parallèlement, le ski pourrait devenir une activité de plus en plus élitiste. Dans plusieurs stations internationales, le prix des forfaits dépasse déjà largement les 100, voir 120 euros par jour. Cette évolution pose un véritable enjeu d'accessibilité pour les classes moyennes et interroge plus largement le modèle d'inclusion de la montagne.

Pourtant, de nouvelles initiatives montrent qu'une autre trajectoire est possible.

En Isère, sur le Plateau des Petites Roches ou autour de l'Alpe du Grand Serre, habitants, élus, professionnels et bénévoles expérimentent de nouvelles formes de gouvernance collective. Les bénévoles assurent parfois eux-mêmes l'exploitation de la station : vente des forfaits, entretien des pistes, damage, maintenance des remontées mécaniques, accueil du public ou secours sur les pistes. Au-delà de ces initiatives, c'est une **réflexion collective qui s'engage pour réinventer la montagne de demain.**

Au cœur du massif du Jura, Métabief a engagé une transition ambitieuse vers une montagne « quatre saisons », pour vivre la montagne autrement. Face à un enneigement devenu insuffisant à moyen terme, le territoire investit dans les mobilités douces, les activités de pleine nature (le bike park, la randonnée, la luge sur rails, les Explor Games®, la pêche d'altitude), la valorisation du patrimoine ou encore le tourisme expérientiel.

Une stratégie quatre saisons ne peut toutefois réussir sans maintenir un haut niveau de services : commerces, restauration, transports, hébergements, offre culturelle et coordination permanente entre acteurs publics et privés. Elle pourrait contribuer directement aux 17 Objectifs de Développement Durable en prenant en compte le maintien de l'accès à un travail "décent" (ODD 8), à des infrastructures résilientes (ODD 11), à l'action climatique (ODD 13) et au renforcement des partenariats (ODD 17).

En Autriche, Werfenweng constitue une référence européenne du tourisme bas carbone. La station privilégie la mobilité sans voiture, développe les énergies renouvelables, favorise les circuits courts et encourage les mobilités partagées. Son modèle répond aux objectifs environnementaux mais également aux enjeux sociaux : lutte contre la précarité des travailleurs saisonniers, accès à une alimentation de qualité et abordable, prévention des risques pour les salariés et les populations, gouvernance plus inclusive et coopération territoriale.

En Suisse, Zermatt démontre qu'il est possible de concilier attractivité économique et préservation des ressources naturelles. Village sans voiture, fortement engagé dans l'efficacité énergétique, la diversification touristique et la montée en qualité de l'expérience client, il crée davantage de valeur avec une fréquentation mieux maîtrisée.

Ces expériences traduisent une évolution majeure : la richesse d'un territoire ne repose plus uniquement sur son domaine skiable, mais sur sa capacité à coopérer, préserver ses ressources, attirer des talents, développer de nouvelles activités et renforcer sa résilience.

Cette transformation suppose également de nouveaux indicateurs de performance. Pendant des décennies, la réussite d'une station s'est essentiellement mesurée au nombre de journées-skieurs, au chiffre d'affaires des remontées mécaniques ou au taux d'occupation des hébergements. Demain, il faudra également mesurer la qualité de vie des habitants, la création de valeur locale, les emplois permanents, la biodiversité, la sobriété énergétique, les coopérations entre acteurs, l'innovation sociale ou encore la résilience économique du territoire. Les Objectifs de Développement Durable offrent précisément un cadre international pour construire ces nouveaux tableaux de bord.

Cette réflexion rejoint les échanges organisés par Le Rameau et les catalyseurs des territoires, lors de sa conférence consacrée aux coopérations territoriales, le 7 juillet 2026. Charles-Benoît Heidsieck et les nombreux intervenants ont rappelé trois conditions essentielles à la réussite des coopération territoriales : développer les compétences de coopération – qui ne sont pas innées, faciliter l'accès aux financements et construire de nouveaux modèles socio-économiques fondés sur les réalités locales, grâce à des diagnostics partagés et mesurables.

Comme le rappellent les climatologues Robert Steiger, Martin Beniston et Samuel Morin, l'adaptation constitue désormais autant un enjeu de gouvernance que de climat !

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030 illustrent parfaitement cette réalité. Ils représentent une formidable opportunité pour accélérer les investissements et les coopérations, mais montrent aussi combien la réussite collective suppose de dépasser les intérêts particuliers. Aucun grand projet territorial ne peut réussir durablement sans confiance, dialogue, "soft skills, intérêt collectif, gouvernance partagée et vision commune. Le véritable défi est donc aussi humain. Il nous oblige à renforcer nos capacités de coopération (ODD 16), de communication et de concertation afin de co-construire des décisions collectives dans un contexte où les intérêts peuvent parfois diverger en fonction des personnalités, style de management, leadership et intérêts spécifiques de chacun.

Les Objectifs de Développement Durable constituent une véritable feuille de route pour accompagner cette transition. Ils invitent à intégrer pleinement la responsabilité sociétale des organisations et les enjeux liés à la gestion durable de l'eau (ODD 6), à l'énergie propre (ODD 7), à l'emploi local (ODD 8), à l'innovation (ODD 9), aux territoires durables (ODD 11), à la consommation responsable (ODD 12), à l'action climatique (ODD 13), à la préservation des écosystèmes (ODD 15) ainsi qu'aux partenariats (ODD 17).

Les territoires de montagne concentrent aujourd'hui l'ensemble des défis du XXIe siècle. En réussissant leur transition, ils pourraient devenir les démonstrateurs européens de **nouveaux modèles socio-économiques régénératifs**, où la performance ne se mesure plus seulement au nombre de journées-skieurs, mais également à la capacité des territoires à créer durablement de la valeur locale, préserver

leurs ressources naturelles, développer des coopérations entre acteurs et renforcer leur résilience économique, sociale et environnementale.

La montagne a longtemps été le laboratoire des grandes innovations touristiques du XXe siècle. Elle peut désormais devenir celui des modèles socio-économiques régénératifs du XXIe siècle. Là où certains voient la fin d'un modèle, d'autres peuvent construire le début d'un nouveau.

81% des intercommunalités refusent aujourd'hui des projets économiques faute de foncier (André LETOWSKI)

« *BAROMÈTRE DU FONCIER ÉCONOMIQUE 2026", France Foncier, mai 2026*

Méthodologie : cette enquête, menée par Intercommunalités de France en partenariat avec la Banque des Territoires et le Cerema, analyse l'évolution de la disponibilité du foncier économique et des stratégies foncières des territoires, dans un contexte marqué par la mise en œuvre du ZAN et une conjoncture économique défavorable aux entreprises comme aux collectivités. Par ailleurs, Business France a contribué à la relecture finale de l'analyse et y a apporté sa contribution (datacenters).

L'enquête a été produite sous la forme d'un questionnaire en ligne, diffusé auprès d'intercommunalités au cours du deuxième trimestre 2025. Elle a recueilli 215 réponses exploitables, représentant environ 17% de l'ensemble des intercommunalités françaises et reflétant la structure du bloc local, avec une forte représentation des territoires ruraux et périurbains. Communautés de communes : 136 répondants ; communautés d'agglomération : 69 répondants ; métropoles : 9 répondants ; établissement Public Territorial (EPT) : 1 répondant.

Les besoins deviennent plus diversifiés, tandis que l'effondrement de la demande en immobilier de bureaux et de commerces se confirme.

♦ La dynamique d'implantation économique demeure globalement positive ou stable à l'échelle locale : **plus de 60% des intercommunalités déclarent que le nombre de projets d'implantations et d'extensions économiques (exogènes et endogènes) est stable ou en croissance** sur leur territoire. À l'inverse, 30% constatent un ralentissement ou une baisse des projets, dont 8% un ralentissement marqué), en particulier dans certaines métropoles et dans des régions telles que l'Auvergne-Rhône-Alpes ou la Nouvelle-Aquitaine.

♦ **Mais 81% des intercommunalités refusent aujourd'hui des projets économiques faute de foncier.** En 2022, cette part était de 67%.

Par ailleurs, les espaces urbains et périurbains restent soumis à une concurrence accrue entre destinations foncières, notamment avec le logement. Les délais inhérents à ces procédures sont souvent avancés par les collectivités pour expliquer qu'un prospect ne vient plus.

♦ **Deux facteurs concentrent à eux seuls près de la moitié des difficultés rencontrées par les intercommunalités** :
· L'inadéquation entre les sites disponibles et les besoins exprimés par les entreprises (27% des intercommunalités),
· L'allongement des délais d'implantation, liés aux procédures d'urbanisme et environnementales (26%)

Parallèlement, 61% des intercommunalités sont confrontées à des enjeux d'acceptabilité environnementale pour les projets industriels et logistiques. **Très souvent, une part de foncier économique n'est pas immédiatement mobilisable (**prêt à l'emploi, aménagé, viabilisé, sécurisé juridiquement et opérationnellement, dans la logique des sites industriels « clés en main »). Cette exigence suppose des capacités d'aménagement, d'ingénierie et d'investissement de la part des collectivités, bien au-delà des zonages du plan local d'urbanisme intercommunal (PLU(i)) et de la seule ouverture de droits à construire ou à artificialiser.

♦ Les besoins deviennent plus diversifiés, tandis que l'effondrement de la demande en immobilier de bureaux et de commerces se confirme :

– Maintien des besoins déclarés en industrie (38% en 2022 contre 36 en 2025) et artisanat (31 en 2022 contre 30% en 2025),

– Hausse en logistique (7% en 2022 contre 14% en 2025),

– Baisse marquée des besoins en commerce (17% en 2022 contre 7% en 2025),
– Extinction de la demande de bureaux (11% en 2022 contre 0% en 2025),
– Émergence de nouveaux besoins liés aux datacenters (5 % en 2025).

Une chance : près de 47% des intercommunalités perçoivent désormais la trajectoire ZAN (zéro artificialisation nette) comme un levier pour faire évoluer les pratiques d'aménagement et renforcer la planification territoriale. Elle s'accompagne toutefois de difficultés opérationnelles persistantes. La réussite d'un changement de modèle est tributaire d'un renforcement des capacités d'ingénierie, de portage foncier et d'investissement des collectivités, condition indispensable pour rendre compatibles sobriété foncière et développement économique.

Pour en savoir davantage : https://www.banquedesterritoires.fr/barometre-du-foncier-economique-2026

Enquête en cours … les effets des coopérations recherche-action publique à la loupe (27ème Région)

Depuis quelques semaines, en partenariat avec l'ADEME et un petit groupe de collectivités et organisations (Nantes Métropole, Rennes Métropole, Villeurbanne, Fédération des Parcs Naturels Régionaux, la Région Occitanie, la Région Bretagne, Grenoble Alpes Métropole, le Laboratoire des déviations, et la coopérative Ellyx) nous avons lancé une enquête pour regarder de plus près le formes de coopération entre la recherche et les collectivités, avec pour objectif, d'y interroger les effets sur la transformation de l'action publique.

Une trentaine de cas d'étude sur l'établi

Les coopérations entre recherche et collectivités sont souvent examinées sous l'angle des dispositifs - par exemple les CIFRE ou les living labs. Dans le cadre de cette enquête portant sur l'impact de ces coopérations, nous voulons prendre une perspective plus globale et les examiner sous de multiples angles, tels que les acteurs, les stratégies, les projets, ou encore les méthodes mises en œuvre pour maximiser les résultats de ces coopérations.

Parmi les nombreux cas existants, l'équipe d'enquête a resserré le périmètre d'enquête sur une trentaine de cas, susceptibles d'être riches d'enseignements sur la question de l'impact, notamment sur les politiques publiques liées à la transition écologique. Ces cas s'efforcent de couvrir une certaine diversité -par exemple ils comprennent des projets menés dans des territoires excentrés, ou à l'étranger. Aujourd'hui il n'existe pas de catégorisation officielle de ces coopérations. Les catégories proposées sont imparfaites et mouvantes, et à ce stade elles n'ont pas un caractère scientifique, mais elles permettent de mieux apprécier la diversité des registres d'interventions existants.

- **Les institutions** : Un certain nombre d'administrations, d'universités, d'institutions de recherche et de collectivités se sont dotées de services et d'équipes permanentes spécifiquement en charge de la coopération entre collectivités et recherche, en particulier touchant aux enjeux de la transition.
- **Tiers-secteur** : Le tiers secteur de la recherche « désigne les activités de recherche, d'innovation et de production de savoirs et de connaissances du secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités territoriales, etc.), du secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels, etc.) et des organisations à but lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux, etc.). »
- **Les stratégies** : A l'échelon européen, national, local ou sectoriel, des institutions portent des politiques qui passent par des stratégies destinées à encourager la coopération entre recherche et collectivités en matière de transition écologique. Ces stratégies peuvent prendre la forme de programmes de coopération entre public et privé, d'actions de soutien et d'incitation, et des appel à projets.
- **Les projets** : Cette catégorie réunit des projets de recherche action -le plus souvent participatifs- portant une finalité liée à la transition écologique, et intégrant autant que possible une recherche d'impact en termes de politique publique.
- **Les dispositifs** : cette catégorie rassemble une grande variété de dispositifs de recherche participative aux origines multiples : politiques sciences-société, innovation publique, démocratie participative, etc. On t trouve par exemple les groupes d'experts locaux, les tiers-lieux de la recherche, les zones ateliers, les boutiques des sciences, les CIFRE, les policy labs, livings labs...
- **Les méthodes** : on y trouve des méthodes, des outils et des pratiques susceptibles de maximiser l'impact des coopérations, notamment en terme de transformation publique. Il peut par exemple s'agir de méthodes de recherche, d'innovation, de transformation, d'évaluation, de pilotage, de design, de coopération, etc.
- **Les formations** : certains acteurs initient des démarches de formation ou de sensibilisation à la coopération recherche/collectivités destinées aux chercheurs, aux agents publics, aux élus, aux acteurs intermédiaires.

Une enquête distribuée

Les cas ont été répartis parmi les enquêteur.rices (une petite quinzaine), selon les appétences et le temps disponibles de chacun.e. Nous tachons au maximum de former des binômes, à charge ensuite

à ces derniers de définir la modalité d'enquête la plus adaptée au cas étudié : veille documentaire, lecture de rapports d'évaluation, entretiens côté collectivités ou côté recherche, focus groupe ...

Pour faciliter les croisements et l'analyse de ces cas, chaque participant.e a à disposition un kit d'enquête, qui sert de fil conducteur mais que chacun.e est invité.e à s'approprier en adaptant le contenu. Pour restituer les cas d'étude, les binômes sont invités à remplir un gabarit commun, notamment pour partager au groupe :

- Les **effets et transformations observés :** *Ce qui a changé concrètement - pratiques, politiques, modes de travail, etc...*
- *Quelques* **facteurs clés :** *Ce qui explique le résultat - vision, gouvernance, coopération, postures, intermédiation, temporalités, méthodes, évaluation, diffusion, etc...*
- *Les* **pistes à creuser/questions ouvertes :** *Ce qui mériterait un approfondissement - hypothèses, contradictions, signaux faibles...*

Rendez-vous début juillet pour partager les fruits de cette enquête !

Le Haut conseil pour le climat appelle à renforcer le rôle des collectivités dans la transition écologique

Le Haut conseil pour le climat (HCC) estime que les collectivités territoriales jouent un rôle désormais central dans la lutte contre le changement climatique, mais juge leur action encore insuffisante au regard de l'urgence environnementale. Dans son nouveau rapport consacré aux politiques climatiques locales, publié en application de la loi Climat et Résilience, l'institution plaide pour une transition « plus ambitieuse, plus juste et mieux mise en œuvre dans les territoires ».

Le document dresse un état des lieux des politiques locales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation climatique et de préservation des puits de carbone. Il analyse notamment les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) portés par les intercommunalités ainsi que les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet).

Le HCC rappelle que la territorialisation des politiques climatiques reste relativement récente en France. Ce n'est qu'à partir des années 2000 que les enjeux climatiques ont commencé à être intégrés aux politiques locales, bien après des secteurs comme l'urbanisme, les transports ou l'aménagement du territoire. Ce retard a parfois conduit à des contradictions entre objectifs climatiques et priorités locales de développement économique ou d'attractivité territoriale.

Le rapport souligne toutefois des avancées importantes. Parmi les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants soumis à l'obligation de mettre en place un PCAET, 552, soit 73 %, en disposent désormais. Quatre-vingt-dix-sept autres intercommunalités ont adopté ce type de plan de manière volontaire. Les onze régions métropolitaines concernées ont également élaboré leur Sraddet conformément aux obligations légales.

Les COP régionales sont également présentées comme un outil utile pour harmoniser les connaissances et les méthodologies entre territoires. Le HCC considère toutefois que ces dispositifs devraient être renforcés afin de mieux articuler les stratégies locales, régionales et nationales.

Malgré cette progression de la couverture territoriale, le Haut conseil estime que les objectifs actuels restent en décalage avec les nouvelles ambitions climatiques françaises. Les schémas régionaux visent aujourd'hui une baisse des émissions de gaz à effet de serre comprise entre 39 % et 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990, conformément à l'ancienne Stratégie nationale bas carbone (SNBC 2). Or le projet de SNBC 3 actuellement en consultation fixe désormais un objectif de réduction de 50 %.

Ce décalage s'explique notamment par l'insuffisance des moyens financiers mobilisés localement. Selon les estimations citées dans le rapport, les investissements des collectivités devraient fortement augmenter pour respecter les trajectoires climatiques nationales : +130 % pour le bloc communal, +240 % pour les départements et +80 % pour les régions par rapport aux niveaux de 2022.

Le rapport insiste également sur les fortes inégalités territoriales face au changement climatique. Certains territoires industriels, comme les Hauts-de-France, la Normandie ou la zone de Fos-sur-Mer, concentrent des émissions particulièrement élevées. Les émissions liées aux transports, premier poste d'émissions en France, évoluent également de manière contrastée : elles diminuent dans les grandes villes mais augmentent dans de nombreux territoires périphériques ou ruraux.

Les impacts climatiques eux-mêmes varient fortement selon les territoires : risques d'inondation, sécheresses, recul du trait de côte ou vulnérabilités socio-économiques spécifiques. Le HCC rappelle que tous les territoires ne disposent pas des mêmes capacités financières, techniques ou humaines pour faire face à ces défis.

Pour répondre à ces difficultés, le rapport formule 32 recommandations. Parmi elles figurent le renforcement des capacités d'ingénierie des intercommunalités les moins dotées, une meilleure intégration des enjeux climatiques dans l'ensemble des politiques publiques locales ou encore le développement de plans pluriannuels d'investissement alignés avec les objectifs climatiques.

Au-delà des enjeux environnementaux, ce rapport met en lumière une question de plus en plus centrale : celle des inégalités territoriales face à la transition écologique. Les collectivités apparaissent aujourd'hui comme des acteurs essentiels de l'adaptation climatique, mais leur capacité d'action dépend largement de leurs ressources financières, de leur ingénierie et de leur situation économique. Dans un contexte budgétaire tendu, le risque est de voir se creuser les écarts entre territoires capables d'investir massivement dans la transition et ceux déjà fragilisés socialement ou économiquement.[44]

[44] Le Haut conseil pour le climat appelle à renforcer le rôle des collectivités dans la transition écologique – pour en savoir plus :
- https://www.hautconseilclimat.fr/publications/les-politiques-climatiques-dans-les-territoires-mieux-mobiliser-le-potentiel-des-collectivites/
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/politiques-climatiques-territoires-hcc-meilleure-mise-oeuvre-47786.php4

Innovation Sociale CONSEIL
Le RAMEAU Co-construisons demain

Face à une nouvelle crise pétrolière, la France mise sur l'électrification des mobilités

Trois ans après le choc énergétique provoqué par la guerre en Ukraine, la France fait face à une nouvelle flambée des prix du pétrole. Mais contrairement à 2022, le pays aborde cette crise dans une situation plus favorable. Son système énergétique repose davantage sur une production d'électricité décarbonée, portée par le nucléaire et le développement des énergies renouvelables. Les prix de l'électricité résistent ainsi mieux que ceux du gaz et des carburants fossiles. Dans le même temps, l'essor du véhicule électrique commence à modifier les capacités d'adaptation des ménages.

En 2025, plus d'un million et demi de voitures électriques circulent désormais sur les routes françaises, contre seulement 600 000 trois ans plus tôt. Cette progression reste toutefois insuffisante pour protéger l'ensemble des ménages des conséquences de la hausse des prix à la pompe. Une majorité de Français dépend encore quotidiennement d'un véhicule thermique pour travailler, accéder aux services ou effectuer les déplacements du quotidien.

Dans ce contexte, plusieurs pistes émergent pour réduire la vulnérabilité des ménages face aux crises fossiles, tout en restant cohérent avec les objectifs climatiques. La première consiste à accélérer le report vers les mobilités bas carbone. Le renchérissement du carburant favorise mécaniquement les alternatives comme le covoiturage, les transports collectifs, le train ou encore le vélo. Les pouvoirs publics sont ainsi incités à renforcer l'accessibilité et l'attractivité de ces solutions, notamment dans les territoires où l'offre reste insuffisante.

Cependant, malgré le développement de ces alternatives, l'automobile demeure incontournable pour une grande partie de la population, particulièrement dans les zones périurbaines et rurales. Dans ce cadre, le véhicule électrique apparaît de plus en plus comme une solution économique. Avec les niveaux actuels des prix des carburants, certains ménages de la classe moyenne équipés d'un ancien véhicule thermique pourraient déjà réaliser des économies en passant à un modèle électrique d'occasion, même modestes.

Les premiers signes d'un regain d'intérêt pour ces véhicules se multiplient, en particulier pour les modèles fabriqués en Europe bénéficiant du bonus écologique. Les observateurs estiment qu'un cap symbolique serait atteint si les immatriculations de véhicules électriques européens doublaient cette année pour atteindre 500 000 unités. Une telle dynamique poserait néanmoins rapidement la question des capacités industrielles européennes à répondre à la demande.

Mais cette transition reste inaccessible pour une partie importante des ménages modestes. L'achat d'un véhicule électrique, même d'occasion, nécessite un apport financier initial ou un accès au crédit dont beaucoup de foyers ne disposent pas. Dans ce contexte, le leasing social apparaît comme l'un des principaux leviers envisagés pour amortir les effets de la crise pétrolière.

Ce dispositif permet à des ménages modestes fortement dépendants de leur voiture de louer un véhicule électrique à des tarifs réduits, généralement compris entre 140 et 200 euros par mois. Pour de nombreux foyers, ces mensualités deviennent compétitives par rapport au coût d'usage d'un véhicule thermique alimenté par des carburants en forte hausse.

L'année précédente, environ 50 000 ménages avaient bénéficié de ce mécanisme. Face à l'ampleur de la crise, plusieurs experts plaident désormais pour un changement d'échelle, avec un objectif de 200

000 bénéficiaires. Une partie des offres serait réservée aux ménages les plus modestes. Le coût supplémentaire d'un tel élargissement est estimé à plus d'un milliard d'euros, venant s'ajouter aux financements déjà prévus par l'État.

Cette approche ciblée s'oppose à l'idée d'une remise générale sur les carburants. Selon ses détracteurs, une baisse uniforme des prix à la pompe serait à la fois coûteuse, peu efficace et contradictoire avec les objectifs climatiques. Une telle mesure soutiendrait indistinctement tous les automobilistes, y compris les ménages les plus aisés ou les plus gros consommateurs de carburant, tout en maintenant une forte dépendance au pétrole.

À l'inverse, une aide ciblée vers les ménages les plus vulnérables permettrait de limiter les effets sociaux de la crise tout en accompagnant progressivement la sortie des énergies fossiles. Les critères pourraient intégrer le niveau de revenu, la distance domicile-travail ou encore l'absence d'alternatives de transport. Ce type d'aide temporaire serait également articulé avec un accès prioritaire aux futurs dispositifs de leasing social afin d'inscrire les mesures d'urgence dans une stratégie de transition plus durable.

Cette nouvelle crise pétrolière confirme que les enjeux sociaux et climatiques sont désormais étroitement liés. La vulnérabilité énergétique ne concerne plus uniquement le logement, mais aussi les mobilités du quotidien. Le débat se déplace ainsi vers la capacité des politiques publiques à organiser une transition juste, capable de protéger les ménages modestes sans ralentir la décarbonation. Le leasing social illustre cette recherche d'équilibre entre justice sociale, souveraineté énergétique et stratégie industrielle européenne. Reste toutefois la question centrale du passage à l'échelle : la transition bas carbone suppose désormais des investissements massifs et durables, bien au-delà des seules mesures d'urgence.[45]

Photovoltaïque : l'État réoriente son soutien vers l'autoconsommation et réduit les aides à la revente

Le cadre de soutien au photovoltaïque de petite et moyenne puissance connaît une nouvelle évolution. Un arrêté vient en effet modifier pour la neuvième fois le dispositif tarifaire dit S21, qui encadre les installations photovoltaïques sur bâtiments, hangars ou ombrières d'une puissance inférieure à 500 kilowatts-crête (kWc). Cette réforme marque un changement d'orientation de la politique publique en faveur du solaire, avec une priorité désormais clairement donnée à l'autoconsommation.

L'objectif affiché est d'encourager les producteurs à consommer directement l'électricité qu'ils génèrent plutôt que de l'injecter sur le réseau. Pour les installations comprises entre 0 et 100 kWc, l'arrêté prévoit ainsi la suppression des primes à l'investissement qui accompagnaient jusqu'à présent le développement de ces projets. Il confirme également la disparition du soutien accordé aux installations dont la totalité de la production est revendue sur le réseau électrique.

Cette révision s'accompagne d'une réduction significative du tarif d'achat de l'électricité injectée. Celui-ci est désormais fixé à 11 euros par mégawattheure, soit un niveau environ quatre fois inférieur

[45] Face à une nouvelle crise pétrolière, la France mise sur l'électrification des mobilités – pour en savoir plus :
- https://www.i4ce.org/comment-abriter-automobilistes-hausse-prix-carburants/
- https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/electrifions-france-energie-moins-chere-plus-souveraine-plus-durable

au soutien précédemment accordé. Une revalorisation annuelle de 2 % est néanmoins prévue pendant toute la durée des contrats d'achat afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.

Le texte introduit également plusieurs exigences techniques. Les producteurs devront désormais disposer d'un système permettant de mesurer précisément les volumes d'électricité produits et autoconsommés. Par ailleurs, les installations devront être réalisées par des professionnels qualifiés ou certifiés, une disposition destinée à garantir la qualité des équipements et leur performance dans la durée.

Dans un souci de simplification administrative, le gouvernement prévoit également une évolution des démarches de raccordement. Lorsqu'aucun travaux spécifique n'est nécessaire sur le réseau, la demande de contrat d'achat fera automatiquement office de demande d'accès au réseau public de distribution. Un portail numérique unique pourrait être déployé par Enedis afin de centraliser et de simplifier l'ensemble des formalités liées aux projets.

Certaines mesures envisagées lors de la préparation du texte n'ont toutefois pas été retenues. Le gouvernement a notamment renoncé à limiter le soutien à l'électricité injectée uniquement lors des périodes où les prix de marché sont positifs. La Commission de régulation de l'énergie avait considéré qu'une telle disposition était encore difficile à mettre en œuvre compte tenu des contraintes techniques et des outils de suivi actuellement disponibles.

Cette réforme traduit une évolution plus large des politiques énergétiques françaises face à la forte croissance du solaire photovoltaïque. Alors que les coûts des équipements ont fortement diminué ces dernières années, les pouvoirs publics cherchent à réduire progressivement les mécanismes de subvention tout en favorisant une meilleure adéquation entre production et consommation locales. Pour les entreprises, les collectivités et les gestionnaires de patrimoine, l'autoconsommation devient ainsi le principal levier de rentabilité des nouveaux projets. Cette orientation pourrait accélérer le développement de solutions de pilotage énergétique, de stockage et de gestion intelligente des bâtiments, tout en soulevant des interrogations sur le rythme futur du déploiement du photovoltaïque, notamment pour les acteurs dont les modèles économiques reposaient largement sur la vente de l'électricité produite.[46]

Aux États-Unis, les panneaux solaires "plug-and-play" veulent démocratiser l'autoconsommation

Face à la hausse continue des prix de l'électricité, de nouvelles solutions solaires ultra-simplifiées commencent à séduire les ménages américains. Inspirés des "centrales de balcon" déjà largement répandues en Allemagne, les kits photovoltaïques "plug-and-play" promettent une autoconsommation accessible sans gros travaux, avec des coûts d'entrée bien plus faibles que le solaire résidentiel traditionnel.

[46] Photovoltaïque : l'État réoriente son soutien vers l'autoconsommation et réduit les aides à la revente – pour en savoir plus :

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/tarif-achat-photovoltaique-S21-batiment-ombrieres-baisse-autoconsommation-48092.php4
- https://www.quechoisir.org/actualite-photovoltaique-le-tarif-d-achat-de-l-electricite-des-particuliers-bientot-a-zero-n175974/
- https://www.pv-magazine.fr/2026/06/04/photovoltaique-residentiel-le-point-de-bascule-vers-lautoconsommation/

Depuis 2020, les prix de l'énergie résidentielle ont augmenté d'environ 30 % aux États-Unis, selon l'Energy Information Administration. L'électricité constitue désormais l'une des principales dépenses énergétiques des ménages après les carburants automobiles. Dans ce contexte, certains habitants cherchent des solutions pour réduire leurs factures tout en gagnant en autonomie énergétique.

À Sunnyvale, en Californie, Alex Curtis a ainsi installé un panneau solaire léger directement sur le balcon de son appartement. Le système, vendu environ 400 dollars par l'organisation à but non lucratif Bright Saver, fonctionne selon un principe très simple : le panneau est suspendu à une rambarde ou posé dans un jardin, puis branché directement sur une prise électrique standard.

Contrairement aux installations photovoltaïques classiques, ces dispositifs ne nécessitent ni toiture adaptée, ni travaux lourds, ni intervention d'un électricien. Une fois connecté, un micro-onduleur synchronise automatiquement la production solaire avec le réseau électrique domestique. L'installation complète prend moins de vingt minutes.

Selon les promoteurs de cette technologie, ces petits équipements pourraient permettre de réduire les factures d'électricité de 10 à 25 % selon le nombre de panneaux installés et l'ensoleillement. Dans le cas d'Alex Curtis, les économies attendues sont estimées entre 30 et 50 dollars par mois. L'électricité produite permettrait notamment d'alimenter des équipements de base comme un réfrigérateur.

Pour Bright Saver, l'enjeu dépasse les simples économies financières. L'organisation défend une vision plus accessible de la transition énergétique, notamment pour les locataires et les ménages modestes souvent exclus des dispositifs photovoltaïques classiques en raison des coûts d'investissement élevés.

Le modèle connaît déjà un fort succès en Europe, particulièrement en Allemagne où ces installations sont devenues un phénomène de masse sous le nom de *Balkonkraftwerk*, littéralement "centrale électrique de balcon". Le pays compterait déjà environ 4 millions de ces unités domestiques.

Les États-Unis restent toutefois en retard sur ce marché. Le principal frein réside dans la réglementation énergétique très fragmentée selon les États et les opérateurs électriques. Certaines compagnies d'électricité considèrent encore ces systèmes comme un risque potentiel pour la sécurité du réseau ou pour les techniciens intervenant sur les lignes électriques.

Les défenseurs du dispositif jugent ces arguments disproportionnés compte tenu de la faible puissance des équipements concernés, bien inférieure à celle des installations photovoltaïques classiques en toiture.

La situation évolue néanmoins rapidement. En 2025, l'Utah est devenu le premier État américain à autoriser officiellement les systèmes solaires à brancher directement sur une prise domestique. Au total, 34 États et Washington ont engagé des démarches législatives pour encadrer ou autoriser cette technologie. Plusieurs États, dont le Colorado, le Connecticut, le Maine ou la Virginie, ont déjà adopté des réglementations favorables.

Au-delà de l'innovation technique, ces équipements traduisent une évolution plus large du rapport des ménages à l'énergie. Dans un contexte de hausse des prix, d'inquiétudes climatiques et de recherche d'autonomie, les solutions d'autoconsommation légère séduisent de plus en plus de particuliers. Elles pourraient aussi ouvrir de nouvelles perspectives pour les locataires ou les ménages ne pouvant pas investir dans des installations solaires classiques.

Cette dynamique pose néanmoins plusieurs questions : encadrement réglementaire, sécurité des réseaux, accès aux batteries de stockage ou encore inégalités d'accès à l'autoconsommation. Mais elle illustre surtout une tendance de fond : la transition énergétique ne passe plus uniquement par de grands équipements industriels, mais aussi par des solutions décentralisées et plus accessibles. Dans un contexte de précarité énergétique croissante, ces innovations pourraient contribuer à réduire certaines dépenses contraintes, à condition que leur accès ne reste pas réservé aux ménages déjà les mieux équipés.[47]

Financement climatique : les pays développés dépassent leurs engagements, mais les interrogations persistent

Les financements climatiques destinés aux pays en développement continuent de progresser. Selon un rapport publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les pays développés ont mobilisé 136,7 milliards de dollars en 2024, après 132,8 milliards en 2023. Cette performance marque la troisième année consécutive durant laquelle l'objectif annuel de 100 milliards de dollars est dépassé.

Cet engagement trouve son origine dans les négociations internationales sur le climat engagées à la fin des années 2000. Lors de la conférence de Copenhague en 2009, les pays industrialisés s'étaient engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an afin d'aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux conséquences du changement climatique. Bien que cet objectif ait été atteint avec plusieurs années de retard, les montants mobilisés témoignent désormais d'une dynamique de financement en hausse.

Le contexte international a toutefois évolué. Lors de la COP29 organisée en 2024, les États parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ont adopté un nouvel objectif collectif pour la période 2026-2035. Celui-ci prévoit d'atteindre au moins 300 milliards de dollars par an de financements climatiques issus des pays développés d'ici à 2035. À cette ambition s'ajoute un objectif plus large de 1 300 milliards de dollars annuels provenant de l'ensemble des sources publiques et privées.

Dans le détail, les financements restent majoritairement orientés vers l'atténuation du changement climatique. En 2024, près des deux tiers des fonds ont soutenu des projets liés à la réduction des émissions, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports ou de l'industrie. Les montants consacrés à l'adaptation progressent néanmoins régulièrement, atteignant près de 35 milliards de dollars. Cette évolution traduit une prise de conscience croissante des besoins des territoires les plus exposés aux impacts climatiques, qu'il s'agisse de la gestion de l'eau, de la protection des infrastructures ou de la résilience agricole.

Le rapport met également en évidence une évolution des sources de financement. Alors que les financements publics ont légèrement diminué en 2024, les contributions du secteur privé ont

[47] Aux États-Unis, les panneaux solaires "plug-and-play" veulent démocratiser l'autoconsommation – pour en savoir plus :
- https://www.theguardian.com/environment/2026/may/27/balcony-solar-panels-rising-utility-costs
- https://www.neozone.org/societe/decryptage-non-il-nexiste-aucun-piege-fiscal-avec-les-panneaux-solaires-plug-and-play/
- https://reporterre.net/Panneaux-solaires-a-installer-soi-meme-faut-il-se-laisser-tenter

fortement progressé, atteignant plus de 30 milliards de dollars. Cette montée en puissance des investissements privés est considérée comme indispensable pour atteindre les nouveaux objectifs fixés à l'échelle internationale.

Malgré ces résultats encourageants, plusieurs organisations de la société civile appellent à nuancer l'interprétation de ces chiffres. Elles soulignent qu'une part importante des financements climatiques continue d'être accordée sous forme de prêts. Ceux-ci représentaient encore plus des deux tiers des montants mobilisés en 2024. Cette situation alimente les critiques de nombreux pays du Sud et d'organisations non gouvernementales, qui estiment que ces mécanismes contribuent à accroître l'endettement de pays déjà fragilisés, alors même qu'ils sont souvent les moins responsables du réchauffement climatique.

Cette nouvelle progression des financements climatiques constitue un signal positif à l'approche de la mise en œuvre des engagements pris lors de la COP29. Toutefois, le débat se déplace désormais de la quantité vers la qualité des financements. La capacité à mobiliser davantage de dons, à orienter les ressources vers les besoins d'adaptation et à garantir un accès équitable aux financements apparaît comme un enjeu central pour les années à venir. Dans un contexte marqué par les tensions budgétaires et les recompositions géopolitiques, la crédibilité de la solidarité climatique internationale dépendra autant des montants annoncés que de leur impact réel sur les territoires les plus vulnérables.[48]

[48] Financement climatique : les pays développés dépassent leurs engagements, mais les interrogations persistent – pour en savoir plus :

- https://www.oecd.org/fr/topics/sub-issues/climate-finance-and-the-usd-100-billion-goal.html
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/05/21/financement-du-climat-les-pays-developpes-depassent-leur-objectif_6691889_3244.html
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/financements-climatiques-ocde-objectif-atteint-trois-annees-consecutives-48043.php4

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Crise énergétique mondiale : l'ONU alerte sur un risque accru de pauvreté et d'instabilité sociale 102

Crise énergétique mondiale : les investissements se réorientent entre sécurité d'approvisionnement et transition bas carbone 103

Une planète d'abondance alimentaire où la faim continue de progresser 105

Pourquoi l'Europe se réchauffe plus vite que le reste du monde 106

Protection des océans : la France renforce son arsenal contre la pollution plastique marine 108

Crise énergétique mondiale : l'ONU alerte sur un risque accru de pauvreté et d'instabilité sociale

La hausse des tensions géopolitiques et les perturbations des échanges mondiaux pourraient provoquer une nouvelle aggravation de la crise sociale et économique mondiale. Réuni en session spéciale à New York en mai, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a alerté sur les conséquences de la flambée des prix de l'énergie et des perturbations des chaînes d'approvisionnement internationales. Selon les estimations présentées lors de cette réunion, plus de 32 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans la pauvreté dans les prochains mois.

L'ONU souligne que les perturbations actuelles des flux énergétiques et commerciaux ont déjà des répercussions directes sur les prix de l'alimentation, des transports et des biens de première nécessité. Les pays les plus vulnérables, notamment ceux fortement dépendants des importations alimentaires et énergétiques, apparaissent particulièrement exposés.

Les chiffres avancés par les Nations Unies témoignent de l'ampleur du choc en cours. Les prix mondiaux des carburants dépasseraient désormais de plus de 100 % leur moyenne observée en 2025. Les prix des engrais pourraient quant à eux rester supérieurs de 15 à 20 % durant le premier semestre 2026 si les perturbations persistent. Cette hausse alimente une augmentation généralisée du coût de la vie, avec des effets immédiats sur les ménages.

Le président de l'ECOSOC, Lok Bahadur Thapa, a insisté sur le caractère systémique de cette crise. Selon lui, les tensions énergétiques ne constituent pas uniquement un problème d'approvisionnement, mais un défi global touchant le développement, les finances publiques et la capacité des États à atteindre les objectifs de développement durable fixés par l'ONU pour 2030.

Les économies déjà fragilisées par l'endettement subissent une pression croissante. La hausse des coûts énergétiques réduit les marges budgétaires des gouvernements, ralentit les investissements publics et accentue les difficultés de financement. Les conditions financières plus restrictives aggravent encore la situation des pays en développement, confrontés à la fois à l'inflation importée et à un ralentissement de la croissance économique.

Les Nations Unies alertent également sur les conséquences sociales de cette instabilité. Les femmes, les enfants et les jeunes figurent parmi les populations les plus exposées à la hausse des prix alimentaires et énergétiques, particulièrement dans les pays où les ménages consacrent déjà une part importante de leurs revenus aux besoins essentiels.

Le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires économiques et sociales, Li Junhua, estime que l'instabilité des marchés de l'énergie menace désormais directement les capacités des États à maintenir leurs politiques sociales et leurs investissements dans les secteurs essentiels. Il rappelle que l'accès à une énergie abordable et fiable constitue un pilier indispensable du développement durable.

Face à cette situation, l'ONU appelle à plusieurs priorités d'action. L'organisation plaide notamment pour le maintien de marchés énergétiques ouverts et prévisibles, un accès facilité aux financements pour les pays en développement, le renforcement des infrastructures résilientes et l'accélération des investissements dans les énergies renouvelables.

Les petits États insulaires apparaissent particulièrement vulnérables à ces chocs mondiaux. La Première ministre de la Barbade, Mia Mottley, a rappelé que son pays dépend à plus de 85 % des importations d'énergie et que l'ensemble de la région caribéenne importe plus de 80 % de son alimentation. Dans ces économies fortement dépendantes des échanges internationaux, la hausse des prix de l'énergie se répercute immédiatement sur le coût des transports, des médicaments ou des produits alimentaires.

Cette vulnérabilité illustre les liens étroits entre énergie, souveraineté alimentaire et stabilité sociale. Les perturbations géopolitiques se traduisent concrètement par des difficultés d'accès aux services essentiels, des retards logistiques ou une augmentation du coût de la vie pour les ménages les plus modestes.

L'ONU appelle ainsi à une réponse coordonnée associant États, institutions financières internationales, banques de développement, entreprises et société civile. Pour les responsables onusiens, le risque principal serait une fragmentation des réponses nationales, fondées sur des logiques de court terme, au détriment d'une coopération internationale capable de renforcer la résilience collective.

Cette nouvelle séquence confirme combien les enjeux énergétiques dépassent désormais largement le seul champ climatique. Les crises géopolitiques, les dépendances aux énergies fossiles et les fragilités des chaînes logistiques mondiales alimentent directement les risques de pauvreté et d'instabilité sociale. Les ménages précaires, déjà fortement exposés à l'inflation et aux dépenses contraintes, apparaissent comme les premiers touchés par ces chocs successifs. Dans ce contexte, les politiques de transition énergétique, de souveraineté alimentaire et de résilience territoriale deviennent aussi des leviers centraux de protection sociale et de réduction des inégalités mondiales.[49]

Crise énergétique mondiale : les investissements se réorientent entre sécurité d'approvisionnement et transition bas carbone

Le monde est confronté à une nouvelle phase de transformation de son système énergétique. À l'occasion de la publication de son rapport annuel sur les investissements mondiaux dans l'énergie, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que la crise actuelle pourrait avoir des conséquences comparables à celles provoquées par les chocs pétroliers des années 1970. Selon son directeur exécutif, cette situation est appelée à remodeler durablement les stratégies d'investissement des États et des entreprises à travers le monde.

L'AIE souligne qu'il s'agit de la deuxième crise énergétique majeure en moins de cinq ans, après celle déclenchée par la guerre en Ukraine. Dans ce contexte d'incertitude géopolitique et de tensions sur les marchés de l'énergie, les investissements mondiaux devraient progresser légèrement en 2026 pour atteindre 3 400 milliards de dollars.

La majorité de ces financements reste orientée vers les technologies favorisant la transition énergétique. Près des deux tiers des investissements concernent ainsi l'électrification des usages, le développement des réseaux électriques, les capacités de stockage, les énergies renouvelables, le

[49] Crise énergétique mondiale : l'ONU alerte sur un risque accru de pauvreté et d'instabilité sociale – pour en savoir plus :
- https://news.un.org/fr/story/2026/05/1158851

nucléaire, l'efficacité énergétique et les carburants alternatifs. Cette tendance confirme la volonté de nombreux pays de réduire leur dépendance aux combustibles fossiles tout en renforçant leur sécurité énergétique.

Toutefois, le rapport met également en évidence une hausse des investissements consacrés au gaz naturel et au charbon. Les dépenses dans le gaz devraient atteindre 330 milliards de dollars, leur niveau le plus élevé depuis une décennie. Cette progression est portée notamment par de nouveaux projets d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL), en particulier aux États-Unis et au Qatar. Aux États-Unis, les commandes de centrales à gaz ont même atteint en 2025 un record inédit depuis vingt-cinq ans. Selon l'AIE, l'essor des centres de données et les besoins croissants liés au développement de l'intelligence artificielle expliquent en grande partie cette évolution.

Le charbon connaît également un regain d'intérêt dans plusieurs pays asiatiques. Les investissements dans cette filière devraient atteindre leur plus haut niveau depuis 2012, sous l'impulsion de la Chine et d'autres économies de la région. Face aux incertitudes énergétiques, certains gouvernements envisagent de prolonger l'exploitation de centrales existantes afin de garantir la continuité de l'approvisionnement électrique.

Dans le même temps, le nucléaire bénéficie d'un nouvel élan. Près de 80 gigawatts de capacités sont actuellement en construction dans quinze pays, tandis que les investissements du secteur devraient atteindre 80 milliards de dollars. Cette dynamique reste néanmoins largement inférieure à celle des énergies renouvelables, qui concentrent à elles seules 665 milliards de dollars d'investissements. Le photovoltaïque demeure la technologie la plus attractive avec 365 milliards de dollars prévus en 2026.

L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue également un axe majeur des politiques publiques. Environ 350 milliards de dollars seront consacrés à des projets visant à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, l'industrie ou les transports. L'AIE indique qu'une vingtaine de pays ont récemment adopté de nouvelles mesures en ce sens, considérant l'efficacité énergétique comme un moyen rapide de renforcer à la fois la sécurité énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Ce panorama illustre la complexité de la transition énergétique mondiale. Si les investissements bas carbone continuent de progresser et représentent désormais la majorité des financements, les préoccupations liées à la sécurité d'approvisionnement conduisent également plusieurs pays à maintenir, voire renforcer, certaines capacités fossiles. Les prochaines années seront donc marquées par une coexistence entre impératifs climatiques, besoins croissants en électricité et recherche de résilience face aux crises énergétiques.[50]

[50] Crise énergétique mondiale : les investissements se réorientent entre sécurité d'approvisionnement et transition bas carbone – pour en savoir plus :

- https://www.letemps.ch/economie/les-guerres-dopent-les-investissements-dans-la-securite-energetique
- https://www.iea.org/reports/world-energy-investment-2026
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/crise-energetique-investissements-gaz-charbon-renouvelables-nucleaire-aie-48060.php4

Une planète d'abondance alimentaire où la faim continue de progresser

La production alimentaire mondiale n'a jamais été aussi élevée. En 2025, la quantité de nourriture produite par habitant a atteint un niveau record, dépassant largement la croissance démographique mondiale. Selon le Programme alimentaire mondial, les volumes produits seraient théoriquement suffisants pour nourrir l'ensemble de la population de la planète. Pourtant, l'insécurité alimentaire continue de toucher des milliards de personnes, y compris dans les pays les plus riches.

D'après l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), près de 2,3 milliards de personnes ont connu une forme d'insécurité alimentaire en 2024. Cette situation recouvre des réalités variées : faim chronique, alimentation insuffisante, difficultés d'accès à des produits nutritifs ou alimentation de mauvaise qualité.

Le phénomène dépasse largement les seuls pays du Sud. Au Canada, environ 7 millions de personnes, soit 17 % de la population, vivent dans l'incertitude concernant leur prochain repas. Aux États-Unis, près de 46 millions de personnes dépendent chaque année des banques alimentaires. En Europe, l'insécurité alimentaire toucherait entre 5 % et 20 % de la population selon les pays.

Les disparités régionales restent toutefois très marquées. La FAO estime qu'environ un quart des populations d'Amérique latine et des Caraïbes sont confrontées à une insécurité alimentaire modérée ou sévère. Ce taux dépasse un tiers en Afrique du Nord et en Asie centrale, atteint la moitié de la population dans certaines régions d'Océanie et concerne jusqu'aux deux tiers des habitants en Afrique subsaharienne.

Dans ce contexte, l'objectif « Faim zéro » fixé par l'ONU pour 2030 semble désormais hors d'atteinte. Les projections actuelles indiquent qu'au moins 600 millions de personnes pourraient encore souffrir de la faim d'ici la fin de la décennie.

Les chercheurs rappellent que l'insécurité alimentaire ne se réduit pas à une simple question de production agricole. Ses causes sont multiples : pauvreté, précarité de l'emploi, inégalités territoriales, faible accès aux droits, inflation alimentaire ou encore complexité administrative. Les effets sont également considérables sur la santé publique. Les personnes concernées présentent davantage de risques d'obésité, de diabète, d'hypertension ou de troubles psychiques, alimentant un cercle vicieux de fragilisation sociale.

Ce constat apparaît d'autant plus frappant que le gaspillage alimentaire atteint des niveaux massifs. Selon la FAO, plus de 1,3 milliard de tonnes de nourriture sont jetées chaque année dans le monde, soit près d'un tiers de la production mondiale. Dans les pays en développement, les pertes surviennent principalement lors de la production et du stockage. Dans les pays riches, elles se concentrent surtout durant les phases de distribution, de commercialisation et de consommation.

Les chercheurs dénoncent également certaines contradictions du système alimentaire. Des entreprises agroalimentaires détruisent encore des quantités importantes de produits consommables pour des raisons logistiques, commerciales ou esthétiques. Une partie des surplus est ensuite redistribuée sous forme de dons alimentaires, parfois utilisés comme outils de communication ou d'optimisation fiscale.

Face à ces limites, plusieurs initiatives cherchent désormais à dépasser la logique de l'aide alimentaire d'urgence. Certaines banques alimentaires développent des approches plus globales associant

accompagnement budgétaire, accès aux droits, ateliers culinaires, jardins communautaires ou insertion professionnelle. L'objectif est de renforcer l'autonomie des personnes plutôt que de maintenir une dépendance durable à l'aide alimentaire.

La technologie contribue également à faire émerger de nouveaux modèles. Des plateformes comme Too Good To Go permettent de redistribuer à bas coût des invendus alimentaires et revendiquent avoir sauvé plus de 150 millions de repas chaque année.

Cette situation met en lumière les profondes contradictions des systèmes alimentaires contemporains : une production mondiale abondante coexiste avec des difficultés croissantes d'accès à une alimentation de qualité. Les enjeux de précarité alimentaire rejoignent ainsi ceux des inégalités sociales, de l'organisation des filières agricoles et du coût de la vie. Dans un contexte de hausse des dépenses contraintes – logement, énergie, transports –, l'alimentation devient souvent la variable d'ajustement des ménages modestes. La lutte contre l'insécurité alimentaire apparaît donc de plus en plus comme une question systémique, au croisement des politiques sociales, économiques, agricoles et environnementales.[51]

Pourquoi l'Europe se réchauffe plus vite que le reste du monde

L'Europe traverse une nouvelle vague de chaleur exceptionnelle, avec des températures records enregistrées dès la fin du printemps dans plusieurs pays comme la France, le Royaume-Uni ou l'Irlande. Ce phénomène illustre une tendance désormais bien documentée : le continent européen est aujourd'hui celui qui se réchauffe le plus rapidement au monde. Une situation qui s'explique à la fois par le changement climatique d'origine humaine, des évolutions atmosphériques spécifiques et la proximité géographique de l'Arctique, région particulièrement touchée par la hausse des températures.

Selon le programme européen Copernicus, la température moyenne mondiale a déjà augmenté d'environ 1,4 °C par rapport à l'ère préindustrielle (1850-1900). Mais l'Europe connaît une accélération bien plus forte, avec un réchauffement moyen estimé à 2,4 °C sur la même période. Dans certaines zones, notamment l'Arctique européen, le phénomène atteint des niveaux encore plus extrêmes.

La vague de chaleur de fin mai en France est liée à un « dôme de chaleur », un phénomène météorologique dans lequel une masse d'air chaud provenant d'Afrique du Nord reste piégée sous un système de haute pression installé au-dessus de l'Europe occidentale. Ce type de configuration favorise un temps stable, un ciel dégagé et des températures durablement élevées.

Les scientifiques observent que ces situations anticycloniques deviennent plus fréquentes au cours des dernières décennies. Les systèmes de haute pression dits « de blocage » empêchent la circulation

[51] Une planète d'abondance alimentaire où la faim continue de progresser – pour en savoir plus :
- https://theconversation.com/il-y-a-assez-de-nourriture-pour-nourrir-tout-le-monde-alors-pourquoi-linsecurite-alimentaire-persiste-270221
- https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/a55c75ea-40bb-4ab3-9bfd-a89b5c539c73/content?
- https://www.frontiersin.org/journals/public-health/articles/10.3389/fpubh.2024.1340149/full
- https://www.fao.org/publications/fao-flagship-publications/the-state-of-food-and-agriculture/en

habituelle des perturbations et prolongent les épisodes de chaleur. Selon les données de Copernicus, cette évolution contribue à l'intensification des vagues de chaleur estivales en Europe.

Le débat scientifique reste ouvert sur l'origine exacte de cette multiplication des blocages atmosphériques. Certains chercheurs y voient une conséquence directe du changement climatique, tandis que d'autres évoquent encore la possibilité de fluctuations naturelles. Mais tous s'accordent sur un point : dans un climat déjà plus chaud, ces phénomènes produisent désormais des températures plus extrêmes qu'auparavant.

La géographie particulière de l'Europe joue également un rôle majeur. Le continent est directement connecté à l'Arctique, région qui se réchauffe beaucoup plus rapidement que le reste du globe. Copernicus estime que l'Arctique est aujourd'hui environ 3,2 °C plus chaud qu'à l'époque préindustrielle.

Cette accélération s'explique notamment par le phénomène de rétroaction de l'albédo. La neige et la glace réfléchissent naturellement une partie importante du rayonnement solaire. Lorsqu'elles fondent, elles laissent place à des surfaces plus sombres – océans ou terres – qui absorbent davantage la chaleur. Ce mécanisme alimente un cercle vicieux : plus la glace fond, plus le réchauffement s'accélère.

Le recul de l'enneigement hivernal dans plusieurs régions européennes produit des effets similaires. Des territoires qui connaissaient autrefois des périodes prolongées de neige ou de gel voient désormais apparaître davantage de sols nus en hiver. Cette transformation réduit encore la capacité des surfaces à réfléchir la chaleur solaire.

Autre facteur souvent moins connu : l'amélioration de la qualité de l'air contribue paradoxalement au réchauffement. Depuis les années 1980, les politiques européennes ont fortement réduit les émissions d'aérosols liés à la pollution industrielle. Or ces particules avaient un effet refroidissant indirect en réfléchissant une partie de la lumière solaire et en augmentant la réflectivité des nuages. Leur diminution améliore la santé publique, mais augmente aussi la quantité de rayonnement atteignant le sol.

Le réchauffement n'est toutefois pas uniforme sur l'ensemble du continent. Selon Copernicus, certaines régions d'Europe centrale, orientale et les Alpes enregistrent une hausse des températures comprise entre 0,5 °C et 1 °C par décennie depuis trente ans. En Europe occidentale et dans les régions nordiques, l'augmentation se situe plutôt entre 0,2 °C et 0,5 °C par décennie.

Les territoires arctiques connaissent des évolutions encore plus spectaculaires. L'archipel norvégien du Svalbard, situé dans l'océan Arctique, figure parmi les zones se réchauffant le plus rapidement sur Terre, avec des hausses atteignant parfois 2°C par décennie. Entre 2022 et 2024, cette région a enregistré plusieurs records de températures estivales.

Cette accélération du réchauffement européen entraîne déjà des conséquences majeures : multiplication des épisodes caniculaires, sécheresses plus fréquentes, tensions sur les ressources en eau, risques accrus d'incendies ou impacts sanitaires croissants. Les populations les plus vulnérables – personnes âgées, ménages précaires, habitants de logements mal isolés ou territoires fortement urbanisés – sont particulièrement exposées.

Les enjeux climatiques rejoignent ainsi directement les questions sociales et territoriales. L'adaptation au changement climatique ne relève plus uniquement de la politique environnementale, mais aussi de l'aménagement urbain, de la rénovation énergétique des logements, de la santé publique et de la lutte contre les inégalités. La hausse rapide des températures en Europe rappelle que les politiques de transition et d'adaptation deviennent désormais des enjeux centraux de cohésion sociale et de résilience des territoires.[52]

Protection des océans : la France renforce son arsenal contre la pollution plastique marine

À l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, célébrée un an après la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC 3), le gouvernement français a présenté une série de mesures destinées à renforcer la protection des milieux marins. Parmi les annonces phares figure le lancement d'un plan national de lutte contre les plastiques en mer, destiné à réduire l'impact croissant des déchets plastiques sur les écosystèmes côtiers et océaniques.

Les autorités ont également dressé un bilan des avancées enregistrées depuis la conférence internationale de Nice. Elles ont notamment salué la dynamique internationale autour du traité sur la biodiversité en haute mer (BBNJ), désormais ratifié par 89 États et organisations. Cet accord est considéré comme une étape majeure pour améliorer la gouvernance des espaces marins situés au-delà des juridictions nationales et renforcer la préservation de la biodiversité océanique.

Dans le même temps, la France poursuit l'extension de ses dispositifs de protection des espaces naturels marins. Trois nouvelles aires marines protégées ont ainsi obtenu le statut de zones de protection forte. Cette évolution concerne une vaste zone des Terres australes françaises, couvrant près de 900 000 km², ainsi que deux espaces plus restreints situés à Petite-Terre en Guadeloupe et dans la baie d'Audierne, en Bretagne. Ces classements visent à mieux préserver les habitats marins sensibles et les espèces qui y évoluent.

Le nouveau plan national consacré aux plastiques en mer s'articule autour de quatre priorités. La première consiste à agir à la source pour limiter les rejets de déchets dans l'environnement et favoriser le développement de solutions alternatives aux matériaux plastiques. Le deuxième axe vise à intercepter les déchets avant qu'ils n'atteignent le milieu marin, notamment au niveau des cours d'eau, des réseaux d'assainissement et des systèmes d'évacuation des eaux pluviales. Le troisième porte sur le renforcement des opérations de collecte des déchets déjà présents sur les littoraux et en mer. Enfin, le quatrième volet met l'accent sur la sensibilisation des citoyens, des collectivités et des acteurs économiques.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions sont prévues, parmi lesquelles le soutien aux filières de recyclage, l'adaptation de la réglementation sur les eaux résiduaires urbaines, le suivi des déchets échoués sur les côtes ainsi que le développement de programmes d'éducation à l'environnement.

[52] Pourquoi l'Europe se réchauffe plus vite que le reste du monde – pour en savoir plus :
- https://euractiv.com/fr/news/pourquoi-leurope-est-elle-le-continent-qui-se-rechauffe-le-plus-rapidement-au-monde/
- https://climate.copernicus.eu/esotc/2025/why-europe-warming-so-quickly
- https://climate.copernicus.eu/ten-charts-discover-european-state-climate-2025-report

Si cette feuille de route est globalement bien accueillie par les organisations engagées dans la protection des océans, certaines estiment qu'elle demeure insuffisante face à l'ampleur du défi. Des associations environnementales soulignent notamment que le plan se concentre davantage sur la gestion des déchets que sur la réduction de la production et de la consommation de plastique, considérées comme les principales causes de la pollution marine.

Cette annonce illustre une évolution des politiques publiques marines vers une approche plus intégrée, combinant prévention, collecte, recyclage et sensibilisation. Toutefois, elle met également en lumière un débat désormais central dans les stratégies environnementales : faut-il prioritairement gérer les déchets ou agir sur les volumes produits en amont ? Alors que la production mondiale de plastique continue d'augmenter, la question de la sobriété matière devient incontournable. Pour les collectivités, les entreprises et les acteurs de l'économie sociale et solidaire, cette orientation ouvre des perspectives de développement autour du réemploi, des matériaux alternatifs et de l'innovation circulaire. Elle rappelle également que la protection des océans dépend autant des politiques de gestion des déchets que de la transformation des modes de production et de consommation.[53]

[53] Protection des océans : la France renforce son arsenal contre la pollution plastique marine – pour en savoir plus :

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/presentation-zero-plastiques-en-mer-transition-ecologique-48119.php4
- https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-48119-plan-zero-plastique-mer.pdf
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/06/08/aires-marines-protegees-plan-contre-les-dechets-plastiques-les-annonces-du-gouvernement-pour-l-ocean-jugees-peu-ambitieuses_6699640_3244.html

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES.....11111

A DECOUVRIR.....112

Evènements clés

SEPTEMBRE

19 septembre 2026,
en ligne, France

Modèles socio-économiques et territoires

Organisé par la DJEPVA et Le RAMEAU, en partenariat avec le CGDD, la Fondation des Territoires, le Conseil Régional Grand Est et le Réseau des catalyseurs territoriaux, cet événement en ligne mettra en lumière les avancées en matière de formation aux nouveaux équilibres socio-économiques. Ce webinaire aura lieu en direct des Rencontres Nationales de la Transition Ecologique.

https://trajectoires-socio-economiques.odd17.org/les-webinaires/

19 septembre 2026
En ligne, France

Rencontres Nationales de la Transition Ecologique

Organisé par le CGDD avec le Réseau COMETE, cette 3ème édition permet de mettre en lumière la territorialisation des transitions. Elles seront notamment l'occasion de tirer les enseignements des RNCT 2026.

Les Rencontres nationales de la transition écologique dans les territoires

24-25 septembre 2026
Châteauroux, France

CAPP 2026 des Pays & PETR

Organisé par l'ANPP-Territoires de Projet, le Congrès annuel des Pôles territoriaux et des Pays 2026 a pour thème « faire Récit, faire Territoire : du local vécu au projet politique ».

Congrès annuel des Pôles territoriaux et des Pays 2026 Châteauroux – ANPP

OCTOBRE

14-15 octobre 2026
Lille, France

GREAT 2026

Organisé par le Réseau Alliances, le World Forum for a Responsable Economy devient GREAT, le Festival économique et créatif des Territoires.

World Forum for a Responsible Economy

15-16 octobre 2026
Orléans, France

Rencontres européennes des Fondations Territoriales

Le Réseau français des Fondations Territoriales, piloté par la Fondation de Lille invite ses partenaires européen pour un temps d'échanges et d'inspiration.

22-24 octobre 2026
Tours, France

Festival du faire autrement

3ème édition : Festival Faire Autrement 2026/ Grand Rebond

NOVEMBRE

17 novembre 2026
Paris, France

Revivre 20 ans de co-construction du bien commun

Pour fêter les 20 ans du RAMEAU, les 10 ans de la Fondation pour la Co-construction du bien commun, et les 5 ans de l'élaboration de la Charte du Faire Alliance par la Fondation des Territoires, venez vivre l'expérience d'un mouvement qui se vit plus qu'il ne se dit...

CAP 2033 : AGIR & EXPLORER

24 au 26 novembre 2026
Paris, France

Salon des Maires et des Collectivités Locales

Organisé Porte de Versailles, le Salon avait pour titre en 2025 « *Le meilleur en commun* ». Il a été l'occasion de partager un socle commun de connaissance et de savoir-faire pour « créer de la valeur en commun ».

En 2026, venez découvrir l'état des lieux des richesses humaines, des ressources financières et des alliances stratégiques pour accompagner le CAP 2033 des Territoires qui viennent de se doter d'une nouvelle gouvernance pour piloter la trajectoire 2026-2033 …

Accueil - Salon des maires

A découvrir de l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts

Les Territoires en mutation : une invitation à changer de regard

Ce mook réalisé par l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts.

Territoires en mutation : une invitation à changer de regard | Groupe Caisse des Dépôts

L'entrepreneuriat coopératif, un nouveau souffle de développement pour les territoires

Ce cahier de recherche par l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts a été publié en juin 2026

Autrices : Marie Ferru, Université de Poitiers et Blandine Chenderowsky, Clus'Ter Jura

Face aux transitions écologique, économique et sociale, les territoires sont confrontés à la nécessité de renouveler leurs modèles de développement. L'Entrepreneuriat Coopératif Territorial (ECT) apparaît comme une modalité émergente de création de valeur territoriale, articulant initiative entrepreneuriale, coopération multi-acteurs et ancrage local.

Ce cahier de recherche analyse les conditions d'émergence, de structuration et de pérennisation de l'ECT à partir d'un programme de recherche-action conduit sur le Pays Lédonien par le Pôle Territorial de Coopération Économique Clus'Ter Jura, en partenariat avec des équipes de recherche (laboratoire RURALITÉS notamment) et des financeurs publics (ADEME, Caisse des Dépôts, Région Bourgogne-Franche-Comté). Il s'appuie sur l'analyse de 45 projets entrepreneuriaux et sur un matériau qualitatif approfondi. Ces résultats invitent à repenser les modalités de l'action publique territoriale, en particulier les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat, les fonctions d'ingénierie territoriale et les outils d'évaluation de la valeur produite.

Télécharger entrepreneuriat_cooperatif_un_nouveau_souffle_de_developpement_pour_les_territoires.pdf

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Anne-Valérie CRESPO, Cécile DUBLANCHE, Cécile FERRIEUX, Pascale FRESSOZ, Brigitte GIRAUD, André JAUNAY, Bettina LAVILLE, Sidney LAMBERT-LALITTE, André LETOWSKI, Diane de MARECHAL, Sylvain RIGAUD.

Images libres de droit : Freepik **Maquette :** Amélie FOURMY